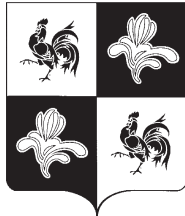


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



22 novembre 2017

SESSION ORDINAIRE 2017-2018

PROJET DE DÉCRET

**ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017**

PROJET DE RÈGLEMENT

**ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017**

PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018**

PROJET DE RÈGLEMENT

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018**

AVIS DES COMMISSIONS PERMANENTES

TABLE DES MATIÈRES

1. Rapport fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, par Mme Véronique Jamoulle et M. Ridouane Chahid	3
2. Rapport fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire, par Mme Isabelle Emmery	27
3. Rapport fait au nom de la commission des Affaires sociales, par Mme Simone Susskind	69
4. Rapport fait au nom de la commission de la Santé, par M. Zahoor Ellahi Manzoor	111

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

par Mme Véronique JAMOULLE et M. Ridouane CHAHID

SOMMAIRE

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement	4
2. Désignation du rapporteur	4
3. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente	4
4. Discussion et examen des tableaux <i>partim</i>	4
5. Avis	5
6. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales	5
7. Discussion et examen des tableaux <i>partim</i>	7
8. Avis	12
9. Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique et de l'Administration	12
10. Discussion et examen des tableaux <i>partim</i>	14
11. Avis	19
12. Approbation du rapport	19
13. Annexes	20

Membres présents : M. Boris Dillière, M. Ridouane Chahid, M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock, M. Olivier de Clippele, Mme Julie de Groote (présidente), Mme Caroline Désir, Mme Véronique Jamoulle, M. Hasan Koyuncu, M. Fabian Maingain, M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux, M. Mohamed Ouriaghli, M. Sevkettin Temiz, M. Gaëtan Van Goidtsenhoven et Mme Kenza Yacoubi,

Etaient également présents à la réunion : M. Hamza Fassi-Fihri et M. Michaël Vossaert (députés), Mme Fadila Laanan (ministre-présidente), Mme Cécile Jodogne et Mme Céline Fremault (ministres).

Mesdames,
Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles a examiné, en ses réunions des 14, 21 et 22 novembre 2017, les projets de décrets et de règlements ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018, pour ce qui concerne ses compétences propres.

1. Examen conjoint des projets de décret et de règlement

La commission a décidé d'examiner conjointement l'ajustement du budget 2017 et le budget initial 2018.

2. Désignation des rapporteurs

À l'unanimité des membres présents, Mme Véronique Jamoulle et M. Ridouane Chahid ont été désignés en qualité de rapporteurs.

3. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente

À titre de liminaire, **Mme Fadila Laanan (ministre-présidente)** n'entend pas s'étendre sur le budget du Parlement qui fera l'objet de discussions au sein de la commission spéciale du Budget et du Compte.

En ce qui concerne la mission 21, le budget a été adapté pour renforcer certaines mesures couvertes par les accords du non marchand. Le renforcement de l'association bruxelloise pour le bien-être au travail a été ainsi pérennisé. Les moyens nécessaires pour poursuivre et renforcer les efforts de la Commission communautaire française pour les accords du non marchand actuellement en vigueur sont garantis.

À partir de l'exercice 2018, les allocations de base relatives aux mesures transversales du non marchand sont reprises en mission 30.

En ce qui concerne la partie de la mission 30 relative à la Politique générale, le budget 2017 pour les activités et secteurs relevant de la ministre-présidente est pérennisé et garanti.

Parallèlement à la poursuite de la participation au plan Magellan, les moyens destinés à mettre en œuvre la politique d'égalité des chances sont au rendez-vous. Il en va de même pour ce qui concerne le soutien aux actions visant à promouvoir l'image de l'institution.

Enfin, des moyens sont encore ici bel et bien prévus afin de soutenir des initiatives visant à mieux informer l'ensemble des acteurs bruxellois des enjeux de la capitale, mais aussi soutenir les réflexions et débats citoyens. Il en va de même pour ce qui permettra de faciliter et amplifier les relations avec le secteur associatif et l'administration.

Par ailleurs, dès 2018, les moyens prévus dans le cadre du plan Magellan seront recyclés dans le même domaine d'actions puisqu'il s'agira de cofinancer l'implantation de BX1 dans Mediapark, au sein du pôle Reyers.

Concernant le non marchand, les allocations de base sont dorénavant reprises en mission 30 comme indiqué ci-avant. Les mesures en vigueur seront renforcées en 2018.

Les discussions en cours pour conclure un nouvel accord non marchand devraient aboutir en 2018. Il est trop tôt pour préjuger des mesures qui seront concertées avec les partenaires sociaux. C'est pourquoi un montant de 4 millions d'euros est provisionné. Ce montant sera complété par les effets en retour du tax shift. Cet effet est estimé à 2 millions d'euros sur base annuelle.

Le 9 novembre dernier, la ministre-présidente a rencontré les partenaires sociaux en collaboration avec le cabinet du ministre Rudi Vervoort. Il a été convenu de se revoir le 23 novembre prochain. Cette réunion déterminera les thèmes à analyser et fixera un calendrier à échéance de quinze jours, voire trois semaines, afin d'aboutir à un accord du non marchand en 2018, accord à conclure entre les pouvoirs publics, le patronat et les représentants des travailleurs.

4. Discussion et examen des tableaux *partim*

M. Emmanuel De Bock (DéFI) constate une variation de l'ordre de 4 à 6 % dans les dépenses de personnel au sein de l'ensemble des cabinets ministériels, alors que classiquement l'indexation des budgets est fixée à 2 %.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente) confirme qu'il s'agit d'une indexation des salaires. Si le député compare les dépenses de fonctionnement

figurant à l'initial 2017 à celles de l'initial 2018, il ne constatera aucune augmentation.

Que chacun soit rassuré, il n'est pas prévu de procéder à des engagements supplémentaires au sein des cabinets, ni d'accorder des augmentations salariales qui ne soient pas légalement autorisées.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) aborde ensuite le patrimoine immobilier de la Commission communautaire française en faisant référence aux pages 73 et suivantes du document 88 (2017-2018) n° 5. La valorisation de ce patrimoine est établie à plus de 70 millions d'euros, soit 15 % du budget annuel.

Évoquant le Musée du Jouet, le député s'étonne de ce que la surface de 1.361 m² n'est valorisée qu'à concurrence de 198.000 euros, ce qui revient à un montant de 150 euros le mètre carré. Qu'en est-il ?

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente) déclare que le bâtiment est assez dégradé.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) souhaite que la ministre-présidente rappelle les tenants et aboutissants de l'opération qui concerne l'Institut Pierre Paulus. Quelles sont les charges pour la Commission communautaire française et quel est l'impact sur le budget de cette dernière ?

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente) rappelle que la Commission communautaire française a récupéré les élèves et les enseignants de l'Institut Pierre Paulus. Ceux-ci étaient sur le point d'être exclus du bâtiment, propriété de la commune de Saint-Gilles. Celle-ci a réalisé une nouvelle école à pédagogie active dans ce bâtiment. La Commission communautaire française s'est contentée de récupérer les élèves et les enseignants. Ces derniers sont pris en charge par le budget de la Commission communautaire française, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils sont hébergés à l'Institut Redouté Peffer et à l'Institut Emile Gryzon. Le bâtiment en question est désormais utilisé exclusivement par la commune de Saint-Gilles et la Commission communautaire française ne doit donc pas en payer le loyer.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) souhaite identifier l'article budgétaire dans lequel a été inscrit le montant de 4 millions d'euros de provisions pour la conclusion de l'accord du non marchand.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente) rappelle que, pour l'année budgétaire 2018, il y a eu un transfert de cette allocation à la mission 30.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) évoque l'allocation de base intitulée « Accord non marchand – embauche

compensatoire » de la mission 21 et souhaite davantage de précisions à propos de la justification qui indique « une augmentation du public concerné ».

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente) souligne qu'il a tout simplement été constaté une augmentation du nombre de bénéficiaires du service concerné. Il ne s'agit pas de structures nouvelles mais du personnel supplémentaire lié à un accroissement des bénéficiaires.

M. Michel Colson (DéFI) évoque l'allocation de base intitulée « Annulation des droits constatés » de la mission 21 à l'ajusté 2017. L'initial 2017 mentionne un montant de 10.000 euros passant à 389.000 euros à l'ajusté. Comment s'explique cette augmentation importante ?

M. Pierre Rutten (cabinet de la ministre-présidente) explique qu'il s'agit d'une écriture comptable réalisée suite à une demande de la Cour des comptes. Celle-ci considère que, lorsque la Commission communautaire française estime qu'elle ne va pas récupérer des droits auxquels elle s'attendait, elle doit les considérer comme une dépense. Une nouvelle évaluation de l'administration a donc fixé ces annulations de droits à un montant de 389.000 euros à l'ajusté. Il n'y a pas de mouvement en tant que tel lié à ce crédit-là.

5. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget, en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres de la ministre-présidente Fadila Laanan au sein de la présente commission, dans les projets de décret ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2017 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2018, et l'a adopté par 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

6. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales

Le budget 2018 de la mission 30 accentue le développement des Relations internationales de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, qui représente près d'un million de Bruxellois francophones. En tant qu'entité fédérée belge, la Commission communautaire française est compétente diplomatiquement pour signer des traités internationaux et conclure des partenariats.

La plupart de ceux-ci sont portés par le secteur associatif bruxellois francophone. Il est donc important de renforcer et de défendre sa présence sur la scène internationale de manière générale et, via la Commission communautaire française, de valoriser l'image de Bruxelles au niveau mondial là où c'est possible. La Commission communautaire française est donc compétente tant au niveau bilatéral, pour conclure des partenariats de coopération, qu'au niveau multilatéral où elle prend part à des accords relevant souvent du cadre européen.

En ce qui concerne les relations bilatérales, la Commission communautaire française possède des accords internationaux avec 14 pays ou régions autonomes et développe ainsi, via WBI, des relations continues avec 12 pays différents. L'objectif est de consolider les relations avec les pays partenaires et d'améliorer la qualité des collaborations en tenant compte de l'émergence des nouveaux besoins des populations concernées et de nouvelles problématiques sociétales, en lien avec les compétences de la Commission communautaire française. Ces coopérations internationales mettent également en avant le savoir-faire des Bruxellois francophones à l'étranger, la plupart des projets étant portés par le monde associatif.

Le Gouvernement a atteint en grande partie les objectifs principaux qu'il s'était fixé en début de législature en matière de projets de coopération, à savoir le recentrage sur les thématiques de la Commission communautaire française, le développement d'accords sectoriels et l'investigation quant à la possibilité de nouveaux partenariats.

En effet, la quasi-totalité des actions soutenues par la Commission communautaire française en matière internationale concernent dorénavant des matières pour lesquelles elle est directement compétente et ont lieu avec des pays avec lesquels elle possède des accords de coopération.

Concernant le développement d'accords sectoriels et les nouveaux partenariats, un protocole de coopération verra bientôt le jour entre la Commission communautaire française et la Région de l'Oriental. Ce nouvel accord, accentuant régionalement la collaboration entre la Commission communautaire française et le Royaume du Maroc, visera à intensifier les échanges entre les tissus associatifs de la Région de l'Oriental et les Bruxellois francophones. Cet accord fera probablement l'objet d'une mission ministérielle en 2018.

En l'absence de Commission mixte avec la Roumanie, pays avec lequel la Commission communautaire française possède un accord de coopération depuis plusieurs années, il a été décidé de signer un

protocole de coopération spécifique entre la Commission communautaire française et la Mairie de Bucarest. Celui-ci a été ratifié le 19 juin dernier et trois projets sont déjà en route. L'accord vise principalement les personnes défavorisées socio-économiquement. La signature de cet accord a, par ailleurs, fait l'objet d'une mission officielle en Roumanie, qui a également servi à l'évaluation de ces trois projets sur place.

Enfin, un accord global entre la Commission communautaire française et la Tunisie a été signé le mois dernier. Il acte et amplifie la coopération déjà existante entre les deux entités, étant donné que la Commission communautaire française était partie prenante des Commissions mixtes permanentes avec la Tunisie, sans toutefois posséder d'accord officiel.

Afin de soutenir ces nouveaux partenariats, la somme allouée en 2018 par la Commission communautaire française à WBI sera augmentée de 20.000 euros et portée à 252.000 euros. En ce qui concerne les Commissions mixtes permanentes (CMP), c'est-à-dire les commissions mixtes dans lesquelles sont déterminées les modalités concernant les projets de coopération, trois d'entre elles ont eu lieu durant l'année écoulée avec des partenaires historiques : il s'agit du Sénégal, du Québec et de la Pologne.

Dans chacun de ces pays, la Commission communautaire française et son tissu associatif seront porteurs de projets innovants dans les matières qui leur sont propres : Santé, Personnes handicapées, Action sociale et Formation professionnelle, notamment.

Trois CMP devraient avoir lieu dans le courant de l'année 2018 : Bénin, Vietnam et Tunisie.

Une CMP pourrait également avoir lieu afin de renouveler le programme avec la République démocratique du Congo, avant la fin 2018. Cela étant, l'instabilité politique sur place amènera peut-être à un report.

Depuis 2015, les subsides annuels de la Commission communautaire française au secteur associatif bruxellois francophone avaient été répartis en deux allocations de base (AB) : la première servant aux projets de coopération internationale directs et la seconde étant dévolue aux frais dans le cadre de colloques. Les premiers sont crédités de 35.000 euros (budget constant en 2018), les seconds de 25.000 euros (augmentés donc de 5.000 euros en 2018, afin de faire face à la demande des associations bruxelloises).

En 2018, les frais liés à l'immeuble de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles de Paris passeront de 40.000 à 35.000 euros. Pour rappel, ses missions sont de trois ordres. Elle s'occupe notamment

des relations bilatérales avec la France, représente WBI au sein de l'OIF et participe aussi aux travaux de grandes organisations internationales, telles que l'OCDE et l'UNESCO, en lien avec le niveau fédéral.

Par ailleurs, une nouvelle AB a été créée, sur suggestion de l'administration, afin de regrouper les différents frais inhérents à la participation de la Commission communautaire française au sein de cette délégation. Il s'agit notamment des 15.000 euros représentant les frais d'organisation du colloque annuel de la Commission communautaire française à Paris (sur la thématique du handicap cette année-ci), des 10.000 euros de frais représentés par le détachement à un cinquième temps d'une personne de l'administration de la Commission communautaire française à la Délégation (auparavant imputés sur l'AB « Prestations de tiers »), de 5.000 euros représentant l'impression des actes du colloque de l'année précédente et de 5.000 euros de provision pour des frais divers. La personne qui s'occupe de ce dossier se rend à Paris une fois par semaine.

Enfin, les actions annuelles pour la Francophonie sont bien maintenues, via une subvention de 50.000 euros au Centre européen de Langue française (Alliance française de Bruxelles-Europe). Ce centre, cofinancé avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, promeut la langue et la culture françaises dans la capitale auprès d'un public immigré, dont de nombreux ressortissants européens.

La Commission communautaire française participe également, via WBI, au financement d'institutions mettant en avant la Francophonie et la Culture, telles que l'Institut pour la Coopération audiovisuelle francophone, la Commission belge francophone et germanophone de l'UNESCO, le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale et le Centre culturel Wallonie-Bruxelles de Paris.

En matière de Relations multilatérales, la Commission communautaire française continue son travail de ratification des Traités internationaux quand elle est concernée par ceux-ci, tout en veillant à la promotion des droits démocratiques et au respect du bien-être des citoyens bruxellois, en concertation avec les autres entités francophones. Cette concertation et cette collaboration continueront donc à se développer en 2018 avec Wallonie-Bruxelles International (WBI), dont la Commission communautaire française fait partie, avec ses homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne.

En conclusion, au niveau budgétaire, l'initial 2018 est augmenté de 35.000 euros, passant donc de 447.000 à 492.000 euros, tandis qu'aucune modification n'a été nécessaire à l'ajustement 2017.

7. Discussion et examen des tableaux *partim*

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) souligne que la politique abordée ce jour reste modeste eu égard au budget y alloué. Même si le spectre de d'intervention de la Commission communautaire française est limité, il importe de faire vivre la Francophonie de façon optimale, sachant que l'identité francophone ne peut être perdue de vue. À défaut, ce serait l'essence-même des raisons d'exister de la Commission communautaire française qui serait mise en péril.

Le député pointe que l'exposé général stipule, en ce qui concerne le volet des relations bilatérales, que la Commission communautaire française identifiera les pays partenaires prioritaires et les possibilités de nouveaux partenariats. Cette orientation est présentée chaque année quasi de la même manière !

La ministre peut-elle préciser quelles sont les régions prioritaires ? Quelles démarches sont entreprises en ce sens ? De quels moyens dispose-t-on pour conclure de nouveaux partenariats ? Qu'en est-il de l'état d'avancement des coopérations existantes ? Des évaluations sont-elles régulièrement réalisées ? Celles-ci s'imposent, eu égard à l'étroitesse des moyens disponibles.

Mme Kenza Yacoubi (PS) remercie la ministre dont l'exposé a permis de répondre déjà à un certain nombre de questions. Elle déplore tout de même que les crédits consacrés aux missions, études et colloques visant à faire rayonner l'image des Francophones de Bruxelles sur la scène internationale aient été diminués de 25 %, soit 10.000 euros, compensés à hauteur de moitié par l'augmentation de 5.000 euros de subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre de colloques.

Cependant, il faut remarquer que les transferts à la Fédération Wallonie-Bruxelles ont, pour leur part, augmenté de plus de 8 % en vue de financer les nouveaux accords de coopération signés par la Commission communautaire française avec la mairie de Bucarest, la Tunisie et la Région de l'Oriental marocain. La ministre peut-elle préciser les visées de tels accords et la manière dont seront dépensés les 20.000 euros y affectés ?

M. Alain Maron (Ecolo) entend revenir, comme chaque année, sur l'image de Wallonie Bruxelles International (WBI). S'agissant d'une grosse part du budget des Relations internationales de la Commission communautaire française, il est consternant de constater que le site internet de WBI est davantage le site des Affaires étrangères de la Wallonie. Il n'est quasiment pas fait référence à Bruxelles. Le sigle même de WBI est ce fameux logo coûteux composé

de points qui forment un W ... C'est donc avant tout l'image internationale de la Wallonie qui est mise en avant, au détriment de celle de Bruxelles. Le slogan même « Feel inspired » de WBI est le même que celui des Relations internationales de la Wallonie.

En ce qui concerne le contenu du site, on peut y lire que WBI est « l'agence chargée de valoriser à l'étranger le talent des Wallons et des Francophones de Belgique ». À partir du moment où l'institution écrit ou affiche une telle ineptie, il faut se poser des questions.

N'a-t-on pas oublié que parmi les Wallons figurent les Germanophones ou que parmi les Francophones de Belgique figurent une très large partie des Bruxellois ? Cette phrase est totalement fautive d'un point de vue purement institutionnel. Il est inacceptable qu'une telle erreur figure sur le site d'un organisme officiel supposé représenter la Commission communautaire française à l'étranger et expliquer la complexité institutionnelle du pays.

WBI semble oublier qu'il a vocation à représenter les Francophones de Bruxelles importants d'un point de vue quantitatif, même s'ils demeurent modestes sur un plan purement budgétaire.

Il est vrai que la Commission communautaire française finance beaucoup moins WBI que la Wallonie ne le fait elle-même, mais il est temps de faire évoluer les choses.

À propos des traités internationaux, le député aborde celui du CETA qui a fait l'objet de débats animés en assemblée plénière. La Cour européenne de Justice a rendu un certain nombre de décisions par rapport à l'accord de Singapour, lié à celui du CETA, sur la question de savoir comment trancher les traités mixtes ou non mixtes. Les États sont impliqués et potentiellement aussi les entités fédérées.

Une question semblable a été posée à Mme Fadila Laanan à la Fédération Wallonie-Bruxelles, sans qu'une réponse satisfaisante n'ait été apportée. Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un travail a été accompli sur des questions de positionnement politique.

Que faut-il considérer comme traités mixtes ? Que faut-il qualifier de traités non mixtes ? Comment faut-il modifier, le cas échéant, les procédures de ratification ? Il semble que l'on s'oriente vers des règles de fonctionnement qui auront pour conséquence, à l'avenir, que, même si un traité international est mixte, il ne sera plus nécessaire de requérir le vote des entités fédérées ou des États pour toutes les parties non mixtes de celui-ci.

À cet égard, des accords doivent être conclus entre États. Il peut paraître bizarre d'aborder ce sujet à la Commission communautaire française. Mais dans la mesure où le CETA a été largement débattu en assemblée plénière, il n'est pas inutile d'interroger la ministre sur la façon dont la Commission communautaire française est impliquée quant à l'élaboration de ces nouvelles procédures. Le Parlement francophone bruxellois sera-t-il intéressé ou consulté à cet égard ?

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) se réjouit de constater, que d'année en année, la ministre continue à aller dans le sens de l'accord de majorité, lequel indiquait vouloir recentrer les moyens budgétaires sur certaines priorités afin d'en augmenter l'efficacité et l'utilité.

Ces priorités doivent être liées aux matières de la Commission communautaire française. Par le passé, certains projets étaient subsidiés parce qu'ils faisaient partie de zones géographiques prioritaires, alors qu'ils n'étaient pas liés aux compétences de la Commission communautaire française. Aujourd'hui, le lien avec les matières de la Commission communautaire française doit être réel et les zones géographiques prioritaires ont été revues. La ministre peut-elle faire le point sur ce retour aux fondamentaux ?

À propos de l'image de Bruxelles, le député constate que quelques maigres budgets sont supposés y contribuer, au-delà de l'activité internationale de la Commission communautaire française.

Dans le contexte actuel, les événements de l'année 2016 et, plus récemment, les faits d'actualité malheureux prennent une dimension médiatique internationale telle qu'il y a des conséquences sur l'image de Bruxelles et des Bruxellois. Il est donc extrêmement important de veiller à utiliser les leviers limités de la Commission communautaire française pour travailler à cette image. Quels sont les objectifs de la ministre à cet égard en 2018 ?

En ce qui concerne WBI, le député rejoint l'inter-
vention de M. Alain Maron. Bruxelles n'est traitée
comme il faudrait qu'elle le soit.

La dotation de la Commission communautaire française à WBI s'élève à 252.000 euros sur un budget global de l'organisme fixé à 70 millions d'euros. Il faut donc raison garder et afficher une modestie honorable. Dans la mesure où la Commission communautaire française ne contribue qu'à concurrence de 252.000 euros, il ne faut pas espérer commander la destinée de WBI. Ceci étant dit, même entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne se posent régulièrement des questions relatives à la visibilité de Bruxelles. Ceci signifie que le problème existe et est ancré institutionnellement. Des contacts ont-ils été pris par la ministre avec son homologue de

la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Rudi Demotte, pour renforcer le poids légitime de Bruxelles ?

M. Emmanuel De Bock (DéFI) déclare se joindre aux remarques formulées par MM. Maron et Fassi-Fihri concernant WBI, même s'il convient de les relativiser eu égard à l'étroitesse des budgets y affectés.

Il est effectivement choquant de constater qu'il n'y a pas de promotion de la langue française et en langue française. Les nouveaux pays avec lesquels la ministre a souligné le renforcement des accords de coopération appartiennent à la Francophonie, en sont même les fers de lance (ayant accueilli pour certains des Sommets de la Francophonie internationale) et il convient de préserver cette situation.

Par ailleurs, il apparaît que, pour un certain nombre d'allocations de base de la mission 30, constituant des subventions à des associations, les montants indiqués ne semblent pas bénéficier d'une indexation. Comment celles-ci peuvent-elles, d'année en année, résoudre ce problème structurel, tenant compte des indexations salariales notamment ?

Enfin, le député aborde la question de l'articulation de la politique des Relations internationales avec d'autres matières, régionales ou non. Il cite l'exemple de la politique d'égalité des chances.

Mme Céline Fremault (ministre) rappelle qu'il s'agit d'une compétence de Mme Fadila Laanan.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) estime que la répartition des allocations de base entre plusieurs ministres au sein d'une même mission peut se révéler difficile à appréhender. Il n'en demeure pas moins que sa question revêt un caractère plus général.

Mme Julie de Groote (présidente) précise qu'un tableau budgétaire reprenant les noms des ministres concernés au regard des allocations de base a été envoyé aux groupes politiques en début de législature. Une mise à jour pourra être envisagée pour l'année prochaine.

Mme Céline Fremault (ministre) reprend la description des projets par zone géographique.

Europe de l'Est

Pour ce qui est de la Roumanie, en 2017, des actions concernant l'accès à l'aide alimentaire ont été menées avec la Fédération des Services sociaux. Deux projets visant spécifiquement la jeunesse ont également été réalisés, l'un concernant les enfants hospitalisés et l'autre les enfants des rues. Par ailleurs, un nouveau projet concernant la prévention de

la prostitution a été financé cette année (15.000 euros pour les quatre projets).

En Bulgarie, en l'absence de Commission mixte, aucun projet n'a eu lieu cette année mais, comme cela a été expliqué, l'administration travaille sur la mise en place d'accords sectoriels. Une possibilité existe d'ailleurs de collaborer dans le futur avec la Mairie de Varna, principalement sur les questions liées aux Roms et à la prévention de la prostitution.

Pour la Pologne, différents partenariats très dynamiques se poursuivent via une CMP, concernant notamment l'inclusion sociale et sociétale de personnes mentalement déficientes ou souffrant d'un handicap physique (16.000 euros en tout). La nouvelle CMP 2017-2019 verra de nouveaux projets arriver.

Maghreb

En ce qui concerne le Maroc, à la suite de la CMP qui a eu lieu en 2015, deux projets ont été retenus. Le premier concerne un échange entre les représentants des secteurs associatifs de la Commission communautaire française et ceux de la région d'Oujda (8.000 euros). Le second consiste en la continuation d'un projet concernant les étudiants visuellement déficients. Lors de la nouvelle CMP, la Commission communautaire française mettra en avant son nouveau protocole de coopération avec la Région de l'Oriental (20.000 euros en 2018). Il s'agira de faire échanger les tissus associatifs des deux régions sur les différentes matières pour lesquelles la Commission communautaire française est compétente.

Pour la Tunisie, un projet émanant de Bruxelles Formation d'apprentissage du français technique et économique continue à être soutenu dans le cadre de la nouvelle CMP 2016-2018, à hauteur de 5.000 euros. Un autre projet, émanant de la FEDITO concernant la prévention des risques liés à la toxicomanie existe également, à concurrence de 3.000 euros. L'accord global entre la Commission communautaire française et la Tunisie, signé le mois dernier, acte et amplifie la coopération déjà existante entre les deux entités, étant donné que l'institution bruxelloise était partie prenante aux Commissions mixtes permanentes avec la Tunisie, sans toutefois posséder d'accord officiel.

Proche-Orient

Pour ce qui est du Liban, le partenariat avec des associations libanaises focalisées sur les troubles de l'apprentissage et leur insertion au sein de la société a continué en 2017 pour un montant de 5.000 euros.

Afrique centrale

En 2017, les deux principaux projets de CMP ont continué, à savoir la participation à la rénovation d'écoles à Kinshasa (15.000 euros) et la formation d'enseignants aux problématiques de citoyenneté, de démocratie et de promotion des Droits de l'Homme (16.000 euros).

La maternité de Selembao, construite en 2014 sous la précédente législature, s'est vue accorder un nouveau subside pour des frais de fonctionnement (12.000 euros). D'autres pistes de financement sont recherchées, notamment via un partenariat avec la Ville-Province de Kinshasa.

Deux autres projets ont aussi vu le jour à Kinshasa : un soutien à la Fistula-clinic de l'hôpital Saint-Joseph de Kinshasa (5.000 euros), qui vient en aide aux femmes souffrant de fistules, et une subvention aux Maisons médicales de Bruxelles-Ville (5.000 euros), qui tentent d'implémenter un système analogue au Congo.

Par ailleurs, un orphelinat a également été soutenu au Kivu sur des fonds de la Commission communautaire française, à concurrence de 3.000 euros.

Concernant le Sénégal, la nouvelle CMP a validé trois projets de la Commission communautaire française : des missions de l'IRSA auprès de l'École pour aveugles de Thiès (faisant partie de la précédente CMP) et auprès du Centre verbo-tonal de Dakar (13.000 euros annuels pour les deux projets), ainsi qu'un soutien aux Activités de Terres Rouges à Saint-Louis, portant sur la problématique de la réinsertion des enfants de rue. La Commission communautaire française a également soutenu, sur fonds propres, un projet du GAMS concernant la prévention des mutilations génitales féminines dans la région de Velingara (3.000 euros).

Le Bénin constitue le partenariat le plus ancien de la Commission communautaire française. Le projet de l'école pour sourds et malentendants de Porto-Novo a continué à être soutenu cette année, notamment via la recherche de nouveaux partenariats solides pour le futur dossier qui sera introduit dans le cadre de la nouvelle CMP. Par ailleurs, un projet de soutien et de formation destinés aux enfants des rues de Cotonou est subsidié depuis maintenant deux ans.

Divers

Plusieurs partenariats ont été retenus dans le cadre de la nouvelle CMP 2015-2017 avec le Québec. Ces projets vont des problématiques de pauvreté à celles des soins à domicile. Un projet concernant la lutte

contre les violences conjugales et familiales a également été soutenu.

Depuis l'année dernière, un projet de création de Maisons médicales a vu le jour entre la Commission communautaire française et Ho Chi-Minh Ville (5.000 euros) dans le cadre de la CMP avec le Vietnam.

Pour Haïti, un projet de financement d'une ludothèque a été retenu dans la nouvelle CMP 2015-2017 (5.000 euros).

La Commission communautaire française soutient également chaque année l'Institut pour la coopération audiovisuelle francophone pour la réalisation d'émissions diffusées sur des chaînes publiques de pays de la Francophonie. Ces émissions mettent en valeur le savoir-faire francophone bruxellois pour un montant de 10.000 euros.

Enfin, annuellement, la Commission communautaire française soutient également le Centre culturel Wallonie-Bruxelles de Paris (20.000 euros), le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale (10.000 euros) et la Commission belge francophone et germanophone de l'UNESCO (7.500 euros).

À propos de l'évaluation des projets, il faut noter qu'il existe des notes d'orientation et des appels à projets lancés par l'administration. Pour être éligible, le projet doit être en lien avec les thématiques reprises dans la note d'orientation. Il doit disposer d'un relais sur le terrain. Une sélection de projets intervient ensuite. Une fois qu'un projet est sélectionné, un cahier de charges est rédigé, comprenant les actions à mener pendant les trois ans. L'évaluation finale examine la réalisation effective des actions et juge de l'apport du projet.

Des rapports d'activités doivent être remis annuellement et une évaluation à mi-parcours existe pour constater que le projet soit prend la bonne direction, soit nécessite un recadrage, eu égard aux objectifs initiaux. Il arrive qu'un projet puisse être arrêté et la ministre de citer le cas d'une bibliothèque à Kinshasa.

Il est évident que les délégations de Wallonie-Bruxelles sur place jouent un rôle important. Si l'agent présent sur place est dynamique et motivé, les projets sont évalués et réajustés si nécessaire.

Pour ce qui est des subsides hors CMP, les rapports d'évaluation sont réalisés de la même manière. En termes de critères, l'asbl demanderesse doit être francophone et reconnue. Ses activités doivent être centrées sur des matières en lien avec les thématiques de la Commission communautaire française.

À propos de la valorisation de la Commission communautaire française au sein de WBI, il est vrai que celle-ci y souffre d'un manque de visibilité. Cependant, plusieurs initiatives ont été menées. Depuis 2015, WBI évoque dans les publications des projets estampillés « Commission communautaire française ».

Les lettres émanant des délégations WBI dans le monde abordent les projets soutenus par la Commission communautaire française, notamment à l'occasion des rencontres interministérielles. Il est veillé à ce que la visibilité de la Commission communautaire française puisse à chaque fois être promue, notamment par la présence de drapeaux et de brochures de l'institution bruxelloise.

Le site internet de WBI met désormais la Commission communautaire française sur le même pied d'égalité que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie. La ministre reconnaît cependant que, sur la page d'accueil, la Wallonie occupe une place prépondérante liée à des raisons historiques et à certains partenariats. Un courrier sera adressé à l'institution à cet égard.

L'inéptie relevée par M. Alain Maron concernant les Francophones de Belgique doit être relevée et une demande en ce sens sera rédigée. La ministre évoque un manque de soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce sujet et interpelle, à cet égard, les députés bruxellois qui y siègent.

À propos des colloques organisés annuellement à Paris, ils constituent une vitrine pour l'institution et pour le secteur associatif. L'accueil des partenaires parisiens est particulièrement chaleureux et c'est la raison pour laquelle l'expérience est renouvelée. Les sujets abordés ont été les suivants :

- Lien social, diversité et territoires urbains (en 2015);
- Émancipation féminine (en 2016).

Les députés sont les bienvenus, notamment à l'occasion de « Bruxelles-sur-Seine », s'agissant de secteurs bruxellois francophones qui rencontrent leurs homologues parisiens dans le cadre d'échanges sur certaines thématiques, groupes de travail ou visites sur le terrain.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) souligne que les députés bruxellois n'ont pas été invités cette année.

Mme Céline Fremault (ministre) regrette ce contretemps et s'en inquiétera sans délai.

À propos du CETA, elle indique qu'il ne convient pas de mener à nouveau le débat. Il a été l'occasion

de rappeler que la Commission communautaire française est appelée à ratifier les traités internationaux. Le Gouvernement a continué à tenir ses engagements, notamment par le dépôt de demandes d'avis auprès de la Cour européenne de Justice concernant le mécanisme ICS, co-rédigées par le Gouvernement fédéral.

L'accord de Singapour fait l'objet d'un travail suivi par l'administration. Des débats auront lieu très certainement l'an prochain. Le rapport dressé par l'administration sur le sujet peut être envoyé aux membres du Parlement, particulièrement pour ceux qui souhaitent s'investir sur la question du caractère mixte ou non des traités.

M. Alain Maron (Ecolo) demande pourquoi c'est WBI qui a pris le dossier.

Mme Céline Fremault (ministre) souligne que, sur la question du CETA et de l'accord de Singapour, c'est l'administration compétente.

Pour répondre à Mme Yacoubi, la ministre indique que l'allocation de base mentionnée n'a pas disparu. Une nouvelle AB a été créée en vue de regrouper toute une série de frais : organisation du colloque annuel, frais de détachement, frais d'impression d'actes, ...

En ce qui concerne les projets portés par le tissu associatif, la ministre souligne que les subsides ne concernent pas les salaires. Il s'agit de subsides facultatifs qui ne sont pas liés à l'indexation. Il y a eu une augmentation ou un ajustement des budgets dans les différentes AB au fur et à mesure des évaluations.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) évoque une diminution de l'allocation consacrée à l'immeuble du boulevard Saint-Germain. De quoi s'agit-il ?

Mme Céline Fremault (ministre) précise que certains travaux ont été menés l'an passé.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) aborde l'allocation intitulée « Subventions aux associations » – 30.000.00.04.3300. et constate un statu quo du montant accordé. Serait-il possible de joindre au rapport la liste des associations qui ont bénéficié de cette allocation de base en 2017, ainsi que les types de projets concernés ?

Mme Céline Fremault (ministre) répond qu'il en sera ainsi ⁽¹⁾.

(1) Annexe 1 : liste des associations qui ont bénéficié en 2017 de l'allocation de base 30.000.00.04.3300 « Subventions aux associations » ainsi que les types de projets concernés.

8. Avis

La commission émet un avis favorable en ce qui concerne la mission relative aux compétences propres de la ministre Céline Fremault au sein de la présente commission, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2017, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2018, d'autre part, et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

9. Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique et de l'Administration

Une fois n'est pas coutume, les travaux budgétaires pour l'élaboration du budget ajusté 2017 ont été relativement aisés. En effet, les recettes réglementaires et décrétales 2017 étant supérieures aux prévisions initiales, peu d'arbitrages ont été nécessaires pour arriver au budget général des dépenses ajusté pour l'année budgétaire 2017.

La mission 10 du budget réglementaire ne nécessite pas de commentaire pour les articles budgétaires relevant de sa compétence.

Pour la mission 21 du budget décretaal, les députés remarqueront une diminution sensible des budgets consacrés au personnel statutaire et une hausse de ceux réservés aux agents contractuels. Ces variations résultent des besoins réels en termes de rémunérations de personnel d'ici à la fin de l'année, suite aux engagements effectués.

Ces crédits tiennent compte également du coût, en année pleine, de la création du rang 29 qui concerne une bonne vingtaine de personnes.

Enfin, une majoration de 500.000 euros à l'AB intitulée « Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH » (service Phare) permettra d'honorer une facture relative à des charges et provisions de pensions pour le personnel de l'ex-Fonds bruxellois de l'aide aux personnes handicapées.

La ministre tient à préciser qu'il s'agit d'une facture présentée cette année à l'administration, et non d'un dossier resté en souffrance.

Depuis la fusion du SDPSP (Service des Pensions du Secteur Public) et de l'ONP (Office National des Pensions), le Service fédéral des Pensions a établi un relevé de toutes les factures non envoyées à la Commission communautaire française, et donc non

acquittées par elle. Cette opération a mis à jour des factures s'étalant sur plusieurs années. Les besoins annuels sont désormais évalués à 220.000 euros; ils sont intégrés dans le budget initial 2018.

Les frais liés à l'informatisation de l'administration sont en forte hausse à l'ajustement 2017. Ils résultent d'une fusion entre le service informatique de la rue des Palais avec celui du site du CERIA. Un montant de 400.000 euros est nécessaire pour le paiement des rémunérations du personnel IRISTEAM détaché auprès de la Commission communautaire française; une partie de ce crédit provient de la mission 29 « Enseignement » de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente. Cet ajustement à la hausse permettra, en outre, de recourir à la consultance nécessaire pour mener à bien les projets informatiques liés au plan opérationnel de la Commission communautaire française (numérisation des documents, tableaux de bord, etc.).

Les dépenses patrimoniales croissent de 125.000 euros, passant ainsi à 217.000 euros pour couvrir diverses dépenses d'équipement des (nouveaux) agents et faire l'acquisition d'un programme de gestion de stock. L'outil en place depuis 2005 est devenu obsolète.

Voilà l'essentiel pour l'ajustement budgétaire 2017 en « Fonction publique ».

La ministre aborde ensuite le budget initial de 2018.

D'une manière générale, les montant inscrits aux articles budgétaires permettant la rémunération des agents, qu'ils soient statutaires ou contractuels, incluent :

- une barémisation de 1 %;
- une indexation de 2 %;
- le pécule de vacances;
- l'impact de la phase 2018 de l'accord sectoriel, c'est-à-dire un nouvel allongement des échelles barémiques;
- des recrutements liés à la réorganisation de la structure des services du Collège, adopté par le Gouvernement.

Pour les agents statutaires, il faut tenir compte également de l'impact des promotions en carrière plane.

Dans le cadre du budget réglementaire, l'emploi statutaire est privilégié, dans la mesure du possible, raison pour laquelle moins de moyens sont prévus pour les rémunérations du personnel contractuel.

L'augmentation du crédit destiné à couvrir les charges et provisions de pension des agents provenant de l'ex-Commission française de la Culture (les « Archéo-Commission communautaire française ») permet de refinancer le contrat de ce fonds de pension distinct. On retrouve le même montant dans le budget décréteil, la dépense étant partagée entre les deux budgets.

Les dépenses patrimoniales triplent, passant de 9.000 à 30.000 euros en raison de l'impérieuse nécessité de remplacer trois véhicules de service et de revoir le système de micros dans les salles de réunions.

Ces dépenses sont également partagées entre les budgets réglementaire et décréteil.

Pour 2018, la ministre déclare avoir consenti un effort important pour l'informatisation de l'administration. Cette dernière bénéficiera de 1.909.000 euros (contre 1.200.000 euros en 2017). Une part importante de ces montants est destinée aux rémunérations de l'équipe en place, englobant l'équipe du CE-RIA, comme évoqué supra.

Ce crédit majoré servira également :

- aux frais de consultance prévus pour la mise en place et le développement des projets stratégiques, tels le contenu d'entreprise, le Data Warehouse;
- à la gestion de la sécurité;
- à la création d'une plateforme WEB « My COCOF » qui a comme objectif la simplification des données, l'accès aux sources, la dématérialisation des documents, ...

Il s'agit donc d'un projet global de modernisation de l'informatique et de toutes les autres plateformes de la Commission communautaire française.

La ministre se réjouit d'avoir pu dégager des moyens supplémentaires pour l'informatique de la Commission communautaire française, mais il n'en reste pas moins que, globalement, on reste en-deçà de l'investissement moyen en informatique dans des structures similaires à l'institution bruxelloise.

Par ailleurs, deux nouvelles allocations de base ont été créées : l'une concernant le bien-être, l'autre la formation du conseil de direction.

En matière de bien-être, un montant de 30.000 euros permettra de développer des actions visant au bien-être au travail. La ministre déterminera avec l'administration, les événements et activités qui conviendront le mieux aux attentes du personnel.

Enfin, depuis 2014, des dépenses sont consenties pour l'accompagnement du conseil de direction, dans l'élaboration et l'implémentation de son plan stratégique. Les dépenses ont été à charge de l'AB relative à la formation du personnel, jusqu'à présent. Il a semblé plus correct de prévoir un montant distinct pour le conseil de direction.

La ministre évoque ensuite le dossier de la réforme des pensions des pouvoirs locaux qui a fait débat lors de la dernière réunion de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles.

Trois sujets y ont été abordés : la concertation, l'évaluation de la réforme et le coût pour la Commission communautaire française.

À propos de la concertation, la ministre précise qu'il y a eu concertation partielle de la Commission communautaire française au travers du Comité A. Seule une partie du texte a été soumise à concertation.

Le Fédéral ne tient pas compte des avis des entités qui se sont positionnées contre son projet de loi. Les positions de la Région bruxelloise, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française sont similaires. Globalement, elles ont marqué leur accord si et seulement si le fédéral augmente sa dotation pour compenser les dépenses qui incomberont aux entités, puisque le fédéral fait des économies avec ses nouvelles mesures.

Le fédéral n'a pas accepté ce point de vue et les entités fédérées ont donc remis un avis négatif.

Il convient de souligner que les organisations syndicales SLFP, CSC Services publics ont marqué leur accord, tandis que la CGSP s'est opposée.

La concertation n'a porté que sur le Titre II « Mesure relative à la non prise en considération de services en tant que personnel non nommé à titre définitif dans une pension du secteur public ».

Le fédéral a estimé que la concertation avait déjà eu lieu précédemment concernant les autres aspects de son projet, faisant référence au texte adopté en première lecture au Conseil des ministres du 26 mai 2016.

Tout ce que le fédéral a bien voulu consentir, c'est reporter la date d'entrée en vigueur de ses dispositions. Initialement, il considérait que ses mesures devaient entrer en vigueur à la date de la conclusion de l'accord de majorité, soit rétroactivement au 9 octobre 2014. Cette date a finalement été repoussée à 2017 ou 2018, selon les différentes mesures.

Abordant l'évaluation, la ministre précise que l'administration a procédé à une série de calculs et estimer l'impact budgétaire pour la Commission communautaire française à un montant de 712.500 euros sur base annuelle, c'est-à-dire le même montant que celui repris par les députés dépositaires de la proposition de motion en conflit d'intérêts.

Le calcul a été le suivant : 6 % du montant total prévu à l'initial 2017 dans les AB destinées aux rémunérations des agents contractuels, déduction faite des cotisations patronales.

Cet impact ne figure pas tel quel dans les missions « Fonction publique – Administration ».

Cependant, lors des discussions budgétaires, il a été convenu que le montant nécessaire serait inscrit globalement dans les AB gérées par la ministre-présidente et que, si la dépense devait finalement être consentie, il serait transféré vers les budgets « Fonction publique – Administration ».

Il s'agit de l'AB intitulée « Provisions pour contentieux » de la mission 30.

Pour autant que de besoin, la ministre précise que le problème principal réside dans la suppression par le Fédéral de la reconnaissance, dans le calcul des pensions, des prestations exercées par un agent en tant que contractuel, c'est-à-dire très souvent la période qui précède sa titularisation. En corollaire, il y a une obligation pour les entités fédérées d'instaurer un plan de pension complémentaire, soit via un fonds de pension, soit via une compagnie d'assurance.

La question de la compétence des entités fédérées de constituer un deuxième pilier de pension se pose. Le Conseil d'État l'a souligné dans son avis, évoquant une méconnaissance des règles répartitrices des compétences.

10. Discussion et examen des tableaux *partim*

M. Ridouane Chahid (PS) indique que son intervention portera essentiellement sur le budget initial 2018.

Une institution publique ne peut pas fonctionner sans s'appuyer sur un service public de qualité. À cet effet, la politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique était une nouveauté l'année passée, créditée d'un montant de 22.000 euros à l'initial 2018. De plus il est indiqué dans l'exposé général qu'une réflexion sera menée afin de permettre l'accueil de davantage de personnes moins valides,

notamment, en offrant du matériel adapté à certains handicaps physiques.

La ministre peut-elle en, dire davantage sur l'affectation de ce crédit et sur les projets concrets qui seront mis en œuvre pour améliorer cette politique ?

Par ailleurs, l'autre grande nouveauté de l'année passée était l'application généralisée des catégories *gender budgeting* dans toutes les politiques de la Commission communautaire française. Pour la mission 21, le taux de pourcentage de commentaires genrés est parmi les moins élevés, avec un taux de 20 % qui induit une diminution de 4 % par rapport à l'année 2017. Qu'est ce qui explique ce taux de commentaires genrés ?

Par ailleurs, la note de politique générale jointe au budget précise que les moyens ont été garantis notamment en vue de renforcer « la politique de réduction du temps de travail et d'embauche compensatoire, ainsi que l'amélioration du bien-être au travail » en prévoyant notamment un budget de 30.000 euros. La ministre peut-elle donner davantage d'informations à ce sujet ?

Enfin, en ce qui concerne les charges en matière de pension, et notamment la quote-part dans les pensions de l'ex-FBFISPPH, il faut constater une augmentation de 148.000 euros à l'initial 2018 accompagnée d'une diminution importante de 337.000 euros qui concerne les charges des pensions des agents de l'ex-IFPME. Qu'en est-il ?

Le député aborde ensuite la question de l'impact de la loi fédérale sur les pensions en Région bruxelloise et plus spécifiquement pour la Commission communautaire française. Comme chacun sait, il y a une motion en conflit d'intérêts qui a été introduite et débattue.

Le Ministre Bacquelaine entend mettre en place une pension mixte pour les contractuels de la fonction publique, avec l'instauration d'un second pilier qui fait l'objet d'un incitant pour les pouvoirs locaux et qui a des conséquences désastreuses.

Le projet méconnaît la répartition des compétences et introduit donc *de facto* un régime discriminatoire négatif pour les agents contractuels des services de la Commission communautaire française puisque celle-ci n'est pas compétente pour instaurer un second pilier de pension.

Le député a relevé que la ministre a évoqué une concertation partielle. Pourquoi a-t-elle été partielle ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) répond que la concertation a été partielle parce que le Fédéral en a décidé ainsi.

M. Ridouane Chahid (PS) souhaite avoir davantage de précisions quant à la concrétisation de plusieurs chantiers en cours :

- la mise en place effective du télétravail;
- la concrétisation de la réorganisation de l'administration en partenariat avec les organisations syndicales;
- la mise en place de l'évaluation finale de titulaires de mandats.

M. Alain Maron (Ecolo) signale que la Cour des comptes a relevé, dans son rapport relatif à l'ajusté 2017, qu'un certain nombre de diminutions de dépenses et de liquidations relatives aux statutaires sont liées à un retard dans la constitution de la réserve de recrutements. Qu'en est-il ? Ce retard est-il réel ? À quoi est-il dû ?

La ministre avait indiqué que 2017 devait être l'année de l'évaluation du personnel dans le cadre du Plan stratégique de modernisation. Où en est ce processus d'évaluation généralisée ?

Il a aussi été annoncé une volonté d'améliorer la mobilité interne : « Le cadastre du personnel réalisé a certes permis de concrétiser le premier plan de recrutements, de rencontrer les demandes, de réaffecter du personnel, de procéder au remplacement d'agents admis à la pension. Il faut toutefois reconnaître qu'à cette occasion les procédures de mobilité interne ont montré leurs limites. ». La ministre peut-elle préciser ce qui a été mis en œuvre à cet égard ?

Considérant que des conventions de premier emploi ont été mises en place dans le cadre de la garantie jeunes, en partenariat avec Actiris et le ministre Gosuin, la ministre peut-elle préciser combien de conventions de premier emploi pour la Fonction publique de la Commission communautaire française ont été signées ? Qu'en est-il pour les contrats d'insertion ?

Le député déclare rejoindre les interventions de M. Chahid concernant la lutte contre les discriminations. L'année passée, la ministre avait déclaré soutenir le projet que les services du Collège développent avec UNIA de réaliser une campagne d'informations et de témoignages concernant les différents types de discriminations. Cette initiative devait prendre la forme

d'un DVD réalisé par le Centre Vidéo de Bruxelles et ayant pour objectif d'être diffusé largement auprès des agents de l'administration, des associations et même au-delà dans les communes et auprès du grand public. Ce projet a-t-il été mené à bien ?

En ce qui concerne le fait de genrer les budgets, la ministre Cécile Jodogne semble être en retrait par rapport à ses collègues du Gouvernement (20 % pour la mission 21 et 6 % pour la mission 10).

En mai 2018, entre en vigueur le Règlement général sur la protection des données, norme européenne adoptée en avril 2016. Le député n'a pu relever une quelconque traduction budgétaire de l'application de ce règlement au sein de l'administration de la Commission communautaire française. La ministre a abordé des investissements en matière informatique, mais sans faire référence audit règlement (RGPD), alors qu'il nécessitera des modifications ou adaptations importantes au niveau du service informatique puisqu'il comprend un niveau d'exigences élevé en termes de transparence des données et de protection de celles-ci, ainsi que de responsabilisation des protecteurs de données. Chaque individu sera en droit de demander à l'administration de communiquer les données dont elle dispose à son sujet et d'indiquer qui y a accès.

M. Fabian Maingain (DéFI) se réjouit de la mise en place du télétravail et de l'allongement des échelles barémiques.

La ministre peut-elle communiquer davantage d'informations quant au remplacement de trois véhicules de service ?

De même, qu'en est-il des efforts plus importants consentis au niveau informatique, notamment le projet MY COCOF ou la gestion du contenu d'entreprise ?

Le député pointe ensuite l'augmentation de plus de 10 % des frais de fonctionnement des bâtiments administratifs. À quoi est destinée l'augmentation de ces crédits ?

Enfin, la ministre pourra-t-elle donner davantage de précisions sur le processus de désignation des nouveaux directeurs ? Est-il en cours de finalisation ?

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) évoque le dossier de la statutarisation du personnel.

Le Collège a bien souvent mis en avant sa volonté de progresser en matière de statutarisation du personnel de l'institution, plutôt que de faire appel aux contractuels. Or, à la lecture des articles budgétaires

concernant les rémunérations du personnel contractuel et du personnel statutaire, il faut constater :

- une légère baisse pour les statutaires (18.600.000 euros, soit près de 160.000 euros en moins qu'en 2017 – AB 21.000.00.08.1111)
- et une légère hausse pour les contractuels (5.840.000 euros, soit une hausse de plus d'un million d'euros par rapport à l'année 2017 – AB 21.000.00.09.1111).

Pour les contractuels, il s'agit d'une hausse de 22,7 % par rapport aux crédits consacrés en 2017.

La ministre peut-elle fournir un état des lieux des avancées réalisées en matière de statutarisation des agents ? Peut-on obtenir les chiffres concernant cette évolution ?

Quelle est la part des agents statutaires et contractuels au sein de l'institution, eu égard à la difficulté historique que rencontre la Commission communautaire française en cette matière ?

Abordant l'intégration de « stagiaires en alternance » dans l'administration, le député pointe que l'exposé général indique que 2018 permettra l'intégration de « stagiaires en alternance » dans les différents services de l'administration. Ils seront accueillis pour une durée de 1 à 3 ans.

Quels sont les moyens alloués à cette initiative et quel encadrement sera réservé à ces personnes ?

Quel sera le nombre de stagiaires accueillis ? Quels services seront concernés par cette mesure ?

Ensuite, le député s'inquiète du trouble qu'a créé l'implémentation du télétravail au sein de l'administration de la Commission communautaire française. Certains ont évoqué un traitement inéquitable dans l'octroi ou non de l'autorisation de télétravail. Qu'en est-il ?

À l'instar de M. Maingain, le député souhaite savoir où en est le processus de désignation des dirigeants au sein de l'administration.

Abordant les frais liés à l'informatisation de l'administration, le député constate une augmentation des crédits de de 1.200.000 euros à 1.909.000 euros en 2018 (A.B. 21.000.00.20.1211).

Compte tenu des récentes cyberattaques de nombreux réseaux informatiques à travers le monde et en Belgique, il serait bon de savoir si les crédits précités couvrent des actions spécifiques liées à la cybersécurité. Dans l'affirmative, quels moyens y seront

consacrés ? Quelles stratégies existent ou seront-elles mises en place pour prévenir les cyberattaques (protection du réseau et information/prévention auprès des agents) ?

Évoquant le bien-être au travail, le député pointe un nouveau montant inscrit de 30.000 euros. S'agissant de favoriser le bien-être du travailleur, diverses mesures sont envisagées dont celle de créer un local de détente (sieste – yoga). Quelles autres actions spécifiques sont programmées ?

M. Emmanuel De Bock (DéFI) évoque le montant de 712.500 euros d'impacts pour la Commission communautaire française en matière de réforme des pensions des pouvoirs locaux, sans effet rétroactif. S'agit-il d'un montant fixe ou sera-t-il progressif dans le temps ? A-t-on déjà estimé sa hauteur à l'horizon 2022 ou 2025 ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) indique qu'elle n'a pas reçu de simulation à cet égard.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) souhaite connaître, à titre informatif, le nombre d'équivalents temps plein que représente aujourd'hui la Commission communautaire française et qui seront concernés par les mesures de réforme envisagées au Fédéral. Effectivement, il serait intéressant de connaître l'impact par individu.

Évoquant les frais de formation, le député croit comprendre qu'ils couvrent aussi bien les nouveaux entrants, les stagiaires que ceux liés à la formation continue. Il serait intéressant de connaître la ventilation du crédit budgétaire.

Mme Cécile Jodogne (ministre) indique que la politique de discrimination et celle de *gender budgeting* sont du ressort de la ministre-présidente Fadila Laanan. Il n'en demeure pas moins qu'il est difficile d'appliquer des critères de *gender budgeting* à un budget essentiellement composé de frais de personnel dont on sait par ailleurs qu'il est davantage féminin.

Quant à la « politique d'égalité des chances », il s'agit de contribuer à offrir des places en crèches en vue de favoriser l'emploi de femmes.

Abordant les 30.000 euros prévus à l'AB consacrée au bien-être au travail, la ministre confirme qu'il s'agit d'un nouvel article budgétaire. La volonté est faire émerger des projets en concertation avec le personnel. Les projets précis n'ont pas encore fait l'objet de décisions puisque l'idée est d'impliquer le personnel dans toute la mesure du possible. Le groupe de travail COCOBA/bien-être se penche sur le sujet.

À propos du télétravail, la ministre précise qu'un règlement a été adopté. La liste des travaux qui sont susceptibles d'être effectués en télétravail est finalisée. Elle sera transmise à l'ensemble du personnel et permettra à chacun de savoir si leur demande de télétravail peut être acceptée ou non. Une différence a été faite entre le télétravail récurrent et occasionnel. Il se pourrait effectivement que certains agents qui n'ont pas dans leur fonction certains types de tâches puissent avoir ressenti un traitement inéquitable.

S'agissant des recrutements et de la réserve de recrutements, la ministre indique que l'ajusté 2017 comporte un montant affecté en contractuels supérieur à celui prévu pour les statutaires. En 2018, il y a une tendance inverse. Pour arriver à ce résultat, il convient de cumuler les montants inscrits aussi en décret qu'en règlement. Au final, il faut donc constater une augmentation des moyens prévus pour les statutaires en 2018.

La ministre évoque ensuite un certain nombre de difficultés rencontrées avec le Selor, et pas seulement pour la Commission communautaire française. Il manque une réserve de niveau 3. Par ailleurs, les missions et défis de la Commission communautaire française évoluent dans le temps. Parfois, la volonté de rencontrer un défi particulier ou une mission bien définie implique de privilégier l'engagement d'un contractuel.

L'évaluation du personnel se met en place petit à petit. Elle est réalisée par les conseillers chefs de service. Placés en première ligne, ils sont les plus aptes à apprécier la façon dont les tâches sont remplies par les agents. Avant tout, il a fallu former ces conseillers pour leur permettre de réaliser lesdites évaluations. Ces dernières seront entamées au premier trimestre 2018.

À propos de la mobilité interne, la ministre reconnaît qu'il est difficile d'amener les gens à changer de service, de carrière, voire même de fonction au sein d'un même service. La ministre souligne l'excellent travail du département des ressources humaines, en particulier de son directeur, M. Gougard, affichant une volonté indéfectible d'inciter le personnel à répondre aux appels en mobilité interne, prenant le temps d'expliquer aux personnes concernées l'intérêt de ceux-ci.

L'objectif final est bien entendu de valoriser au mieux les compétences présentes au sein de l'administration avant de procéder à des recrutements externes.

Évoquant les conventions de premier emploi avec Actiris, la ministre précise que cinq personnes sont concernées. Quant au projet-pilote des « stagiaires

en alternance », il semble qu'il impliquera quatre ou cinq personnes. Les besoins sont en train d'être définis, de même que les endroits où ces stagiaires pourraient être affectés.

À propos des deux mandataires qui doivent être remplacés à la tête du département « Culture » et du département « Personnes handicapées », la ministre signale que les procédures sont en cours. Les appels à candidatures sont clôturés, les jurys sont constitués et leurs présidents recevront très bientôt les dossiers de candidature.

Quant à l'évaluation des autres mandataires, elle est prévue six mois avant la fin de leur mandat, à savoir en mai 2018, à l'exception du mandataire qui a été nommé un an et demi plus tard. Il convient de préciser que, dans le cas de la démission d'un des mandataires à remplacer, le nouveau mandat court pour un délai de cinq ans. Pour l'autre remplacement lié à l'évaluation défavorable du mandataire évincé, il s'agit d'une poursuite du mandat en cours jusqu'à son terme.

Pour répondre à la question de M. De Bock relative aux frais de formations, la ministre précise qu'il convient de distinguer le matériel acquis pour les nouveaux entrants des formations accessibles à l'ensemble du personnel. Il existe un plan pluriannuel de formations.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) souligne qu'il évoquait l'AB 21.000.00.19.1211 et donne lecture de la justification présente dans le document parlementaire.

Mme Cécile Jodogne (ministre) précise que l'admission au stage concerne rarement de nouveaux entrants. Par ailleurs, toutes les formations doivent revêtir une utilité dans le cadre du fonctionnement des services de la Commission communautaire française, qu'il s'agisse de perfectionnement ou de nouveaux apprentissages. Les chiffres plus précis seront joints au rapport ⁽²⁾.

Abordant l'informatique, la ministre précise que le service informatique de l'administration est bien informé concernant le RGPD et la protection des données qu'il induit. Un consultant a été désigné pour faire l'inventaire de toutes les mesures à mettre en place et la manière de les concrétiser. Cet aspect relève de la sécurité informatique.

Quant à la sensibilisation des agents à propos de la manière d'avoir des comportements adaptés à la nécessaire sécurité du réseau de l'administration, il

(2) Annexe 2 : Formations.

existe des formations informatiques à cet égard. Le CIRB émet régulièrement des avis de sécurité.

À propos des trois véhicules de service, l'un d'entre eux date de 2004 et a rendu de bons et loyaux services. Les deux autres datent de 2006. Les remplacer permettra de répondre mieux aux exigences en matière d'écocore. Il est possible que l'une des deux voitures soit remplacée par une petite motocyclette devant permettre une tournée des signataires plus rapide, compte tenu des problèmes de mobilité à Bruxelles.

M. Alain Maron (Ecolo) évoque la possibilité d'acquérir un vélo électrique pour ce faire.

Évoquant le projet MY COCOF, **Mme Cécile Jodogne (ministre)** précise la gestion du contenu d'entreprise vise à gérer l'ensemble du contenu de l'institution en prenant en compte, sous forme électronique, les informations qui ne sont pas structurées. Il s'agit de documents électroniques ou scannés par opposition aux informations structurées dans des bases de données. Cette gestion du contenu d'entreprise comprend différentes phases telles que la capture du document, le stockage, l'indexation, la gestion, le nettoyage, la publication, la recherche ou encore l'archivage, en faisant des liens entre du contenu et des processus de métiers. Il s'agit donc de l'étape ultime de la digitalisation du fonctionnement d'une administration. C'est habituel et connu au niveau des bases de données. Mais il convient maintenant d'avoir la même démarche au niveau de tous les documents qui entrent ou sortent de l'administration sans être structurés dans une base de données.

MY COCOF est une plateforme web qui doit être la voie d'entrée commune à toutes les associations qui bénéficient d'une subvention facultative afin qu'elles visualisent le parcours de leur demande, qu'elles reçoivent la notification soit du refus, soit de l'acceptation de la subvention. Il convient également qu'elles puissent transmettre leurs pièces justificatives par ce biais électronique.

En ce qui concerne les associations qui sont agréées dans le cadre du non marchand, la plateforme permettra de communiquer les données relatives au cadre subventionné et d'adapter, par exemple, le calcul des avances. Il s'agit donc d'une simplification administrative, aussi bien pour les associations que pour les services de la Commission communautaire française.

Enfin, devrait émerger la possibilité de permettre l'utilisation de sources de données dites « authentiques » (par exemple, le Registre national).

À propos des frais de fonctionnement pour les bâtiments administratifs, la ministre propose de joindre, en annexe, la liste des actions envisagées qui relèvent du bon entretien des biens immeubles dont la Commission communautaire française est propriétaire ⁽³⁾. La ventilation concernera un montant global de 86.000 euros.

En ce qui concerne les pensions, M. Chahid a évoqué un montant de 148.000 euros. La ministre déclare qu'il s'agit d'une méprise. Dans l'ajusté 2017, s'agissant de la pension des agents de l'ex-IFPME, il y a effectivement un montant de 48.000 euros qui correspond à une augmentation de 14 % par rapport à l'initial. Le gestionnaire du Fonds a réalisé une étude actuarielle et établit la nécessité de refinancer le Fonds en raison du départ à la retraite à l'âge de 62 ans alors que les estimations étaient basées sur un départ à 65 ans. Le montant était évalué à 240.000 euros. Dans la mesure où le Fonds est cofinancé par la Région wallonne, l'intervention à charge de la Commission communautaire française s'élève à 48.000 euros imputés à l'ajusté.

À propos du service PHARE, la ministre déclare avoir largement expliqué dans son exposé introductif qu'en aucun cas il n'y avait un retard à imputer à l'administration. Le montant imputé à l'ajusté correspond à plusieurs factures qui avaient cessé d'être envoyées à l'administration par la SDPSP et l'ONP et qui l'ont été tout à coup.

Quant au calcul de l'impact de la réforme des pensions des pouvoirs locaux, la ministre indique qu'elle fournira la liste des équivalents temps plein (contractuels et statutaires) pour permettre à M. De Bock de calculer l'impact par agent pour la Commission communautaire française⁴.

La ministre précise cependant que ladite répartition arrêtée à un moment donné ne permettra pas nécessairement de procéder à ce calcul puisque la pension mixte est basée sur d'autres paramètres. L'estimation réalisée à la Commission communautaire française et aboutissant à un impact de 712.500 euros correspond en réalité à un pourcentage appliqué à la masse salariale globale (6 %).

M. Emmanuel De Bock (DéFI) demande si la masse salariale représente environ 10 millions d'euros.

Mme Cécile Jodogne (ministre) précise qu'il s'agit de la seule masse salariale des contractuels et

(3) Annexe 3 : Ventilation des frais de fonctionnement « Bâtiments administratifs ».

(4) Annexe 4 : Équivalents temps plein.

ajoute que, grosso modo, la proportion est de 2/3 de personnel statutaire contre 1/3 de personnel contractuel.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) souligne que cette proportion n'est pas la même que celle qui existe dans les communes et les CPAS. L'estimation d'un impact de la réforme des pensions, qui pourrait doubler pour les communes entre 2018 et 2025, ne semble pas pouvoir s'appliquer à la Commission communautaire française.

Mme Cécile Jodogne (ministre) estime qu'il n'est pas relevant de fournir une estimation de l'évolution de la masse salariale globale de la Commission communautaire française pour les sept prochaines années, considérant les différents paramètres qui entrent en ligne de compte dans le calcul repris au projet de loi du Fédéral.

M. Fabian Maingain (DéFI) mentionne que l'exposé général du budget indique que le Collège mène une réflexion afin de permettre l'accueil de davantage de personnes moins valides, notamment en offrant du matériel adapté à certains handicaps physiques. Force est de constater qu'aucune des AB de la mission 21 ne prévoit l'acquisition de matériel. N'y a-t-il pas de demande ? Qu'en est-il ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) précise qu'il y a une AB générale permettant l'acquisition d'équipements à destination du personnel. Il n'y a pas d'AB spécifique, ce qui permet plus de souplesse et de répondre directement aux demandes concrètes.

M. Alain Maron (Ecolo) comprend la remarque de la ministre à propos du *gender budgeting* appliqué à la Fonction publique. Néanmoins, il existe une série d'exemples internationaux de plans égalité hommes-femmes ou de politiques genrées au niveau de la Fonction publique, voire des recommandations internationales. A titre d'exemple, il cite le cas du Bénin qui a pratiqué cette politique de genres.

Les questions d'équilibre vies professionnelle et privée, le travail à domicile, l'occupation de postes à responsabilités au sein de l'administration, les questions de harcèlement font partie de tous ces points qui sont susceptibles d'entrer dans une politique de genres appliquée à l'administration de la Commission communautaire française.

Mme Cécile Jodogne (ministre) déclare que seront joints au rapport les chiffres de répartition hommes-femmes aux différents niveaux de l'administration ⁽⁵⁾.

M. Alain Maron (Ecolo) souligne qu'une politique genrée va bien au-delà de cette seule répartition.

11. Avis

La commission émet un avis favorable en ce qui concerne les missions de la compétence de la ministre Cécile Jodogne au sein de la commission pour les projets de décret et de règlement ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2017, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2018, d'autre part, et en propose, dès lors, l'adoption par 7 voix pour et 2 abstentions.

12. Approbation du rapport

La commission a accordé sa confiance à la présidente et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteurs,
Véronique JAMOULLE
Ridouane CHAHID

La Présidente,
Julie de GROOTE

(5) Annexe 5 : Répartition hommes-femmes au sein de l'administration de la Commission communautaire française.

13. Annexes

Annexe 1

**Liste des associations qui ont bénéficié en 2017 de l'allocation de base
30.000.00.04.3300 « Subventions aux associations » ainsi que les types de projets concernés**

Colloques et séminaires internationaux					
Montant initial			20.000,00 €		
Numéro du dossier	Asbl	Objet	Montant arrêté	Montant engagé	Montant liquidé
R117-002-A	Centre culturel Jacques Franck	Accueil d'experts dans le cadre du projet : « African Culture ». Bruxelles, du 4 au 19 février 2017	1.500,00 €		
R117-003-E	Fédération bruxelloise francophone des Institutions pour Toxicomanes (FEDITO)	Envoi d'experts dans le cadre de la conférence internationale de réduction des risques HR17, du sommet francophone sur la réduction des méfaits liés aux drogues, des journées nationales de la Fédération Addiction et de la Commission on Narcotic Drugs. Québec, Le Havre et Vienne de mai à décembre 2017.	1.500,00 €		
R117-004-A	1001 Valises	Rencontre entre étudiants universitaires serbes et kosovars avec pour thème : « La réalité du terrain entre jeunes universitaires dépasse les messages de « guerres sans fin » intégrés dans la mémoire populaire. Bruxelles, du 14 au 18 avril 2017	2.000,00 €		
R117-009-E	DUNE	Envoi d'experts dans le cadre de la Conférence «Harm Reduction International» et du Sommet francophone sur la Réduction des méfaits liés aux drogues. Québec, du 9 au 19 mai 2017	1.600,00 €		
R117-010-A	SOS Sectes	Accueil d'experts dans le cadre du séminaire : « Les grands récits occidentaux ». Bruxelles, de mars à décembre 2017	1.546,00 €		
R117-012-E	Modus Vivendi	Envoi d'experts dans le cadre de la Conférence «Harm Reduction International» et du Sommet francophone sur la Réduction des méfaits liés aux drogues. Québec, du 9 au 19 mai 2017	1.425,00 €		
R117-013-A	Plateforme francophone du volontariat	Accueil d'un expert dans le cadre du Séminaire : «Allocataires, demandeurs d'emploi, jeunes,... libres d'être volontaires?». Bruxelles, le 5 mai 2017.	225,00 €		
R117-015-E	Centre Médical Enaden	Envoi d'experts dans le cadre d'une conversation du Tya (Toxicomanie et Alcoolisme) et d'une Conférence : « Des addictions à l'adolescence ». Rennes, le 5 mai 2017	600,00 €		
R117-018-A	AEDH	Dans le cadre d'une Journée : « Comment refonder l'Europe et l'engagement citoyen ? » et d'un weekend : mise en réseau d'organisations des droits de l'Homme en Belgique et dans l'UE et solutions communes. Bruxelles, du 26 au 28 mai 2017	1.000,00 €		
R117-020-E	Le Pont des Arts	Envoi d'experts dans le cadre d'échanges de pratiques des artistes en milieu de soins. Pantin, du 7 au 8 septembre 2017.	650,00 €		

Colloques et séminaires internationaux						
Montant initial			20.000,00 €			
Numéro du dossier	Asbl	Objet	Montant arrêté	Montant engagé	Montant liquidé	Remarques
R17-021-E	Tremplins	Envoi de deux encadrants et 3 jeunes dans le cadre d'une rencontre européenne du drama sur le thème : « Tivoli ». Aalborg (Danemark), du 19 au 30 juillet 2017	1.000,00 €			
R17-022-E	Service d'insertion sociale pour adolescents et adultes ayant un handicap mental – SISAHM	Envoi d'experts dans le cadre du XIV ^e Congrès de l'AIRHM (Association internationale de Recherche Scientifique en faveur des Personnes Handicapées Mentales) avec pour thème : «La participation des Personnes handicapées à la défense de leurs droits - La formation des autoreprésentants à la CDPH, ses répercussions et retombées». Genève, du 11 au 14 septembre 2017	1.300,00 €			
R17-024-E	Lapsus Lazuli	Envoi d'experts dans le cadre du Séminaire international de Clowns en Milieux de Soins : «L'Art qui soigne». Riga, du 27 au 29 avril 2017	300,00 €			
R17-035-E	Asblissimo	Envoi d'un expert dans le cadre d'une conférence sur « La Création d'organisations de la société civile - Echange d'expériences ». Lodz, le 7 décembre 2017	424,45 €			
TOTAL			15.070,45 €		0,00 €	
Solde			4.929,55 €		20.000,00 €	

Annexe 2

Formations

- 198 agents ont bénéficié d'au moins une formation de perfectionnement professionnel en 2016.
- 16 agents stagiaires ont suivi une formation. Ces agents ont un accès prioritaire aux formations proposées dans le cadre du plan de formation.
- 564 agents ont suivi une sensibilisation au nouveau modèle de description de fonction.
- 9 agents ont bénéficié d'une formation professionnelle volontaire.

Par ailleurs, des formations liées au bien-être ont été organisées pour :

- le secourisme : 108 agents
- la lutte contre l'incendie : 39 agents
- les correspondants sécurité : 11 agents
- les personnes de confiance : 2 agents
- la ligne hiérarchique (une sensibilisation aux risques psychosociaux) : 40 agents

Un plan de formation spécifique a par ailleurs été proposé pour les accompagnateurs scolaires, où l'on dénombre quelque 261 inscriptions pour les 13 activités proposées.

Annexe 3

**Ventilation des frais de fonctionnement
« Bâtiments administratifs »**

Palais	Vannes isolement chauffage étage 1	4.000 €
Palais	Remplacement meuble bas des cuisines tous les étages + plomberie + changement des lave-vaisselles	15.000 €
Palais	Remplacement blocs de secours	30.000 €
Palais	Remplacement boiler douche étage 2	1.000 €
Palais	Remplacement robinet PMR étage 1 à 8	3.000 €
Meiboom	Remplacement porte de secours étage 6	3.000 €
Meiboom	Remplacement chaudières Meiboom	30.000 €

Annexe 4

Équivalents temps plein

Le nombre d'ETP à la Commission communautaire française est de 779 postes pour 701 ETP

2/3 statutaires – 1/3 contractuels

Annexe 5

- niveau 1 : 198 agents dont 124 femmes et 74 hommes
- niveau 2+ : 185 agents dont 123 femmes et 62 hommes
- niveau 2 : 179 agents dont 94 femmes et 85 hommes
- niveau 3 : 211 agents dont 110 femmes et 101 hommes

RAPPORT

fait au nom de commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture,
du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par Mme Isabelle EMMERY

SOMMAIRE

I.	Discussion conjointe.....	29
II.	Désignation du rapporteur/de la rapporteuse.....	29
III.	Mission 24 : Tourisme Mission 31 : Infrastructures	
1.	Exposé général de M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme	29
2.	Discussion et examen des tableaux budgétaires.....	29
3.	Avis	30
IV.	Mission 26 : Formation professionnelle	
1.	Exposé général de M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle.....	30
2.	Discussion.....	33
3.	Examen des tableaux budgétaires.....	36
4.	Avis	37
V.a.	Mission 25 : Transport scolaire	
1.	Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Transport scolaire	38
2.	Discussion.....	38
V.b.	Mission 29 Programme 2 : Complexe sportif et hall sportif Programme 3 : Enseignement Mission 31 Programme 2 : Dépenses : bâtiments Enseignement	
1.	Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement	40
2.	Discussion.....	41
3.	Examen des tableaux budgétaires.....	43

Ont participé aux travaux : M. Mohamed Azzouzi (président), M. Eric Bott, M. Alain Courtois, M. Emmanuel De Bock, M. Serge de Patoul, M. Ahmed El Ktibi, Mme Isabelle Emmery, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Zoé Genot, Mme Véronique Jamoulle, M. Alain Maron, Mme Magali Plovie, Mme Jacqueline Rousseaux, M. Julien Uyttendaele et M. Michaël Vossaert

Ont également participé aux travaux : Mme Nadia El Yousfi et Mme Joëlle Maison (députées), Mme Fadila Laanan (ministre-présidente), M. Didier Gosuin et M. Rudi Vervoort (ministres) et Mme Olivia P'tito (directrice générale de Bruxelles Formation.

V.c. Mission 28 : Infrastructures sportives privées

Mission 31

Programme 2 : Dépenses, bâtiments – Centre sportif de la Woluwe – Complexe sportif d'Anderlecht

Mission 11

Programme 2 : Sports et jeunesse, activités 1, 2 et 4

- | | | |
|----|---|----|
| 1. | Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport | 44 |
| 2. | Discussion | 45 |

V.d. Mission 11 : Jeunesse, sports, éducation permanente, audiovisuel et enseignement

Programme 1 : Culture

Activités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7

Programme 4 : Éducation permanente, activités socioculturelles

Programme 6 : Activités parascolaires à caractère pédagogique

- | | | |
|----|--|----|
| 1. | Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture | 46 |
| 2. | Discussion | 47 |
| 3. | Discussion des tableaux budgétaires..... | 51 |

V.e. Avis..... 52

VI. Approbation du rapport..... 52

VII. Annexes 53

Mesdames,
Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en ses réunions des 15 et 21 novembre 2017, les projets de décrets et de règlements ajustant les budgets de la Commission communautaire française pour l'année 2017, d'une part, et contenant les budgets de la Commission communautaire française pour l'année 2018, d'autre part.

I. Discussion conjointe

La commission décide d'examiner conjointement les projets de décret et de règlement ajustant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2017 et les projets de décret et de règlement contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2018 de la Commission communautaire française.

II. Désignation du rapporteur/ de la rapporteuse

Mme Isabelle Emmerly (PS) est désignée en qualité de rapporteuse.

III. Mission 24 : Tourisme Mission 31 : Infrastructures

1. Exposé général de M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme

Suite à la sixième Réforme de l'État, la Commission communautaire française n'a conservé qu'un petit reliquat de la compétence du Tourisme, à savoir l'investissement dans les infrastructures touristiques sociales.

Le reste de la compétence du Tourisme a été régionalisé. Depuis cette régionalisation, le ministre a toujours fait le choix d'investir complètement la compétence du tourisme social en maintenant des budgets d'investissements suffisants au bénéfice des infrastructures abritant les auberges de jeunesse. Il est à noter que sous cette législature aucune diminution budgétaire n'a affecté cette compétence.

En 2018, ce cap est maintenu en renforçant les budgets d'investissements d'un montant exceptionnel de 130.000 euros afin de subventionner les travaux à réaliser en vue de l'enregistrement de ces établissements. Il s'agit d'une volonté du Gouvernement francophone bruxellois de soutenir le tourisme social qui

ne peut être résumé à une offre d'hébergement « à bon prix ».

Les auberges de jeunesse réalisent également un autre objectif vital au sein de la région bruxelloise, celui du vivre ensemble en permettant à des jeunes d'origine différente de se rencontrer dans un cadre convivial, de faire des rencontres et de partir à la découverte de Bruxelles. Dans ces conditions, soutenir la pérennité des auberges de jeunesse est primordial et, par ce budget 2018, c'est ce que le Gouvernement francophone bruxellois s'engage à faire.

2. Discussion et examen des tableaux budgétaires

En tant qu'administrateur délégué d'une auberge de jeunesse, **M. Emmanuel De Bock (DéFI)** félicite le Gouvernement et le ministre pour la politique qui est menée afin de soutenir ces dernières, notamment concernant les obligations auxquelles elles doivent faire face en matière de sécurité-incendie.

Les bâtiments de ces auberges sont plutôt vieillissants et les normes sont de plus en plus difficiles à rencontrer.

M. De Bock rappelle que le tourisme social souffre de la concurrence de Airbnb mais connaît malgré tout un grand succès, notamment auprès des groupes scolaires et représente plusieurs centaines de milliers de nuitées par an.

Pour le député, il y a une nécessité d'augmenter l'offre en tourisme social, en confortant les auberges existantes et en étudiant la possibilité de créer de nouvelles places.

M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme, transmettra, en annexe du rapport, le détail des investissements qui seront réalisés au cours de l'année 2018. Il souhaiterait pouvoir donner une impulsion plus forte qui permettrait d'étendre l'offre mais la configuration budgétaire actuelle ne le permet pas.

Mme Magali Plovie (Ecolo) rappelle à quel point l'année 2016 a été difficile pour le secteur du tourisme et de l'Horeca. Ces deux secteurs ont pu bénéficier d'aides régionales afin de faire face à cette période. La députée souhaite savoir si une aide quelconque a également été consentie spécifiquement au secteur du tourisme social.

Mme Plovie aimerait également avoir un point de la situation du centre Van Gogh qui a connu plusieurs problèmes, notamment structurels, au cours de l'année précédente.

M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme, précise que les mesures de soutien au secteur du tourisme et de l'Horeca qui ont été mises en œuvre par la Région en 2016 étaient principalement fiscales (exemption de la « *city tax* » communale) et n'ont, dès lors, pas eu d'impact sur le secteur du tourisme social, lequel était déjà exempt de cette taxation.

Il n'est pas apparu nécessaire de définir les contours d'une action ciblée à ce secteur en particulier, d'autant qu'aucune demande spécifique du secteur n'a été faite. Il a cependant bénéficié, à l'instar des autres types d'hébergements, des actions mises en place par le Gouvernement sur le renforcement et la promotion de l'image de Bruxelles.

Concernant le centre Van Gogh, le ministre renvoie aux discussions qui avaient eu lieu en commission budgétaire l'année précédente.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) précise à ce sujet que les administrateurs de ce centre ont une réelle volonté de redresser cette auberge de jeunesse et de travailler en toute transparence. Les chiffres de fréquentation de l'année 2017 sont supérieurs de 20 % à ceux de 2016 et 5 % supérieurs à ceux de 2015, ce qui est encourageant et qui représente 45.000 nuitées par an.

Pour le groupe MR, **M. Alain Courtois (MR)** remarque que l'augmentation budgétaire est une conséquence de la régionalisation et de la mise en place de l'ordonnance relative au Tourisme.

Le député demande le détail des travaux de sécurité prévus au sein des auberges de jeunesse. Il regrette par ailleurs qu'aucune augmentation budgétaire ne soit prévue en dehors de ces investissements relatifs à la sécurité.

M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme, communiquera, en annexe, le détail de ces travaux qui concernent notamment les installations, l'éclairage, l'électricité, le calorifugeage, tableaux électriques, remplacement de l'alarme incendie, système caméra, etc.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) précise que d'autres aides régionales sont disponibles pour les auberges de jeunesse, notamment les emplois ACS.

3. Avis

La commission émet un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres du ministre Rudi Vervoort, au sein de la présente commission, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de l'année budgé-

taire 2017, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année 2018, d'autre part.

Cet avis a été adopté par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

IV. Mission 26 : Formation professionnelle

1. Exposé général de M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle

L'ajustement budgétaire 2017 et le budget initial 2018 confirment la priorité donnée, depuis le début de la législature, à l'objectif du Gouvernement francophone bruxellois d'amélioration structurelle de la qualification des Bruxellois pour l'emploi.

Ces actions menées depuis le budget 2014-2015 ont été déployées et systématisées, en 2016, dans le Plan formation 2020, qui intègre et décline les mesures de la Stratégie 2025 relatives à la formation professionnelle dans ses liens avec les entreprises, l'emploi et l'enseignement. Sur les 44 mesures du Plan formation 2020, 41 sont en cours de mise en œuvre; la totalité le sera en 2018.

L'ajustement 2017 comme le budget initial 2018 de la Commission communautaire française sont orientés en priorité vers la mise en œuvre du Plan formation 2020, avec l'appui des financements du Fonds social européen (FSE) et le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale au travers de la commande de formation et des financements spécifiques de la Stratégie 2025.

Au total, la seule mission 26 du budget de la Commission communautaire française a connu près de 7 millions d'euros d'augmentation depuis 2014.

Les apports du FSE et de la Région bruxelloise sont essentiels au financement de la formation professionnelle.

En effet, en soutien aux budgets de la mission 26 et de la mission 21 (ressources humaines), l'effort financier de la Région envers les opérateurs de formation va se poursuivre, malgré les difficultés budgétaires rencontrées, pour plus de 14 millions d'euros en 2018. Ce budget est en augmentation de 9 millions d'euros depuis le début de la législature.

De plus, les financements FSE prévus en 2018 se montent à plus de 21 millions d'euros.

Au total, la formation professionnelle sera financée par la Commission communautaire française, la Région et le FSE pour plus de 103 millions d'euros

en 2018, ces différentes sources de financement progressant de plus de 27 millions depuis 2014.

Fruit d'une démarche partagée avec les partenaires sociaux, le Plan formation 2020 est centré sur la contribution essentielle qu'apporte la formation à l'amélioration de la participation des Bruxellois à l'emploi; et donc sur la lutte contre une des causes structurelles du chômage à Bruxelles, à savoir la sous-qualification.

Pour développer les compétences des Bruxellois et concrétiser un réel droit à la qualification tout au long de la vie, le Plan prévoit principalement de développer et réorienter qualitativement et quantitativement une offre de formation correspondante aux caractéristiques de l'économie bruxelloise, adaptée aux besoins des chercheurs d'emploi bruxellois et à leurs parcours et concertée et cohérente entre les opérateurs.

2017 et 2018 sont les deuxième et troisième années de mise en œuvre du Plan formation 2020. Les moyens budgétaires continuent à être concentrés vers les chercheurs d'emploi peu ou pas qualifiés inscrits à Actiris, mais également les jeunes Bruxellois en transition de leur formation initiale vers le marché du travail.

Les actions qui leur bénéficient se centrent sur les quatre stratégies prioritaires annexées au Plan formation 2020 :

1. le développement de l'alternance;
2. le développement des autres formules de stages en entreprise;
3. la validation des compétences et
4. la création des pôles formation-emploi, repris dans les accords-cadres sectoriels emploi-formation à Bruxelles.

Dans un contexte budgétaire extrêmement serré, la Commission communautaire française a augmenté, dès l'ajustement 2017, son financement de la formation professionnelle de 1.538.000 euros en crédits de liquidation. Par rapport à 2017, cette augmentation du budget de l'ensemble de la mission 26 est de 2.551.000 euros en 2018, pour se porter au total à 64.785.000 euros.

Les trois programmes de la mission 26 bénéficient d'une poursuite de leurs progressions.

Programme 1 : Priorité à l'amélioration continue de la qualité de la formation et à la validation des compétences (OISP)

À l'ajustement 2017, le programme 1 augmente au total ses crédits de liquidation de 201.000 euros. Au budget 2018, ce programme 1, reprenant les budgets de support à la politique générale aux OISP et à la validation des compétences, progresse de 219.000 euros en crédits de liquidation.

L'appel à projets innovants en formation professionnelle envers les OISP, les entreprises, les centres d'alternance, etc. a été financé sur la base des subsides facultatifs tant du programme 1 que du programme 2 de la mission 26 (Formation PME) afin d'être intégré en une seule démarche cohérente gérée par l'administration de la Commission communautaire française.

Cette démarche a également été complétée au second semestre par un appel à partenariats de Bruxelles Formation (programme 3) qui a activé pour ce faire les nouvelles possibilités que lui confèrent son décret modifié et l'arrêté d'application entré en vigueur en janvier 2016. La coordination de ces deux démarches se poursuivra en 2018 afin de consolider cette réelle impulsion à l'innovation en formation et à la gestion transparente et objectivée de l'allocation de ces subsides.

L'innovation est une condition de la qualité de la formation. Afin d'approfondir cette qualité, une étude sur les critères de qualité et d'efficacité de la formation professionnelle, ainsi que sur la meilleure manière de les opérationnaliser, notamment en termes de financements *ad hoc*, est lancée en 2016 en augmentant les crédits de « publication et diffusion » de 143.000 euros réorientés depuis les subsides facultatifs non consommés.

Les ajustements aux besoins des articles budgétaires relatifs notamment à l'embauche compensatoire ou à la prise en charge par les budgets régionaux Stratégie 2025 de projets comme le service citoyen, permettent en partie de financer l'augmentation dévolue au développement de la validation des compétences.

Sur la base des enseignements tirés des soutiens financiers développés depuis 2016, ce ne sont pas moins de 495.000 euros qui viennent renforcer une enveloppe globale de 875.000 euros au total. Elle va permettre aux centres de formation sectoriels, à ceux de Bruxelles Formation de l'EFP/SFPME ainsi qu'à l'enseignement de promotion sociale de développer et assouplir l'organisation des épreuves de validation et donc augmenter les certifications de compétences via les titres qu'ils délivrent. Ces montants vont no-

tamment permettre des investissements dans des locaux et équipements dédiés aux épreuves de validation des compétences.

Un effort supplémentaire de 275.000 euros est également consacré aux organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP), dont particulièrement les missions locales qui accompagnent leurs publics vers la validation des compétences

Pour pérenniser une partie de ces moyens, la validation des compétences connaît, en 2018, une des évolutions les plus fortes dans le programme 1, à hauteur de 384.000 euros.

Par ailleurs, le financement des équipes de base, des formateurs, des OISP progresse de 131.000 euros. Cet article de base est destiné à financer les organismes (ASBL et missions locales) agréés par la Commission communautaire française dans le cadre du décret du 27 avril 1995, selon les dispositions prévues par l'Arrêté du Collège 2001/549 du 18 octobre 2001. Il s'agit à la fois de permettre de couvrir le fonctionnement des ASBL et les missions locales agréées et la progression de l'ancienneté des travailleurs subventionnés.

Programme 2 : Poursuite du refinancement de la formation des classes moyennes

La forte inflexion à la hausse du programme 2 consacré à la formation PME s'est marquée à partir de 2016, afin de rompre avec la progression trop faible que l'alternance PME avait connue depuis 10 ans au regard de ses besoins et possibilités.

L'ajustement 2017 permet une augmentation complémentaire de 466.000 euros du programme 2. Le budget de l'EFP se voit crédité de subventions complémentaires de 526.000 euros permettant de poursuivre l'investissement dans la sécurisation des locaux, le financement des actions d'information et de communication (intégrées désormais avec celles du SFPME) et le plan de désendettement de l'asbl dans le cadre d'un monitoring budgétaire mené avec l'administration et les cabinets.

La poursuite de ces augmentations se marque dans le budget 2018 : 699.000 euros au total pour le programme 2 et une concentration de moyens nouveaux pour l'EFP à hauteur de 717.000 euros.

L'augmentation de ce crédit est destinée à couvrir, de manière prioritaire, des actions de développement du nombre de stagiaires en alternance prévues dans le cadre du Plan formation 2020. Pour rappel, celui-ci vise à terme, l'augmentation de 800 jeunes en formation auprès des opérateurs d'alternance.

Parallèlement, les budgets régionaux consacrés à la Stratégie 2025 et aux équipements continueront, comme en 2017, à venir compléter ces nouveaux moyens.

Programme 3 : Le redéploiement du rôle de Régie de Bruxelles Formation

Le nouveau contrat de gestion de Bruxelles formation a été adopté en juillet 2017. Il vise tout particulièrement à développer son rôle de régisseur de la formation professionnelle afin de mieux coordonner cette dernière tant sur l'offre, que sur les parcours, la qualité de la formation (et sa certification) que sur l'organisation de partenariats performants entre l'ensemble des acteurs de la formation, de l'emploi, de l'insertion et de l'enseignement.

La régie ne consiste plus simplement en une gestion de partenariats complémentaires à l'action des centres propres à Bruxelles Formation, s'appuyant prioritairement sur les OISP et une partie de l'enseignement de promotion sociale. La régie de la formation prend l'ampleur d'une réelle coordination globale de l'action de tous : centres de Bruxelles Formation comme opérateurs conventionnés et entreprises. La régie se déploie désormais au niveau d'une réelle régulation du champ de la formation professionnelle

La mise en œuvre de cette mission complètement renouvelée demande la création d'un nouveau service en son sein, à savoir une division *ad hoc* chargée de son opérationnalisation, et donc la réorganisation interne de Bruxelles Formation. Le rôle d'opérateur de Bruxelles Formation se redéploie, quant à lui, au niveau des Pôles Formation-Emploi.

Cette mission de service public suppose également une coordination plus approfondie avec Actiris, notamment sur le plan de la production statistique. L'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation (OBEF) va désormais permettre un pilotage plus cohérent et intégrer des données Formation-Emploi.

Par ailleurs, toujours pour répondre aux objectifs du Plan formation 2020, l'OIP doit pouvoir mobiliser ses capacités de partenariats avec les entreprises, en priorité pour développer les formations professionnelles individuelles en entreprise.

À l'ajustement 2017, les crédits de l'OIP ont été adaptés à la hausse (+ 871.000 euros) compte tenu, notamment, de l'indexation et des charges qui lui incombent.

En 2018, les subventions de la Commission communautaire française vis-à-vis de Bruxelles Formation bénéficient d'une augmentation de 1.633.000 euros.

Cette progression est notamment destinée à couvrir de manière prioritaire les engagements de ressources humaines permettant de développer les actions menées avec les entreprises (un nouveau service Régie, la capacité d'analyse de l'OBEF) ainsi que des frais de personnel inéluctables (comme l'indexation des salaires).

L'ensemble de ces augmentations est donc également soutenu au sein de la mission 26 et de chacun des budgets des organismes par une gestion plus efficiente et des priorisations vers les actions les plus efficaces pour les publics en formation et les entreprises.

2. Discussion

M. Julien Uyttendaele (PS) remercie le ministre pour son exposé et se réjouit de voir que la mission 26 connaît une hausse conséquente de 2,5 millions d'euros et que la formation professionnelle se voit ainsi dotée de moyens supplémentaires.

Le député salue également les augmentations des budgets de l'EFP et de Bruxelles Formation. Le budget présenté respecte donc les objectifs du Gouvernement dessinés notamment par la Stratégie 2025 et le Plan de formation 2020 et il en félicite M. Gosuin.

Mme Magali Plovie (Ecolo) soulève et salue deux éléments positifs à savoir les efforts qui sont menés en matière de politique genrée, notamment par l'encouragement envers les femmes à suivre des formations plutôt masculines ainsi que les efforts qui sont faits en matière de validation des compétences, notamment concernant l'augmentation de cette validation en prison.

Concernant la politique genrée, Mme Plovie aimerait connaître quelles autres formations que celle d'électricien/ne(s) sont développées plus spécifiquement pour encourager un public féminin à les suivre.

La députée rappelle que 37 nouveaux profils avaient été définis en 2016 et demande ce qu'il en est aujourd'hui.

Mme Plovie demande également si le dossier de la reconnaissance des diplômes étrangers par les communautés a pu évoluer favorablement.

Concernant les OISP, la députée demande ce qu'il en est du projet de décret réformant ceux-ci qui devait aboutir en 2017.

Elle souhaite également plus de précisions quant au service citoyen mis en place par la Commission communautaire française, qui concernait 103 jeunes

en 2015. Qu'en est-il pour 2016 et 2017 ? Est-ce qu'une évaluation a été faite de ce projet ? La députée demande également si le ministre dispose de précisions quant à un futur cadre légal au niveau du fédéral qui permettrait de pérenniser cette démarche.

Mme Plovie demande encore où en est le projet de dossier unique qui était en cours d'élaboration l'année dernière.

Pour conclure, la députée demande des précisions quant aux budgets consacrés par la Commission communautaire française à la Cité des Métiers.

M. Michaël Vossaert (DéFI) rappelle et salue l'augmentation du nombre de chercheurs d'emploi en formation depuis 2014 pour atteindre 15.786 stagiaires chercheurs d'emploi formés en centres et en entreprises en 2016.

Il rappelle que 70 % des stagiaires sortis en 2014 ont trouvé un emploi et souligne la nécessité de proposer une offre de formation adaptée à l'économie bruxelloise, aux besoins des demandeurs d'emploi et qui soit concertée avec les différents opérateurs.

Le groupe DéFI se réjouit que la formation professionnelle bénéficie d'une augmentation de ses moyens de plus de 2,5 millions d'euros.

Concernant les quatre axes prioritaires mis en place, le député souhaiterait s'attarder sur le développement de l'alternance et sur la validation des compétences.

Pour le premier point, M. Vossaert rappelle la conclusion du contrat de gestion conjoint entre l'EFP, EFPME, Bruxelles Formation et le Gouvernement. Au sujet de la validation des compétences, le député salue l'augmentation des moyens prévus qui permettront de valider plus vite et mieux les compétences afin de permettre aux jeunes concernés de s'ancrer dans l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur formation qualifiante.

Pour conclure, M. Vossaert se réjouit de l'effort supplémentaire de 275.000 euros qui sera consacré aux OISP.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) salue à son tour l'augmentation des moyens consacrés à la formation professionnelle à Bruxelles.

Le député souhaite revenir sur le financement du Fonds social européen (FSE) consacré à la Garantie jeune, où en sommes-nous actuellement ? Quelle est l'articulation de ce financement européen avec le Plan de formation 2020 ? Ce financement constituait-

il un financement exceptionnel ou celui-ci est-il voué à devenir récurrent ?

Il rappelle à cet égard l'engagement pris par le Gouvernement de pallier au financement de cette mesure, dans le cas où le financement FSE serait interrompu.

M. Fassi-Fihri rejoint les remarques et les questions qui ont été posées concernant la validation des compétences et demande si un objectif temporel a été fixé pour atteindre les 2000 titres délivrés par an.

Le député demande également si une évaluation a été faite de l'impact de la mesure d'octroi de 5.000 euros pour inciter les entreprises privées à prendre des stagiaires.

Il rappelle à ce sujet que, lors du lancement du Plan formation, il avait été mentionné que seule une trentaine d'entreprises publiques accueillait des stagiaires en région bruxelloise et demande ce qu'il en est aujourd'hui.

M. Fassi-Fihri évoque ensuite la réforme régionale des groupes cibles qui avait pour objectif, notamment, de favoriser le retour à l'emploi de personnes d'un certain âge et demande dans quelle mesure cette réforme est articulée avec les moyens consacrés par la Commission communautaire française à la formation professionnelle. Est-ce qu'une évaluation de cette réforme a été effectuée ?

Le député demande si des moyens spécifiques ont été dégagés afin de soutenir un autre public-cible qui est constitué par les migrants, les primo-arrivants, les réfugiés, notamment en termes d'équivalence de diplôme.

Il évoque ensuite l'ordonnance relative à l'instauration de clauses sociales dans les marchés publics et qui prévoyait de soutenir la formation à travers l'octroi de marchés publics. M. Fassi-Fihri se demande si, au sein des pouvoirs publics qui dépendent de la Commission communautaire française, des clauses sociales de ce type sont inscrites dans les marchés publics et qui prévoient également de renforcer l'outil de formation par ce biais-là.

Pour conclure, le député revient au rapport de la Cour des comptes qui évoque un report d'un montant de 800.000 euros dans les recettes de Bruxelles Formation pour l'année 2018. Ce montant était initialement prévu à l'année 2017 et concerne des formations dans le cadre d'une convention avec Actiris. Il souhaite en connaître la raison.

La Cour des comptes mentionne également la vente d'un appartement « Orion » pour un montant de 300.00 euros en 2017. Le député souhaiterait

connaître le montant de l'achat initial de ce bâtiment et le résultat, positif ou négatif, de l'opération immobilière ainsi effectuée.

M. Alain Courtois (MR) constate une légère augmentation des moyens budgétaires mais estime que celle-ci n'est pas encore suffisante malgré le fait que les mesures prises soient encourageantes.

Le député tempère l'enthousiasme du ministre concernant la baisse du taux de chômage à Bruxelles en rappelant que ce taux restait deux fois plus élevé qu'en Flandre. Il rappelle également que le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans reste de 23 %.

Le groupe MR attendra donc de voir les résultats concrets qui découleront du cadre commun de programmation, piloté par Bruxelles Formation et mis en place dès 2018.

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, répond à M. Courtois qu'il aurait effectivement souhaité que le secteur bénéficie d'une augmentation de budget plus importante que les 27 millions d'euros qui lui ont été octroyés en plus depuis 2014, si on prend en compte les financements régionaux et européens mais il considère que l'effort qui a déjà été consenti est important et qu'il permet de rattraper, petit à petit, le retard accumulé au fil des années.

Le ministre souligne aussi que l'augmentation des moyens est aussi conditionnée par le problème du manque de formateurs et de lieux où prodiguer ces formations.

Il rappelle que le taux de chômage des jeunes est passé de 32 % en 2014 à 23 % en 2017. M. Gosuin précise que la diminution du taux de chômage dans les trois Régions est à peu près linéaire mais que la population active à Bruxelles augmente de 3,1 % par an alors qu'elle augmente de 0,3 % en Flandre et de 1,7 % en Région wallonne.

Pour obtenir les mêmes résultats, les efforts de la Région bruxelloise doivent donc être beaucoup plus importants que dans les deux autres Régions.

En réponse à Mme Plovie, le ministre rappelle qu'une action est menée depuis deux ans avec Bruxelles Formation concernant la mixité des fonctions et que celle-ci est saluée unanimement. Cette action se traduit par de la sensibilisation et des formations particulièrement orientées vers les femmes (informatique, magasinier/ère, électricien/ne, etc.).

Le ministre rappelle également la mixité de plus en plus grande qui existe dans des formations qui étaient, auparavant, exclusivement masculines.

Une autre difficulté pour ces jeunes femmes réside dans l'opportunité de trouver un emploi dans des entreprises; ce qui doit, sur ce plan, faire l'objet d'un changement de mentalités chez les hommes comme chez les femmes ou d'un développement de certaines infrastructures (des vestiaires ou des vêtements de travail pour femmes, par exemple).

Au niveau de la validation des compétences, M. Gosuin répond que de nombreux moyens sont mis à disposition de ce projet.

58 titres existent à ce jour et 7 sont en développement sur l'ensemble de l'espace francophone. En Région bruxelloise, 21 profils métiers (contre 16 auparavant) sont réellement activés, sur les 38 au total.

1.632 titres ont été délivrés en 2016 et 1.042 titres ont déjà été délivrés sur les six premiers mois de 2017 (objectif 1.800 sur toute l'année), l'objectif de 2000 titres délivrés semble donc tout à fait réalisable pour 2020.

Spécifiquement concernant les populations migrantes, M. Gosuin précise que 43 % des personnes inscrites à Actiris n'ont pas de certification reconnue par les autorités publiques en Belgique (diplôme de l'enseignement, certification de la formation ou de la validation des compétences). Le titre – non reconnu qu'ils possèdent parfois – ne correspond pas forcément à une qualification dans la base de données d'Actiris. La mise à l'emploi de ces personnes est donc laborieuse.

La validation des compétences vise à dépasser cette méthode déclarative pour permettre une mise à l'emploi sur la base des compétences de chacun.

Concernant l'équivalence des diplômes, qui est un autre moyen de mise à l'emploi des personnes d'origine étrangère, le ministre rappelle que la Commission communautaire française a mis cinq personnes à la disposition des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'assouplir et d'améliorer le service concerné.

Une étude a été lancée en 2017 concernant les critères de qualité et d'efficacité de la formation professionnelle ainsi que sur la meilleure manière de les opérationnaliser. Cette étude permettra d'avoir une vision claire sur la qualité, la pertinence et le financement des outils de formation.

M. Gosuin répond encore que le budget relatif au service citoyen (400.000 euros) a été transféré dans

le budget régional afin que tous les bruxellois, francophones et néerlandophones puissent bénéficier de ce projet.

Concernant le cadre légal, des arbitrages doivent être effectués afin qu'un projet, porté par la ministre fédérale Maggie De Block, puisse voir le jour.

Le ministre insiste sur le fait que, sans cadre légal, le projet pilote porté par la Commission communautaire française ne pourra pas être poursuivi, faute de moyens budgétaires.

M. Gosuin répond à Mme Plovie que le dossier unique est opérationnel.

Concernant la Cité des Métiers, son budget se trouve dans l'annexe concernant Bruxelles Formation.

Relativement à la formation en alternance qui concerne de plus en plus de jeunes à Bruxelles, le ministre regrette amèrement que les jeunes qui suivent une formation en alternance, n'aient pas une égalité de diplôme par rapport aux jeunes qui suivent un enseignement classique. Ce dossier dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles et reste au point mort depuis des années.

Les recettes du FSE de Bruxelles Formation sont inscrites pour plus de 9 millions d'euros au budget 2018, dans le budget de Bruxelles Formation. Les projets soutenus dans le cadre du Fond social européen doivent valoriser une part publique belge d'un montant équivalent.

Le projet se poursuit malgré le fait que les versements sont parfois assez chaotiques. Aucune assurance de pérennisation n'a cependant été donnée par l'Europe pour la programmation prochaine. Toutefois le ministre a reçu confirmation de montants complémentaires dans le cadre de l'initiative Emploi Jeune. Un rapport global a été rédigé sur les effets de la Garantie Jeunes au sein des différents pays de l'Union européenne. Contrairement à certains pays, les résultats de Bruxelles sont positifs et encourageants.

M. Fassi-Fihri a posé des questions sur l'évaluation des mesures entrées en vigueur au 1er octobre 2017 concernant les groupes cibles et les stages, notamment. Le ministre répond que, vu les délais, une évaluation n'a pas encore été faite et précise que ces mesures relèvent de sa compétence régionale de l'emploi.

Le ministre ne dispose pas du nombre précis d'entreprises publiques qui accueillent des stagiaires de Bruxelles Formation.

Concernant l'ordonnance instaurant des clauses sociales, M. Gosuin répond que Bruxelles Formation respecte cette ordonnance mais il ne dispose pas d'informations concernant les autres administrations, cette compétence relevant de la ministre Cécile Jodogne.

Concernant le report d'un budget de 800.000 euros, ce montant concerne une convention avec Actiris relative aux années 2017-2018, ce budget est donc encore éligible lors de l'année 2018.

La vente du bien « Orion » ne se fera pas en 2017 mais en 2018. Le prix de vente espéré est de 280.000 euros.

3. Examen des tableaux budgétaires

Programme 1 : Support général de la politique de la Formation professionnelle

M. Ahmed El Ktibi (PS) demande des précisions sur les modifications de budget des A.B 26.001.00.19.3300 relative aux « certifications en matière de validation des compétences » et 26.001.00.20.3300 relative à la « pérennisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse – soutien structurel à la formation des jeunes » qui a été revue à la baisse à l'ajusté 2017 ainsi qu'à l'initial 2018.

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, répond que l'effort important qui est fait à l'ajusté 2017 pour la validation des compétences, ne se reproduira pas intégralement à l'initial 2018 même si celui-ci connaît une augmentation également.

Dans le domaine de la validation des compétences, des investissements doivent être faits infrastructures, équipements, ...), qui représentent un certain coût mais qui ne doivent pas se reproduire à la même hauteur d'années en années, tous les postes de dépenses n'étant pas récurrents et devant, de toute manière, faire l'objet d'une évaluation des résultats obtenus.

Pour l'allocation de base relative à la Garantie jeunesse, le ministre explique que le coût du service citoyen avait été transféré sur le budget régional à hauteur de 400.000 euros. Il en est de même pour le projet « Bruxelles J ».

M. Alain Courtois (MR) demande une explication quant à la diminution importante des montants de l'AB 26.001.00.00.3300 « Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique ».

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, répond qu'un appel à projets a été lancé suite auquel cinq projets ont été retenus pour un montant de 150.000 euros. Le solde du crédit a été consacré à l'étude de qualité des critères d'évaluation et des modules de financement des OISP.

Le ministre précise par ailleurs que les mêmes montants que l'initial 2017 ont été repris à l'initial 2018.

Concernant le budget 2018, M. Alain Courtois (MR) demande une ventilation des montants octroyés au travers de l'AB 26.001.00.00.3300 « Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique ».

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, répond que pour 2018 les projets n'ont pas encore été retenus. Par contre, les projets retenus en 2017 figurent en annexe du présent rapport.

Programme 2 : Classes Moyennes

M. Alain Courtois (MR) demande des précisions quant aux accords entre partenaires qui justifient l'augmentation des subventions accordées à l'OFFA par l'AB 26.002.00.06.4140. De quels partenaires s'agit-il ?

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, répond qu'il s'agit de l'accord de coopération conclu entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française pour la création de l'Organisme Francophone de Formation en Alternance (OFFA). Cet accord avait pour objectif une simplification et une rationalisation du paysage de la formation en alternance.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) demande, quant à lui, des précisions sur l'AB 26.002.00.10.3300 « Subventions à l'ASBL Espace Formation PME » qui connaît une hausse, notamment due à l'augmentation des frais de personnel et au financement de programmes de la Stratégie 2025 ou du Plan de formation 2020. Le député aimerait connaître la ventilation des montants consacrés aux frais de personnel et des montants consacrés aux programmes.

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, précise que le budget de l'EFP est arrêté par son conseil d'administration.

Pour le détail, 58.000 euros sont prévus pour l'indexation des frais de personnel, 114.000 euros pour

le renfort de la communication, trois personnes supplémentaires vont être engagées, dont une qui sera en charge des projets FSE, 20.000 euros seront consacrés au soutien à la création d'entreprises et 60.000 euros aux investissements.

Le ministre rappelle, par ailleurs, que des investissements importants ont été faits en 2016 et 2017 au sein du centre, notamment en matériel.

Programme 3 : Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle

Concernant l'ajustement du budget 2017 de Bruxelles Formation, **Mme Magali Plovie (Ecolo)** demande également des explications quant à la diminution de 1.770.000 euros consacrés aux bâtiments.

Concernant l'AB 26.003.00.02.4140 « Subventions de l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal », la députée souhaite connaître les liens avec les secteurs prioritaires du New Deal – Pacte de croissance urbaine durable. Quels types de formations seront lancés en 2018 ?

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, répondant à cette dernière question précise qu'il peut fournir, en annexe, le rapport New Deal de l'année 2017 mais que les formations pour l'année 2018 ne sont pas encore arrêtées.

Les objectifs en termes de formation figurent dans le Contrat de gestion de Bruxelles Formation et dans le Plan de formation 2020 mais doivent être traduits en pratique par l'administration dans le Plan de développement annuel qui est adopté en décembre.

Concernant le montant des travaux, **Mme Olivia P'tito, Directrice générale de Bruxelles Formation**, répond que le montant des travaux a été réduit parce que le permis d'urbanisme relatif à la troisième phase des travaux au niveau du pôle formation, n'a pas encore été délivré.

Mme Isabelle Emmery (PS) demande plus de détails sur les actions envisagées par l'augmentation de 1.580.000 euros de l'AB 26.003.00.00.4140 « Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire ».

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, précise que la subvention annuelle de Bruxelles Formation augmente de 1,6 million d'euros et que cette augmentation est couplée à une décision selon laquelle Bruxelles Formation n'est plus tenue de faire un effort d'un million dans son

budget. Ses dépenses peuvent donc désormais être égales aux recettes.

L'augmentation des moyens réels de Bruxelles Formation est donc, aujourd'hui, de 2,6 millions d'euros, montant auquel s'ajoutent les recettes propres de l'Institut, qui sont également en croissance.

Concernant les actions qui seront financées en 2018, le ministre renvoie à la décision qui va être prise en décembre par le Comité de gestion (paritaire employeurs/syndicats).

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) revient sur la vente de l'appartement « Orion » et demande quel est le prix auquel ce bien a été acheté en 2012. Il s'interroge également sur la différence d'estimation du prix de la vente entre 2017 (230.000 euros) et 2018 (180.000 euros)

M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, rappelle que Bruxelles Formation est un OIP à gestion paritaire et que c'est le Comité de gestion qui est compétent pour arrêter son budget.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) demande des explications quant à la diminution des recettes des formations payantes de Bruxelles Formation (– 340.000 euros).

Mme Olivia P'tito, directrice générale de Bruxelles Formation, répond que le nouveau décret instaure une priorité pour la mise en place de formations destinées aux travailleurs qui en ont le plus besoin, à savoir des personnes qui sont en insertion professionnelle, notamment en article 60, § 7, ou pour développer des formations en partenariat avec des fonds sectoriels.

Cette priorité aura un impact sur les financements des formations.

Pour conclure, **M. Emmanuel De Bock (DéFI)** salue l'effort qui est fait pour soutenir le personnel de Bruxelles Formation et souligne à quel point ce métier peut être difficile.

4. Avis

La commission a émis un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres du ministre Didier Gosuin, au sein de la présente commission, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2017, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2018, d'autre part.

Cet avis a été adopté par 8 voix pour et 2 abstentions.

V. a. Mission 25 : Transport scolaire

1. Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Transport scolaire

Comme les années précédentes, la Commission communautaire française organise en 2017 et organisera en 2018 le transport de plus de 3.000 élèves, en près de 210 circuits pour une desserte de 50 sites scolaires.

Une nouvelle fois, les agents du département du Service public francophone bruxellois en charge de la matière, les transporteurs et les accompagnateurs scolaires ont déployé des efforts considérables afin de mener à bien cette politique essentielle.

Si le budget ajusté 2017 ne voit pas les crédits prévus à l'initial 2017 évoluer, c'est que ces derniers intégraient déjà une enveloppe de 400.000 euros permettant de mettre en œuvre une politique de revalorisation pécuniaire des accompagnateurs scolaires. Cette dernière s'appuiera sur la prise en compte des temps de déplacement école/domicile et domicile/école effectués par les accompagnateurs scolaires après leur service du matin et avant leur service de l'après-midi, en les considérant comme un temps de travail qui sera ajouté aux prestations de chacun.

Dans le cadre du budget initial 2018, la ministre-présidente a obtenu, par ailleurs, une enveloppe additionnelle de 400.000 euros afin de pouvoir amplifier cette politique de revalorisation salariale.

Un montant de 100.000 euros est prévu afin de mettre en œuvre un incitant financier en faveur des accompagnateurs scolaires qui entrent dans un parcours qualifiant.

Au global, c'est donc sur deux exercices budgétaires une enveloppe de 900.000 euros qui est dédiée à la revalorisation de cette politique fondamentale. C'est, en moyenne, une revalorisation pécuniaire oscillant entre 100 et 300 euros bruts par mois et par accompagnateur scolaire.

Par cette mesure, avec le Gouvernement, Mme Laanan entend lutter contre la forte précarité que connaissent les accompagnateurs scolaires et elle souhaite les amener progressivement, mais sur une base volontaire et incitative, à un meilleur niveau global de formation en lien avec l'exercice de la fonction.

Enfin, pour terminer ce volet sur le transport scolaire, il convient de souligner que le budget initial 2018 intègre également les moyens nécessaires en vue de tenir compte du coût de 10 nouveaux accompagnateurs scolaires, de la réalisation de 13 nouveaux circuits et de l'indexation des salaires.

2. Discussion

M. Julien Uyttendaele (PS) rejoint la ministre-présidente dans son constat que les besoins en transport scolaire sont croissants, notamment à cause du boom démographique. Il salue l'augmentation tant quantitative que qualitative de l'offre de transport par la Commission communautaire française, que ce soit par le développement de nouveaux circuits ou par l'intervention dans l'achat d'abonnements scolaires. Il salue également l'attention particulière qui est portée à la qualité de l'accompagnement ainsi qu'à la revalorisation du statut des accompagnateurs.

Compte tenu du développement des différents circuits proposés, le député demande si la ministre-présidente dispose d'informations concernant le volume de demandes de prise en charge. Des demandes ne seraient-elles pas rencontrées ?

Il demande également un état des lieux des motorisations des véhicules utilisés, ainsi que des combustibles.

Pour conclure, M. Uyttendaele demande des précisions quant au transport scolaire interrégional dans l'enseignement spécialisé. Il rappelle le déficit structurel de places qui existe dans l'enseignement spécialisé et le fait que certaines familles soient contraintes d'inscrire leur enfant dans une école très éloignée de leur domicile. Il demande où en sont les discussions avec les autres entités sur le sujet.

M. Alain Courtois (MR) salue l'amélioration du statut pécuniaire des accompagnateurs qui sera faite en 2018 et questionne la ministre-présidente sur les projets qui seront réalisés en 2018 en vue d'étendre encore l'offre de transport.

M. Éric Bott (DéFI) remercie à son tour la ministre-présidente pour l'augmentation de la dotation de la Mission 25 et demande combien d'équivalents temps plein ont la qualité d'accompagnateurs en 2017.

Mme Zoé Genot (Ecolo) salue également la revalorisation du personnel et de l'effort qui est fait afin que ce dernier puisse suivre des formations et rejoint la question de M. Uyttendaele de savoir si l'ensemble des demandes des parents sont rencontrées.

À ce sujet, elle a rencontré une famille habitant Woluwe dont l'enfant sourd était scolarisé à Berchem-Sainte-Agathe et qui n'avait pas pu bénéficier du service de transport scolaire et en demande les raisons.

Elle demande également combien de demandes sont en attente.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Transport scolaire, précise que de nombreux enfants sont également conduits par leurs parents, sans passer par le service. En général aucune demande n'est refusée.

La ministre-présidente détaille que 3.005 élèves sont pris en charge par les bus et que les abonnements de transport en commun de 2.300 élèves sont également pris en charge.

Si une demande est faite par une famille qui ne se trouve pas sur un circuit, l'administration essaiera d'adapter au mieux ceux-ci afin que cette famille puisse bénéficier du service.

Huit circuits supplémentaires ont été créés sur l'année scolaire 2016-2017, dont quatre pour desservir une nouvelle école « l'Astronaute » qui compte une soixantaine d'élèves.

Quatre nouveaux circuits ont également été créés en ce début d'année 2017-2018.

Ces nouveaux circuits sont créés en raison de l'augmentation des demandes et de la dispersion géographique trop importante des domiciles.

208 circuits ont été développés pour l'année scolaire 2017-2018, l'un ou l'autre sont encore en gestion.

Treize circuits sont situés en province, 196 sont à Bruxelles. Le service dispose de 36 véhicules avec élévateur et une nonantaine d'élèves sont en voiturette.

Près de cinquante sites scolaires sont desservis. Le nombre d'élèves concernés s'élève à 2.352 en maternelle et en primaire, cette part est plus importante que l'année passée, et 653 en secondaire.

Cette différence entre le nombre de filles et de garçons s'explique, notamment, par le fait que les garçons sont plus présents dans l'enseignement spécialisé.

Les abonnements scolaires de 2.300 élèves sont également pris en charge.

192 accompagnateurs scolaires sont engagés (71 hommes et 120 femmes) et 7 postes sont actuellement à pourvoir, dont les auditions sont en cours.

25 sociétés de transport sont mobilisées et neuf agents sont en soutien administratif et en appui sur le terrain.

En ce qui concerne les formations des accompagnateurs, celles-ci ont été dispensées sur 19 jours, comprenant 12 thèmes différents. 84 heures de formation ont concerné 140 participants et constitue plus de 900 heures de prestation pour l'année 2016-2017.

Répondant spécifiquement à Mme Genot concernant le refus de la famille en question, la ministre-présidente répond qu'un équilibre doit être trouvé entre le choix des parents et l'école la plus proche de leur domicile. Malheureusement, une offre à la carte n'est pas possible.

Une priorité a été donnée pour tenter de diminuer au mieux le temps de présence dans le bus pour les enfants. Un système qui répondrait aux souhaits stricts des parents n'est pas réalisable dans cet objectif.

Mme Zoé Genot (Ecolo) insiste sur le fait que les demandes des parents ne sont pas souvent des caprices. S'ils souhaitent mettre leur enfant dans une école spécifique, c'est parce qu'elle répond aux besoins de leur enfant.

Mme Agnès Scherbam, responsable de la cellule Transport scolaire au Service public francophone bruxellois, précise que les règles établies par la législation doivent être respectées. L'école doit être la plus proche du domicile de l'enfant pour que celui-ci puisse bénéficier du transport scolaire. Si d'autres écoles sont plus proches, la demande doit être refusée. À moins que cette école la plus proche ne soit complète, l'enfant doit alors aller dans la deuxième école la plus proche.

Si l'enfant entre dans les conditions, il est pris en charge par le service.

Concernant les caractéristiques de la flotte, **Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Transport scolaire**, répond que les véhicules sont récents et correspondent aux standards Euro5 et Euro6. Les marchés publics valorisent les véhicules verts.

Par rapport au développement de l'offre de transport interrégional, la ministre-présidente rappelle que la priorité avait été donnée à l'amélioration des conditions des travailleurs du secteur. À présent que

celles-ci sont meilleures, ce dossier peut à nouveau être étudié.

**V. b. Mission 29 – Programme 2 :
Complexe sportif et hall sportif
Programme 3 : Enseignement
Mission 31 – Programme 2 :
Dépenses : bâtiments
Enseignement**

**1. Exposé général de Mme Fadila Laanan,
ministre-présidente en charge de l'Enseignement**

En matière d'enseignement, l'ajustement budgétaire 2017 prévoit une enveloppe de 200.000 euros dédiée à l'installation du CEFA du CERIA sur le site de l'EFP et donc au financement d'une cuisine professionnelle permettant le développement d'un enseignement en alternance de très haute facture et des synergies importantes avec l'EFP. Il s'agit, là, de mettre en œuvre la convention de partenariat signée entre les deux opérateurs.

Des moyens budgétaires additionnels sont également prévus afin de permettre de déployer encore davantage la valorisation de l'enseignement et des écoles de la Commission communautaire française, en offrant, par exemple, une nouvelle jeunesse aux sites internet des écoles ou en redynamisant nos journées portes ouvertes.

En ce qui concerne la démocratisation de l'accès à l'enseignement, tant les budgets 2017 que 2018 ont permis d'offrir un pack de rentrée gratuit (contenant les fournitures scolaires de base) aux élèves du premier degré de l'enseignement secondaire, à l'instar de ce qui se pratique déjà dans l'enseignement spécialisé.

Dans cette même logique de développement d'une école plus juste et plus équitable, les moyens relatifs à l'aide à la réussite sont reconduits et permettent de continuer à mener les projets de remédiation et de lutte contre le décrochage scolaire. Il en va de même en ce qui concerne le projet de mentorat.

Afin de pouvoir mener une action visant à dynamiser le site du CERIA, le budget initial 2018 prévoit les moyens utiles à cet effet.

Enfin, ce budget initial 2018 dispose des moyens nécessaires à la mise sur pied d'un colloque international ayant pour objet les pédagogies actives, qui associera le Parlement francophone bruxellois. Il s'agit bien évidemment de mener une réflexion collec-

tive sur la pédagogie active à mettre en place dans le cadre de la nouvelle école qui sera créée.

Mais il s'agit aussi, plus largement, de permettre aux équipes éducatives et administratives du Pouvoir organisateur, du réseau de la Commission communautaire française, mais aussi des autres réseaux d'enseignement, aux étudiants futurs enseignants, aux responsables d'écoles de devoirs, etc., de se saisir d'une réflexion sur les pratiques en matière de pédagogies actives afin d'alimenter, le cas échéant, leurs propres réflexions et pratiques.

En matière d'infrastructures scolaires, la priorité est donnée à la poursuite des projets de construction de nouvelles places. D'une part, il s'agit de la nouvelle école à pédagogies actives sur le campus du CERIA, pour une capacité d'accueil total de 1.200 places, et d'autre part, à l'Institut Herlin à Berchem-Sainte-Agathe, par une augmentation de la capacité d'accueil de 300 places dans l'enseignement spécialisé.

En ce qui concerne la nouvelle école, le choix du projet architectural est en cours et le marché de service pour la conception et le suivi de la construction des nouvelles infrastructures sera attribué d'ici la fin de l'année.

L'année 2018 sera donc consacrée à la réalisation des études : avant-projet, projet, introduction du permis et rédaction du cahier des charges pour le marché de travaux. L'objectif est d'attribuer ce marché de travaux fin de l'année 2018 pour que ceux-ci puissent débuter dès janvier 2019. En comptant deux ans et demi de travaux, la nouvelle école secondaire pourra accueillir ses élèves dans ses nouveaux locaux dès la rentrée 2021.

Pour l'Institut Herlin, l'avant-projet a été approuvé en octobre de cette année. La conception du projet bat son plein et le dossier pour l'introduction du permis est en cours de préparation. Le marché des travaux sera attribué en 2018 et en comptant deux ans de travaux, les nouveaux locaux pourront être mis à disposition dès la rentrée 2021.

À côté de la création de ces nouvelles places d'écoles, les investissements nécessaires à la rénovation et à l'équipement des bâtiments se poursuivent. Il est prévu, entre autres, de nettoyer les façades et de rénover les cages d'escaliers à l'Institut Gheude ou encore de réaménager intégralement l'entrée principale de l'Institut Redouté Peiffer. Il est également prévu de transformer les anciens greniers de la floriculture en classes, de rénover les laboratoires de l'Institut de Recherches Microbiologiques Jean-Marie WIAME ainsi que les ateliers francophones du bâtiment 3. Un tout nouveau terrain de football synthétique sur le campus du CERIA est à l'étude.

D'autres projets sont également en cours ou sont en phase de finalisation : le bâtiment 2 du CERIA est actuellement en rénovation. Des constructions modulaires ont été installées pour pouvoir accueillir, à titre provisoire, les élèves de l'ancien Institut Pierre Paulus. Les modulaires dits de « l'ISE » vont être remplacés d'ici la fin de l'année par de nouveaux modèles et des ateliers Glacière y seront aménagés pour le Centre de technologies avancées CTA.

Enfin, l'ESAC a pu accueillir ses étudiants dans ses tout nouveaux locaux à l'occasion de cette rentrée académique 2017. L'inauguration de ce nouveau complexe, à laquelle vous êtes toutes et tous cordialement invités, est prévue normalement le 19 avril 2018.

En ce qui concerne le complexe sportif d'Anderlecht, l'année 2017 a surtout été consacrée à la sécurisation de la piscine, grâce notamment, à l'installation d'un système de détection des noyades. En 2018, l'accent sera mis sur l'hygiène puisque les travaux prévus sont le remplacement du groupe de pulsion, le désamiantage des gaines de ventilation, le remplacement du faux-plafond de la salle omnisport, et le remplacement du système de traitement de l'eau de la piscine.

2. Discussion

M. Alain Courtois (MR) constate que l'ajustement connaît une augmentation de 850.000 euros en crédits engagés et de 876.000 euros en crédits liquidés. Les subventions aux initiatives enregistrent la plus nette augmentation (+ 453.000 euros). Le député regrette toutefois l'absence d'explications et de ventilation des montants par rapport aux différents projets annoncés par le Collège en début d'année.

Le député demande quels sont les résultats qui ont été engrangés en termes de lutte contre le décrochage scolaire et où en sont les analyses et bilans des actions précédemment menées.

Concernant le budget initial de 2018, M. Courtois salue les initiatives prises par le Gouvernement pour augmenter le nombre de places dans les institutions dont elle a la charge; la création de 300 places dans l'enseignement spécialisé pour des enfants porteurs d'un handicap de type II, d'une part, et dans l'enseignement général avec la création d'une nouvelle école à pédagogie active sur le site du CERIA, d'une capacité de 1.200 places, d'autre part. Le député demande si des études ont été menées par la Commission communautaire française afin d'analyser l'opportunité de développer cette nouvelle méthode d'enseignement.

Mme Zoé Genot (Ecolo) se réjouit de l'avancement de plusieurs travaux de rénovation ainsi que de la construction de nouveaux bâtiments sur le site du CERIA et salue la création d'une nouvelle école secondaire à pédagogie active ainsi que la création de 300 nouvelles places dans l'enseignement spécialisé, à l'Institut Herlin.

À ce sujet, la députée demande des précisions quant au déroulement des travaux qui devaient, initialement, commencer en 2017. Il semblerait que l'année 2019 serait à présent évoquée. Mme Genot demande les raisons de ce retard.

Elle demande également dans quelle mesure les nouvelles infrastructures qui vont être développées sur le site du CERIA seront reliées avec le quartier, et pas seulement avec le campus. Une réflexion plus globale est-elle menée à ce sujet et un budget est-il prévu à cet effet ?

Concernant l'absorption des sections survivantes de Pierre Paulus par Redouté Peiffer et Emile Gryzon, Mme Genot demande combien d'élèves ont été repris par la Commission communautaire française et s'il est possible de faire le point sur ce dossier, notamment en ce qui concerne l'installation dans le bâtiment définitif.

Pour terminer, la députée demande des précisions quant à l'assainissement qui est prévu à la Haute école Lucia De Brouckère.

Mme Isabelle Emmery (PS) rappelle la nécessité de faire face au boom démographique et salue les deux projets en cours, à savoir la création d'une école à pédagogie active sur le site du CERIA et la création d'une école d'enseignement spécialisé qui auront pour effet d'augmenter le nombre de places en conséquence.

L'attribution des différents marchés de construction se fera donc en 2018. La députée félicite la ministre-présidente pour sa prévoyance concernant les travaux à Charles Gheude et au CERIA.

Concernant la création de places, Mme Emmery demande si des suites ont été apportées au courrier que Mme Laanan avait envoyé en son temps à la ministre de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui demandait la mise en place d'une task force et d'une concertation avec les autres entités fédérées.

La députée revient ensuite sur la gratuité du pack scolaire qui avait été décidée l'année dernière et qui a pour objectif de renforcer le soutien aux élèves en difficulté dans les écoles de la Commission communautaire française. Ce pack scolaire comprend le matériel

ainsi que les manuels nécessaires aux élèves de première secondaire pour débiter leur cursus.

Mme Emmery félicite le Gouvernement pour la mise en œuvre de cette mesure et espère que ce pack pourra s'étendre à l'ensemble des élèves et demande combien de packs ont été distribués en 2017.

Pour conclure, Mme Emmery aborde la revalorisation du personnel enseignant et encourage la ministre-présidente à continuer à mettre les moyens nécessaires pour ceux-ci.

M. Eric Bott (DéFI) rejoint les félicitations de ses collègues concernant la création de places supplémentaires et demande des détails quant aux 150.000 euros prévus pour les « initiatives transversales ». Que regroupe ce budget et quelles sont les initiatives transversales visées ?

Concernant les dépenses de toute nature relatives à la valorisation de l'enseignement destinées notamment à soutenir des initiatives en matière de décrochage scolaire, le député souhaite savoir quels sont les appels à projet en cours et quelles sont les conditions de ces appels à projets.

Concernant la création de places et plus précisément la nouvelle école à pédagogie active sur le site du CERIA, **Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement**, insiste sur la nécessité de créer de nouvelles places.

La ministre-présidente rappelle que la *task force* est composée de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Région bruxelloise. C'est donc M. Rudi Vervoort qui représente la Région, la Commission communautaire française n'étant considérée que comme pouvoir organisateur. L'information entre la Région bruxelloise et la Commission communautaire française circule néanmoins.

Le pack scolaire a été distribué à un millier d'élèves. L'élargissement à tous les élèves de l'enseignement de la Commission communautaire française n'entre pas dans les priorités de l'année 2018 mais sera peut-être étudié en fonction de la situation économique.

Mme Laanan s'étonne de la question de M. Courtois au sujet d'éventuelles études relatives à la pédagogie active. Cette pédagogie existe depuis longtemps et est développée dans plusieurs écoles bruxelloises, notamment de la Ville. Cette pédagogie représente un ascenseur social pour beaucoup d'enfants et place ce dernier au centre de l'apprentissage.

Pour la ministre-présidente, l'expérience est évolutive. Un colloque international sera organisé sur le sujet prochainement, probablement en collaboration

avec le Parlement francophone bruxellois. Ce colloque regroupera différents spécialistes internationaux de la méthode.

Pour la création de places à l'Institut Herlin, une année a effectivement été perdue parce que le projet réalisé par les architectes ne répondait pas suffisamment aux exigences de l'administration. Le projet a été approuvé en octobre et les travaux commenceront en 2019.

Concernant l'intégration de la nouvelle école sur le site du CERIA, l'objectif est de redéployer complètement le site en menant une réflexion globale, notamment avec le Gouvernement bruxellois et divers partenaires concernant, par exemple, la mise en œuvre de toitures vertes, en diminuant au mieux les nuisances sonores dues au Ring, en favorisant une mobilité optimale, etc.

Chacune de ces réflexions aura un impact budgétaire qui sera supporté par le ministre compétent, que ce soit pour l'environnement, la mobilité, ou autre. La réflexion sera pilotée par le département Patrimoine de la Commission communautaire française, en concertation avec l'ensemble des partenaires.

L'objectif central est de créer la situation la plus confortable possible.

Répondant à M. Bott au sujet du complexe sportif, la ministre-présidente répond que ce dernier devra être accessible au plus grand nombre possible et non pas uniquement aux élèves de la Commission communautaire française.

À Mme Genot, la ministre-présidente précise qu'une centaine d'élèves ont été récupérés de l'école Pierre Paulus et une cinquantaine du CEFA.

Relativement à la Haute école Lucia De Brouckère, Mme Laanan rappelle que beaucoup de temps a été nécessaire pour retrouver une situation apaisée. Le Collège de direction est à présent serein et fait preuve de transparence et de rigueur financière. Un coaching est également mis en place et des efforts sont fournis par tous.

Les inscriptions à la Haute école pour l'année 2017-2018 sont stables par rapport à l'année précédente. Un travail de promotion va également être effectué pour rendre certaines sections plus attractives. Un soutien va d'ailleurs être apporté pour la valorisation et la promotion de l'enseignement de la Commission communautaire française.

Pour conclure, Mme Laanan précise que l'installation dans les modulaires ne devrait pas durer plus longtemps qu'une année.

3. Examen des tableaux budgétaires

Concernant l'ajustement, **Mme Zoé Genot (Ecolo)** demande la justification de l'augmentation de 87.000 euros de l'AB 29.003.00.00.0101 « Dépenses de toute nature relatives à la valorisation de l'enseignement ».

Mme Genot demande également ce que recouvre l'augmentation de 453.000 euros de l'AB 29.003.00.27.3300 « Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement ».

M. Eric Bott (DéFI) demande, quant à lui, des précisions sur l'AB 29.003.00.22.3300 « Initiatives transversales sur le site du CERIA ».

Concernant l'AB 29.003.00.00.0101 « Dépenses de toute nature relatives à la valorisation de l'enseignement », **Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement**, répond que les budgets seront consacrés à la modernisation des sites internet des écoles et au développement de la convivialité des journées portes ouvertes en ayant recours à des prestataires externes.

L'AB 29.003.00.22.3300 « Initiatives transversales sur le site du CERIA » sera consacrée à la dynamisation de la salle Jacques Brel, qui est l'auditorium sur le site du CERIA, à la définition d'un programme culturel minimal, à la création d'une fête sur le campus avec d'autres acteurs associatifs, etc.

L'AB 29.003.00.27.3300 « Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement » concerne, notamment, le colloque international sur les pédagogies actives, l'accompagnement des élèves de dernières années pour les aider à formaliser leur projet professionnel, la mise en place d'un concours de nouvelles au sein du pouvoir organisateur afin de faire vivre la langue française et de travailler sur la créativité artistique des jeunes.

Mme Laanan précise, en outre, qu'il n'y a pas eu d'initiatives réalisées sur le budget ajusté et que les montants qui n'ont pas été utilisés devront être transférés sur d'autres articles budgétaires afin de ne pas être perdus.

Concernant le budget initial 2018, **Mme Zoé Genot (Ecolo)** demande des précisions quant aux AB 29.003.00.20.1211 « Honoraires, frais d'étude et documentation en matière d'enseignement » qui fluctuent de manière importante entre les différents budgets et l'AB 29.003.00.28.1111 « Frais liés au personnel enseignant ».

Mme Isabelle Emmery (PS) demande des précisions quant aux AB 29.003.00.02.1111 « Rémunérations du personnel enseignant de la Haute-École » et AB 29.003.00.06.1111 « Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-École ».

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, répond que l'AB 29.003.00.20.1211 « Honoraires, frais d'étude et documentation en matière d'enseignement », dont le budget initial s'élève à 200.000 euros en 2018, permettra de financer un certain nombre d'études sur la qualité et la redynamisation de l'enseignement. Cet article budgétaire est également lié à celui qui concerne le colloque international sur la pédagogie active. Ces projets seront commencés au plus vite.

Le nouvel AB 29.003.00.28.1111 « Frais liés au personnel enseignant » est un transfert de l'AB 29.003.00.04.1111 « Frais liés au personnel » afin de permettre une meilleure lisibilité concernant les frais de transport des enseignants subventionnés et non-subventionnés.

Pour l'AB 29.003.00.02.1111 « Rémunérations du personnel enseignant de la Haute-École », Mme Laanan explique que l'augmentation de budget de 46.000 euros est due à la prise en charge d'un agent qui dépendait auparavant de l'AB 29.003.00.03.1111 « Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires ».

L'AB 29.003.00.06.1111 « Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-École » augmente de 9.000 euros par rapport à l'ajustement suite aux estimations qui ont été faites par l'administration.

Pour conclure avec l'examen du budget consacré à l'Enseignement, **Mme Zoé Genot (Ecolo)** demande des précisions quant à l'AB 29.002.00.01.1211 « Dépenses de fonctionnement » qui passe de 375.000 euros à 430.000 euros.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, répond que l'estimation faite par l'administration a nécessité cette augmentation de 55.000 euros. Le budget consacré au complexe sportif n'a pas évolué depuis l'année 2015. Cette augmentation est donc plutôt normale.

**V. c. Mission 28 : Infrastructures
sportives privées
Mission 31 – Programme 2 :
Dépenses, bâtiments
Centre sportif de la Woluwe
Complexe sportif d'Anderlecht
Mission 11 – Programme 2 :
Sports et jeunesse, activités 1, 2 et 4**

**1. Exposé général de Mme Fadila Laanan,
ministre-présidente en charge du Sport**

En guise de préambule, **Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport**, souligne l'aspect important que revêt cette politique aux yeux des pouvoirs publics bruxellois.

En effet, depuis le début de la législature, le Gouvernement a veillé à la cohérence et à l'efficacité du pilotage de cette politique. Les responsables politiques de la majorité ont en effet décidé de faire coïncider les portefeuilles des Sports et des Infrastructures sportives.

À l'heure du débat global sur la bonne gouvernance, la conduite de la politique sportive bruxelloise s'effectue donc de manière homogène.

Grâce à ce souci de bonne gouvernance, le Gouvernement accompagne au mieux le mouvement sportif.

Grâce à ce souci de cohérence, la ministre-présidente aide le monde sportif à faire face aux défis du sport d'aujourd'hui et de demain, ainsi qu'aux défis du sport pour tous.

Grâce à ce souci d'efficacité, le Gouvernement accompagne et amplifie au mieux la pratique d'activités physiques susceptibles d'améliorer la santé et d'offrir à toutes et tous une meilleure qualité de vie.

En matière d'émancipation, la politique sportive a un rôle à jouer. À ce propos, l'objectif est de permettre à chacune et chacun d'accéder sans difficulté à une offre sportive de proximité. Le fameux « Sport pour tous » : l'accessibilité avant tout !

En Région bruxelloise, le tissu associatif est extrêmement actif et fourmille d'initiatives et de projets en tous genres. À la Commission communautaire française, le rôle est de continuer à susciter et à appuyer ces projets qui animent le quotidien de tant de personnes.

Et donc, concrètement, en 2018, le Gouvernement projette de :

- mettre en œuvre une politique sportive concertée, stable et couvrant un large spectre d'actions;
 - toucher tous les types de public via une politique d'inclusion car Mme Laanan considère le sport comme un bien universel et d'intérêt général qui doit être à la portée de tous;
 - mettre en avant des initiatives sportives moins courantes pour les aider à se populariser. La ministre-présidente songe notamment aux disciplines qui ne demandent pas de moyens logistiques et matériels trop importants. Elle pense ici à l'organisation de journées d'initiation aux disciplines sportives et, notamment, celles en libre accès comme les sports de rue;
 - Mme Laanan a aussi l'intention de promouvoir les événements sportifs de proximité gratuits et accessibles à tous, qui offrent une dynamique positive aux quartiers bruxellois;
 - elle veut offrir un soutien renforcé aux projets sportifs visant des publics spécifiques comme les femmes, les « seniors » (3^{ème} et 4^{ème} âge), les personnes à mobilité réduite ou encore les personnes dans des situations précaires.
- Par ailleurs, les appels à projets qui ont été menés avec succès ces dernières années continueront à l'être :
- un large appel à projets « Sport pour Tous » qui offrira une série de soutiens à des initiatives comme celles visant la promotion du sport via l'organisation de manifestations publiques va être lancé. Le développement du sport senior, le sport santé ou encore la lutte contre l'exclusion sociale par le sport, mais aussi l'émancipation des jeunes via l'organisation de projets éducatifs, la propagation des valeurs éthiques et de fairplay et enfin la lutte contre toutes les formes de discrimination;
 - deuxièmement, l'appel à projets spécifique au handisport qui, depuis 2015, promeut des initiatives prometteuses, telles que des activités handisportives régulières sur l'année, des stages sportifs destinés à un public bruxellois moins et/ou non-valide ou tout autre projet favorisant la pratique du handisport va être réitéré;
 - et troisièmement, un appel à projets spécifique à l'activité sportive des femmes remanié et amélioré va être également lancé. En effet, le Gouvernement a décidé, d'une part, de simplifier le formulaire pour qu'il soit plus ergonomique et, d'autre part, d'axer

l'analyse des projets autour de 3 critères : la qualité et la pertinence du projet, la motivation et l'expérience des porteurs de projets, l'existence et la qualité des partenariats envisagés.

Enfin, des soutiens seront octroyés aux structures sportives scolaires et universitaires qui, par leurs activités, permettent de toucher des milliers de jeunes Bruxellois.

Et pour clore ce chapitre, diverses subventions en matière de petites infrastructures sportives privées permettront d'aider certains clubs dans les travaux qu'ils entendent mener afin d'améliorer l'offre sportive en Région bruxelloise.

2. Discussion

Pour **M. Julien Uyttendaele (PS)**, l'action de la Commission communautaire française en matière sportive est essentielle, notamment parce que le sport est un vecteur d'inclusion, d'éducation et d'apprentissage du vivre ensemble. Sa pratique doit donc être accessible au plus grand nombre et en particulier pour les publics pour qui la pratique d'un sport n'est pas évidente.

Le député demande un bilan des actions qui ont été menées en 2017, combien de clubs ont été soutenus au travers des appels à projets et quels sont les thèmes particulièrement visés pour les appels qui seront lancés en 2018 ?

M. Éric Bott (DéFI) salue la progression du budget consacré au sport et remercie la ministre-présidente pour son écoute en la matière.

Mme Zoé Genot (Ecolo) félicite également la ministre-présidente, salue la multiplication des appels à projets qui soutiennent les initiatives émergentes mais demande si une pérennisation de ces initiatives est possible et sous quelle forme.

Mme Genot demande également si, dans l'attribution des appels à projets qui ne concernent pas spécifiquement le sport au féminin, une attention particulière est portée à l'égalité des genres.

Fin 2016, la ministre-présidente avait annoncé un projet de règlement encadrant les subsides aux clubs sportifs amateurs. La députée demande où en est ce projet.

Elle demande également si une concertation avec le ministre Madrane a pu avoir lieu concernant des projets communs entre la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant les infrastructures sportives privées, la ministre-présidente annonce le financement de travaux dans des quartiers défavorisés. La députée souhaite savoir sur quels critères un quartier peut être qualifié de défavorisé et comment la sélection des projets privés sera faite.

La députée demande également des précisions quant à l'augmentation du budget ajusté du Centre sportif de Woluwe qui passe de 15.000 euros à 60.000 euros. Concernant le complexe sportif d'Anderlecht, elle constate par contre une diminution des dépenses (de 720.000 euros à 570.000 euros) et demande quelles en sont les raisons.

M. Alain Courtois (MR) félicite également la ministre-présidente pour la politique sportive menée par le Gouvernement et salue l'équilibre qui existe avec le Gouvernement régional qui s'occupe des grands événements et la Commission communautaire française qui finance les infrastructures locales et qui promeut la pratique sportive à Bruxelles.

M. Courtois salue le développement d'infrastructures sportives dans des quartiers difficiles qui permettront la pratique sportive par un plus grand nombre de personnes. Il rejoint Mme Genot pour connaître quels critères seront définis pour choisir les quartiers concernés.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du sport, répond à Mme Genot que l'AB 31.002.08.05.7200 « Dépenses – complexe sportif d'Anderlecht » concerne la compétence de l'Enseignement. Ces crédits visent à aménager et rénover le complexe sportif, y compris la piscine qui est mise à disposition du public et des clubs sportifs.

Pour 2018, l'AB connaît une diminution parce que les travaux prévus concernent essentiellement la salle omnisport et son troisième étage avec le remplacement de groupe de pulsion et le désamiantage des gaines de ventilation.

La ministre transmet, en annexe, la liste des clubs sportifs et des associations bénéficiaires.

Concernant les subventions aux associations, une priorité est donnée aux associations qui promeuvent une accessibilité plus grande de la pratique sportive, peu importe le public spécifique visé.

Dans cet objectif, la Commission communautaire française refuse rarement d'octroyer un subside à une association ou à un club sportif, à moins que l'enveloppe budgétaire ne soit épuisée.

La nouvelle cellule « Bruxelles-Sport » devra veiller à ce que cette aide puisse perdurer une fois que celle-ci aura vu le jour, au sein des locaux de Bruxelles Perspective.

La ministre-présidente poursuit en précisant qu'un transfert de 350.000 euros a eu lieu entre l'AB 11.002.02C.01.33.00 « Subventions aux associations » et l'AB 11.002.02C.05.0101 qui concerne le Plan sport et qui permet d'avoir une meilleure lisibilité dans la manière de soutenir les projets.

Pour 2018, ces montants serviront à développer une politique de « Sport pour tous » avec la promotion auprès de publics spécifiques des actions et des programmes spécifiques à l'égard des seniors, des personnes handicapées, des personnes en difficulté, des femmes, etc. Ils permettront également de valoriser et de favoriser la pratique sportive pour les seniors, ainsi que de promouvoir le volet éducatif.

Répondant à Mme Genot, Mme Laanan précise que les appels à projets permettent une publication large de l'initiative vers les différents protagonistes. Cette méthodologie n'empêche pas le soutien d'un projet en dehors des appels à projets.

Mme Laanan précise également qu'un chapitre est consacré à l'égalité des genres dans les formulaires qui doivent être complétés par les associations ou par les clubs. Ces derniers sont conscients que le soutien financier peut être plus important s'ils développent un projet ouvert à l'égalité des genres ou à la mixité.

Concernant le règlement relatif au sport amateur, celui-ci est toujours en réflexion actuellement.

En réponse à Mme Genot et à M. Courtois, Mme Laanan déclare que les quartiers défavorisés sont déterminés par le Plan régional de développement durable (PRDD).

Les rencontres et le dialogue avec le ministre Madrane sont réguliers mais la répartition des compétences est telle que le développement de projets communs est difficile.

V. d. Mission 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audiovisuel et enseignement
Programme 1 : Culture –
Activités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
Programme 4 : Éducation permanente, activités socioculturelles
Programme 6 : Activités parascolaires à caractère pédagogique

1. Exposé général de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture

Depuis le début de la législature, les efforts du Gouvernement se sont concentrés sur l'accessibilité à la culture pour tous les Bruxellois.

Le Gouvernement a également veillé au déploiement de véritables politiques culturelles de proximité.

Il faut en effet rappeler que le cœur d'activité de la Commission communautaire française en la matière se caractérise, notamment, par un soutien accru aux opérateurs culturels qui investissent dans la promotion de projets allant vers plus de démocratie culturelle, et ce avec le souci constant de toucher toujours plus de nouveaux publics.

L'action de la ministre-présidente vise à amplifier et à renforcer la participation à la vie culturelle et artistique du plus grand nombre.

Elle vise aussi à promouvoir la diversité au sein des programmes, des équipes et des publics.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture, répète que les balises de la Commission communautaire française sont connues et reconnues, à savoir : proximité, participation, diversité, émancipation.

Enfin, elle terminera de brosser le tableau en disant qu'une attention accrue sera portée aux personnes marginalisées ou fragilisées sur le plan socio-économique.

2017 a vu la concrétisation d'un vaste appel à projets visant à renforcer le dialogue interculturel et la cohésion sociale. 62 initiatives culturelles de proximité ont ainsi été soutenues. Cet appel a aussi permis de soutenir des actions qui renforcent le dialogue interculturel, la diversité et la cohésion sociale.

Par ailleurs, les moyens alloués aux Maisons des Cultures ont été multipliés par cinq. Ces Maisons des Cultures constituent des lieux de rencontre et de partage indispensables.

2018 verra aussi le lancement d'un vaste appel à projets dédié à la mise en valeur des arts urbains.

De nouvelles conventions seront également adoptées en faveur des opérateurs structurants tels que CFC Éditions ou encore la Maison du Conte.

En 2018, le Gouvernement s'engage aussi à revaloriser les différents Centres culturels bruxellois qui, à l'instar des Maisons des Cultures, sont des lieux de créations, de rencontres et de partages indispensables.

Par ailleurs, afin d'émanciper et de mobiliser la jeunesse, un label d'utilité publique a été accordé à deux spectacles théâtraux en 2017. Cela se justifiait par leur pertinence éducative et pédagogique.

En 2018, ces labels continueront à être accordés aux spectacles sélectionnés par un jury. Les quatre spectacles labellisés pour ces deux années feront l'objet d'une soirée de promotion à la Bellone en février prochain. Cela se fera en partenariat avec le secteur théâtral bruxellois et les associations actives en matière de Jeunesse.

La ministre-présidente a également, en collaboration avec la ministre de la Santé, Cécile Jodogne, doublé les moyens octroyés aux projets d'art-thérapie. Cela a permis de doubler les prestations artistiques et culturelles.

La politique culturelle ne se limite pas aux publics : elle vise aussi un soutien à la jeune création et aux talents émergents, ainsi qu'aux associations qui les encadrent.

À cet effet, le soutien au secteur des cafés-théâtres a été renforcé car c'est non seulement un creuset de l'identité culturelle bruxelloise, mais aussi un vrai tremplin pour les jeunes talents. Une nouvelle allocation budgétaire spécifique créditée de 225.000 euros, a donc été créée afin de revaloriser ce secteur.

En 2018, tout le mois de novembre sera dédié à la promotion des cafés-théâtres.

En matière de soutien aux jeunes talents, l'aide aux jeunes auteurs de bandes dessinées sera renforcée via notamment le Prix Raymond Leblanc, lequel se décline désormais en trois prix distincts afin de sensibiliser les éditeurs au travail des lauréats.

En vue de renforcer la capacité de financer la promotion de l'engagement de jeunes comédiens au sein des compagnies théâtrales bruxelloises, les trois Règlements Théâtre ont été modifiés en 2017.

Par ailleurs, les règlements « Lecture publique et Ludothèques » ont également été revus, de même que celui concernant les Ateliers créatifs. Le budget étant doublé, cela permet de revaloriser ce secteur, ainsi que le renforcement de l'accès libre à tous les publics.

En matière de gouvernance, le Gouvernement a choisi de simplifier la procédure administrative pour accélérer les circuits de décisions, de permettre aux opérateurs d'alléger les charges qui pèsent sur eux et de bénéficier de leurs moyens de fonctionnement le plus tôt possible.

Dans le même ordre d'idée, la ministre-présidente poursuit en 2018, l'adoption de conventions visant à sécuriser et à pérenniser les opérateurs remplissant des missions essentielles de service public en matière culturelle. Seize opérateurs bénéficient déjà de ces conventions (la Maison de la Francité, la Foire du Livre, Cinémamed, le Théâtre des Martyrs, le CIFAS, Pass à l'Act, l'ISELP, le Musée Juif, la Concertation des Centres Culturels Bruxellois, les Nouveaux disparus, les 3 maisons des Cultures, Article 27, l'Espace Magh, ...).

Il s'agit donc prioritairement d'opérateurs de la Commission communautaire française mais aussi de ceux qui structurent la politique culturelle des quartiers et des publics bruxellois. Les opérateurs suivants sont pressentis pour 2018 : le Festival Francofaune, le Conseil bruxellois des Musées, le Musée du jouet, ...

2017 a vu un renforcement du soutien à la chaîne publique régionale BX1 dans le cadre de la transition numérique.

Une subvention supplémentaire de 100.000 euros a été octroyée pour l'affectation de journalistes web à temps plein à la production de contenus numériques, à la communication avec le public et à la modération des échanges.

En 2018, le soutien à BX1 se poursuivra dans le cadre de la future installation de la chaîne au sein du *Media Park*.

2. Discussion

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) est ravie de constater l'augmentation des budgets dévolus à la Culture et salue les priorités ambitieuses qui sont fixées, notamment en termes d'élargissement de l'offre culturelle.

Elle regrette néanmoins que la pratique culturelle soit souvent ignorée, également au sein des publics

qui ne sont pas défavorisés. Elle regrette également que le niveau culturel de la population soit en nette diminution.

Pour la députée, les lieux culturels sont des lieux de partage. Elle questionne la ministre-présidente pour savoir comment il serait possible de briser ce tabou culturel. Tout budget investi dans la culture et sa propagation est un budget bien placé.

Concernant le Programme 1, Mme Rousseaux constate l'augmentation importante en crédits engagés et en crédits liquidés qui correspond aux subventions accordées à BX1 conformément à ce qui est prévu dans le contrat de gestion.

BX1 mérite que la Commission communautaire française investisse dans son développement puisqu'il constitue le seul instrument de relais de la vie spécifiquement bruxelloise.

La députée demande si une étude de l'audience de la chaîne a déjà été effectuée. À ce sujet, Mme Rousseaux s'interroge sur l'absence de BX1 dans les grilles de programmation des différents journaux et revues.

Elle s'interroge également sur l'agenda qui est prévu pour le déménagement de BX1 au sein du *Média Park*.

Mme Rousseaux demande également pourquoi aucune augmentation n'a été faite des crédits dévolus au support de la politique culturelle en général. Ces crédits n'ont, par ailleurs, pas été entièrement consommés en 2017.

Concernant le support aux activités théâtrales, de danse, de musique, la députée encourage le Gouvernement à poursuivre ses efforts, notamment en ce qui concerne la promotion des cafés-théâtres. Ce nouveau mode de consommation culturelle permet d'amener un nouveau public, peut-être moins familier et il est nécessaire de soutenir ces initiatives.

Les cafés-théâtres permettent également de soutenir les artistes, débutants ou confirmés. La difficulté de ce secteur réside dans la rentabilité du spectacle, vu le faible nombre de spectateurs.

Pour conclure, la députée insiste sur la nécessité de développer la culture au sein des écoles afin d'encourager les jeunes à consommer de la culture.

Mme Isabelle Emmery (PS) rejoint la ministre-présidente dans son souci de promouvoir une politique culturelle de proximité et salue le budget ambitieux qui est présenté.

Pour la députée, la culture est un moyen d'expression qui transcende tous les autres et qui permet un dialogue entre tous. Les budgets culturels ne doivent donc pas être marginaux et doivent continuer à être au centre des politiques menées par la Commission communautaire française.

Plus spécifiquement, Mme Emmery salue le soutien accordé à la promotion des jeunes artistes. Le milieu culturel est un milieu difficile à apprivoiser pour les jeunes talents et les aider à développer leur réseau est important.

Elle souligne également la place importante qu'ont les Maisons des Cultures au sein du budget. Ces Maisons sont souvent le premier lieu de rencontre culturelle avec la population. La députée avance également l'idée d'analyser le meilleur endroit où ces Maisons doivent se situer, notamment pour être en lien avec les associations de quartier.

Mme Emmery épingle encore l'effort qui est fait pour revaloriser la langue française. Ce budget croît d'une année à l'autre et la députée se réjouit particulièrement de la mise en avant de la Maison de la Francité et du Centre de Littérature de Genèse de la langue française de Bruxelles.

Pour conclure, Mme Emmery salue l'importance qui est donnée aux cafés-théâtres qui permet de diffuser une culture de proximité et de qualité, ainsi que la mise sur pied du label d'utilité publique. Elle demande si ce label ne pourrait pas être étendu à une personnalité artistique qui mène un travail particulier de sensibilisation.

M. Alain Maron (Ecolo) rappelle que les moyens budgétaires de la Commission communautaire française en matière de culture sont limités et salue les politiques qui sont menées, notamment à destination des publics les plus précaires.

À ce sujet, il demande des précisions quant au budget alloué à la création théâtrale pour les CPAS qui n'a pas été utilisé complètement en 2017, ce qui était déjà le cas en 2016. Visiblement la communication n'a pas été optimale et il demande à la ministre-présidente quelle publicité a été faite sur le sujet auprès des CPAS et ce qu'elle compte faire pour que les budgets de 2018 soient effectivement utilisés à cette fin.

Le député revient sur l'appel à projets à destination des cafés-théâtres et au mois de novembre qui leur sera consacrés. Il souhaiterait savoir quel soutien ces institutions reçoivent de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des contacts sont-ils pris à cet égard, notamment eu égard au développement de ce secteur ?

Concernant les Maisons des Cultures, la Maison des Cultures urbaines destinée à s'implanter sur le site CERIA se voit créditée d'un montant de 665.000 euros. Si le député a bien compris l'exposé de la ministre-présidente, ce projet va être abandonné, il en demande les raisons.

Le député revient ensuite sur l'appel à projets « dialogue interculturel » qui ne figure pas dans le budget culture à proprement parlé. M. Maron constate plusieurs modifications entre le budget initial 2017 et l'ajusté 2017 au sein desquels les recettes passent de 1,6 million d'euros à 1,4 million d'euros et les dépenses de 1,6 million d'euros à un million d'euros en dépenses.

Au niveau du budget régional, le député constate également une diminution drastique des montants prévus et demande la confirmation que cette diminution est due au transfert du budget vers les commissions communautaires. Sur les deux millions d'euros prévus initialement, 270.000 euros ne seraient plus financés que par la Région.

Pour conclure, M. Maron revient sur le développement du pôle média sur le site de Reyers et demande si BX1 a des ambitions de développement ailleurs que sur le média télévisé.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) félicite la ministre-présidente et le Gouvernement, notamment en ce qui concerne le soutien apporté aux artistes, tant amateurs que professionnels, et le déploiement d'une culture de proximité et de diversité.

Il salue, par ailleurs, le lancement d'un appel à projets relatifs aux arts urbains ainsi que la revalorisation des centres culturels qui, selon lui, doivent être le cœur des politiques urbaines.

Pour M. Fassi-Fihri, la médiation culturelle permet de faire le lien entre la demande et l'offre culturelle, notamment au sein des quartiers. A ce sujet, le député demande si, dans le budget de revalorisation prévu, des choix d'affectations ont déjà été posés, notamment, pour permettre à chaque centre culturel de disposer d'un médiateur culturel, par exemple.

Le député rejoint ses collègues concernant le soutien aux cafés-théâtres et salue l'initiative qui consiste à les mettre à l'honneur pendant le mois de novembre.

M. Fassi-Fihri s'interroge ensuite sur la responsabilité que le pouvoir public se donne en octroyant un label d'utilité publique à certaines pièces de théâtre en jugeant, au sein de la création culturelle, ce qui peut être qualifié comme tel.

Le député demande si les rares opérateurs actifs dans le domaine des arts numérique seront soutenus d'une manière ou d'une autre ?

Il interroge ensuite la ministre-présidente quant au rôle de la Commission communautaire française dans le projet « Bruxelles, capitale européenne de la Culture en 2030 » et à la coordination qui existe avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le sujet.

Pour conclure, M. Fassi-Fihri salue le soutien qui est apporté à BX1 dans le virage numérique.

M. Ahmed El Ktibi (PS) félicite à son tour la ministre-présidente et revient sur le sujet de la politique de proximité. Le député rappelle, notamment, le travail effectué par l'association « article 27 » qui permet aux personnes défavorisées de bénéficier d'un accès à la culture.

Pour le député, la culture joue un rôle fondamental dans la vie démocratique d'une société et constitue un élément structurant de la personnalité, notamment chez les plus petits.

À ce sujet, il demande à la ministre-présidente si le projet « la Culture a de la classe » sera reconduit après 2018.

Il demande également combien il existe de Maisons des Cultures et à quelle hauteur elles sont subventionnées.

M. Serge de Patoul (DéFI) insiste sur l'importance de favoriser l'usage du français dans les projets subventionnés par la Commission communautaire française, et particulièrement dans les titres qui portent ces projets.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture, répond à Mme Rousseaux qu'elle veille à mettre en place des mécanismes et des soutiens qui visent à attirer les jeunes dans les milieux culturels. Elle pense, notamment, à la mesure de gratuité des musées le premier dimanche du mois.

L'association « article 27 » est subventionnée à hauteur de 149.000 euros en 2017 et le sera à hauteur de 300.000 euros en 2021 grâce à sa convention pluriannuelle.

La ministre-présidente rappelle également la création du festival « Yo » qui a lieu au Bozar et qui met le rap en valeur. Une exposition consacrée au Hip-hop au même endroit permet également de briser la glace et de faire connaître un genre particulier.

Concernant le projet « La Culture a de la classe », un marché accompagnant la pédagogie des projets

a été mis en œuvre en 2016. 150.000 euros étaient prévus sur les trois années et sont liquidés d'années en années. L'année 2018 liquide donc les budgets restants.

Ce dispositif continue malgré tout à être soutenu et est revu à la hausse (515.000 euros en crédits d'engagements).

La ministre-présidente rejoint les considérations de Mme Emmery qui visait à mettre les jeunes au centre des actions menées et rappelle la promotion qui est faite des arts urbains, des cafés-théâtres, des arts du cirque, etc. Les actions du Gouvernement se dirigent également vers les tous petits via les ludothèques, la lecture de contes, etc.

Concernant BX1, Mme Laanan précise que les audiences sont calculées par la CIM et sont en augmentation. Elle rappelle également que la diffusion de BX1 dépasse les frontières bruxelloises et est accessible sur internet ou sur les smartphones.

Au sujet de la publication des horaires, la ministre-présidente précise que ceux de BX1 seraient disponibles sur le site de Télé Moustique.

Elle rappelle également que depuis plusieurs années, la subvention de la chaîne est versée au moment de l'ajustement de l'année précédente. L'ajustement 2017 permet donc de verser une partie importante de la subvention de BX1 pour l'année 2018. 3.050.000 euros sont donc prévus à l'ajusté 2017 à cet effet. Pour 2018, il ne restera donc plus que 630.000 euros à verser.

La ministre-présidente rappelle encore le budget de 100.000 euros qui est consacré au développement du numérique.

Concernant la maison des médias qui sera construite sur le terrain à l'angle du boulevard Reyers et de l'Avenue Colonel Bourg, une emphytéose sera conclue entre la SAU et BX1 qui payera un canon. Le coût de l'intégration de la chaîne régionale sur ce média park s'élève à 6.433.000 euros et sera réparti entre la Commission communautaire française et les Fonds FEDER.

Poursuivant sur les questions concernant les Maisons des Cultures, la ministre-présidente insiste sur la priorité qui est donnée à ces institutions qui représentent, pour elle, des bassins de création et de créativité. Celles-ci représentent le premier vivier de visibilité des jeunes artistes.

Il existe trois Maisons des Cultures à Bruxelles : Molenbeek (439.000 euros), Saint Gilles (183.000 euros) et Forest (183.000 euros).

Il avait été question de créer une Maison des Cultures des arts urbains mais la ministre-présidente est revenue sur ce projet en considérant que figer les arts urbains en un seul lieu n'était pas une bonne idée.

Elle a plutôt préféré développer les soutiens au secteur des arts urbains notamment au travers des Maisons des Cultures, des Centres culturels, ou des associations actives dans le secteur. Ces montants sont regroupés au sein de l'AB 11.001.01a.13.3300 « soutien à la création de Maisons des Cultures (secteur privé) ».

Répondant à M. Maron au sujet du soutien aux initiatives et aux créations théâtrales en lien avec les CPAS, Mme Laanan concède une difficulté à entrer dans le dispositif des CPAS en raison du caractère unilingue de la Commission communautaire française et bilingue des CPAS. En 2018, un travail avec des associations sera plutôt privilégié afin de toucher ce public défavorisé.

Pour la ministre-présidente, le soutien aux cafés-théâtres est primordial, notamment parce que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne considère pas ce secteur comme un secteur culturel au sens strict et il n'est donc pas subventionné par cette institution.

Mme Laanan rappelle les nombreux projets innovants qui sont portés par la Maison de la Francité et salue le fait qu'elle considère la langue française comme un outil de diversité culturelle.

Par rapport à la remarque de M. de Patoul, la ministre-présidente se sentirait mal à l'aise si elle ne devait soutenir que des projets diffusés en français. Selon elle, la Commission communautaire française doit soutenir les artistes francophones, peu importe la langue dans laquelle ils diffusent leur art.

Au sujet des Centres culturels, Mme Laanan rappelle que la Commission communautaire française soutient déjà ceux-ci au-delà de ce que la réglementation impose, notamment pour pallier aux difficultés que connaît la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle rappelle également que le label d'utilité publique ne consiste pas en un jugement de la part du pouvoir public mais qu'il consiste à favoriser la diffusion de pièces de théâtre qui ont une valeur pédagogique. Le jury qui décide de l'octroi de ce label, est composé paritairement de personnes issues du monde de l'enseignement et du monde culturel.

Auparavant, le label était attribué à quatre pièces par an. Elles seront à présent limitées à deux afin de renforcer le soutien à chaque pièce.

La ministre-présidente précise encore à M. Fassi-Fihri qu'un soutien est apporté aux arts numériques, que ce soit dans les budgets culturels ou les budgets de la présidence, notamment pour soutenir des opérateurs tels qu'Imal ou la Boîte à images. Ces opérateurs peuvent également être soutenus par les budgets régionaux de la Recherche scientifique.

Concernant le projet « Bruxelles, Capitale européenne de la Culture », Mme Laanan rappelle qu'une Conférence interministérielle Culture s'est tenue il y a un an sous la présidence de Mme Gréoli et de M. Gatz et au cours de laquelle un soutien unanime avait été apporté à ce projet. Elle regrette toutefois qu'aucune mention de ce soutien n'a été faite dans le communiqué de presse concluant la CIM, comme cela avait pourtant été demandé.

La ministre-présidente insiste sur la nécessité que la Fédération Wallonie-Bruxelles soutienne ce projet, au même titre que les autres entités fédérées, comme cela avait été le cas pour Mons en 2015 ou Bruges en 2002.

À M. Maron, Mme Laanan détaille le budget relatif à l'appel à projets relatif au vivre ensemble : 1,6 million d'euros provient de la Région à destination de la Commission communautaire française. La Vlaamse Gemeenschapscommissie obtient, quant à elle, 400.000 euros. Ces budgets se retrouvent dans les crédits consacrés à la présidence, à la Mission 30, à l'AB 30.001.00.08.3300 « subventions dans le cadre de l'appel à projets vivre ensemble ».

Actuellement, les crédits restants s'élèvent, à l'ajusté 2017, à 1.288.000 euros en crédits d'engagement et à 1.031.000 euros en crédits de liquidation. Les opérateurs retenus ont déjà reçu 80 % de leurs subventions, il reste donc 200.000 euros à liquider en 2018 qui représentent les 20 % restants.

À l'avenir, la ministre-présidente souhaite soutenir les projets qui ont vocation à être plus pérennes. Si certains projets ont une vocation plus permanente, il est nécessaire d'instaurer un dialogue avec l'administration afin que le soutien soit maintenu en 2018.

Pour conclure sur la remarque de M. de Patoul, Mme Laanan insiste sur l'importance de garantir la liberté de création. Selon elle, les pouvoirs publics ne doivent pas avoir une influence ou un droit de regard sur l'intitulé d'une œuvre ou d'un événement, quelle que soit la langue utilisée.

3. Discussion des tableaux budgétaires

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) demande la ventilation des montants octroyés dans le cadre de

l'AB 11.001.01a.06.3300 « Subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Culturel » ainsi que des détails concernant la promotion de l'art-thérapie comprise dans le même article budgétaire.

Des appels à projets seront-ils lancés sur cette thématique de l'art-thérapie ?

Concernant l'activité 03b « Livre, Littérature, Langue française » et plus particulièrement l'AB 11.001.03b.01.3300 « Subventions aux associations » qui permet notamment de soutenir le développement de la Foire du Livre, la députée souhaiterait savoir ce qui est prévu comme développement et à quel montant cette Foire est subsidiée.

Concernant la création d'une Maison du Conte, Mme Rousseaux rappelle que la ministre-présidente a fait le choix, en ce qui concerne les arts urbains, de ne pas leur consacrer un lieu-dit mais de soutenir cette forme d'art dans des lieux différents. La députée rejoint cette logique en ce qui concerne le conte. Cette forme de littérature doit être soutenue au travers des nombreuses initiatives.

Mme Magali Plovie (Ecolo) demande la liste des associations subventionnées par l'AB 11.001.01a.02.3300 « Subventions aux associations (secteur privé) » qui connaît, par ailleurs, une augmentation importante de ses budgets.

La députée rejoint également la demande de Mme Rousseaux de pouvoir disposer de la liste des projets soutenus dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Culturel.

Concernant l'AB 11.001.01a.16.3300 relative au « Soutien à la mise en œuvre de l'année thématique 2017 », la députée demande pourquoi ce projet d'année thématique n'est pas reconduit en 2018.

Mme Plovie demande encore une explication quant à la diminution de 66.000 euros de l'AB 11.001.05.03.3300 « Arts plastiques – Subvention aux associations dans le cadre de parcours d'artistes en Région de BXL capitale ». Cela relève-t-il du peu de demandes qui sont introduites ?

Pour conclure, la députée félicite la ministre-présidente pour la création de l'AB 11.001.02b.08.3300 qui soutient à l'asbl « article 27 ».

Pour ce qui relève de l'AB 11.001.01a.06.3300 « Subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Culturel », **Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture**, répond que celle-ci recouvre un certain nombre de dispositifs mis en évidence à savoir notamment, l'attribution des labels d'utilité publique, l'élaboration des nouvelles cartogra-

phies subjectives, la promotion de la santé par le biais de la culture, la promotion des cafés-théâtres ou la promotion de l'art-thérapie.

Concernant cette dernière, la ministre-présidente communiquera en annexe les associations qui sont soutenues sur base d'un appel à projets en concertation avec la ministre de la Santé, Cécile Jodogne.

La liste des associations soutenues dans le cadre de cet article budgétaire figure en annexe du présent rapport.

Concernant l'année thématique 2017, la ministre-présidente rappelle que ce projet était initié par la Fédération Wallonie-Bruxelles et avait fait l'objet d'un soutien de la Communauté flamande, de la Vlaamse Gemeenschapscommissie et de la Commission communautaire française. Ce projet étant clôturé, aucun budget n'est prévu pour 2018.

Pour l'AB 11.001.05.03.3300 « Arts plastiques – Subvention aux associations dans le cadre de parcours d'artistes en Région de BXL capitale », Mme Laanan rappelle que le budget initial 2018 est de 100.000 euros alors qu'il avait été diminué à l'ajusté 2017.

L'administration n'a, en effet, reçu des demandes de soutien que pour un budget de 34.000 euros. Les montants non-utilisés ont été transférés vers le soutien aux arts plastiques.

Répondant à Mme Rousseaux au sujet de la Maison du Conte et de l'AB 11.001.03b.01.3300 « Subventions aux associations », la ministre-présidente précise que la Maison du Conte existe déjà. À ce

sujet, Mme Laanan rappelle son souci de pérenniser des associations qui ont une dimension structurante.

Concernant la Foire du Livre, celle-ci est financée à hauteur de 25.000 euros mais une convention va être mise en place comprenant notamment des missions partagées.

Pour conclure, la ministre-présidente revient sur son intention de stabiliser les opérateurs qui construisent des projets qui se déclinent sur plusieurs années.

V. e. Avis

La commission a émis un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres de la ministre-présidente Fadila Laanan, au sein de la présente commission, dans les projets de décret et de règlement ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2017, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2018, d'autre part.

Cet avis a été adopté par 7 voix pour et 3 abstentions.

VI. Approbation du rapport

La commission fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Isabelle EMMERY

Le Président,

Mohamed AZZOUZI

VII. Annexes

Annexe 1

Travaux projetés dans les auberges de jeunesse

1. Génération Europe

- Mise en conformité incendie suivant le rapport des pompiers
- Menuiserie intérieures/extérieures : remplacement ouvrant/traitement/réparation des châssis – inventaire et répartition des interventions
- Ascenseurs : mise en conformité
- Faïence murale démontage + renouvellement dans les WC sous-sol
- Renouvellement du carrelage au sol dans les sanitaires du sous-sol
- Rénovation du sol de la bagagerie, Epoxy
- Amélioration du mobilier des chambres et des salles de réunion

2. Auberge des 3 fontaines

- Ascenseurs hébergement (2)
- Acoustique restaurant
- Éclairage restaurant
- Adaptation distribution TV
- Toiture verte
- Mobilier accueil
- Bureaux
- Modification pour mise en conformité au règlement régional
- Architecte paysagiste
- Aménagement d'une cuisine
- Enseigne

3. Chab – Van Gogh

- Installation d'une cuisine dans la bâtiment 13 + sécurisation des locaux
- Électricité + éclairage du jardin du bâtiment 13
- Couvertures + tentures anti-feu
- Calorifugeage des tuyaux de chauffage
- Ponçage des planchers
- Tableau électrique du bâtiment
- Remplacement alarme incendie bâtiment 13
- Système caméra
- Remplacement vitrage de la véranda jardin
- Pose vinyle dans le bâtiment 4
- Pavage cour jardin bâtiment 6

4. Jacques Brel

- Amélioration de la sécurité du gîte en matière d'incendie et d'intrusion (dossier introduit récemment – détails encore à l'examen)

Annexe 2
Liste des projets sélectionnés
dans le cadre de l'appel à projets 2017
« Actions innovantes dans l'alternance
et la formation professionnelle
via un partenariat avec des entreprises »
(AB 26.001.00.00.3300)

Le développement des compétences est un outil essentiel à l'émancipation des citoyens et à l'accès au marché du travail. L'acquisition de nouvelles qualifications par la formation est une manière de transmettre des valeurs citoyennes et de créer des liens sociaux. En parallèle, les entreprises et plus largement le monde économique sont directement concernés par le développement d'une offre de formation de qualité, adaptée à leurs besoins.

En Région bruxelloise, le Plan Formation 2020 fixe les grandes orientations en termes de développement de l'offre de formation. Ce développement s'entend tant au niveau quantitatif que qualitatif.

Afin d'encourager les initiatives pouvant participer à l'implémentation des grands principes de ce plan, et dans la limite de ses compétences, le Ministre en charge de la Formation Professionnelle a lancé un appel à projets relatif à la mise en œuvre d'actions innovantes de formation professionnelle ou d'alternance, via des partenariats avec les entreprises.

Cet appel à projets, « Actions innovantes dans l'alternance et la formation professionnelle via un partenariat avec des entreprises », a pour ambition de favoriser le développement de partenariats innovants entre acteurs de la formation professionnelle et acteurs du monde économique.

L'appel à projets se divise en trois axes :

– Axe 1 : Innovation sur les dispositifs pédagogiques :

Cet axe concerne des projets-pilotes de formation professionnelle, réalisés en partenariat entre un organisme de formation en alternance et/ou d'insertion socioprofessionnelle et un partenaire économique du secteur marchand ou non-marchand : entreprise et/ou groupe d'entreprises et/ou fédération professionnelle.

Les projets doivent permettre d'expérimenter des modalités telles qu'un apprentissage attractif, flexible et sur-mesure pour l'apprenant, un accrochage sécurisé, une pédagogie concertée avec le monde économique ..., et être accessibles à des bénéficiaires disposant au maximum d'une qualification de niveau secondaire supérieur : chercheurs d'emploi bruxellois francophones en formation ou inscrits auprès d'un opérateur de formation en alternance francophone.

– Axe 2 : Innovation favorisant la transition entre les dispositifs de formation et l'emploi :

Cet axe concerne des projets-pilotes permettant de développer des dispositifs innovants de transition vers l'emploi pour les publics de formation, les actions pouvant être déployées pendant et/ou après la formation.

Les projets proposés doivent être réalisés dans le cadre d'un partenariat entre un organisme de formation en alternance et/ou d'insertion socioprofessionnelle et un partenaire économique du secteur marchand ou non-marchand : entreprise et/ou groupe d'entreprises et/ou fédération professionnelle, et démontrer un caractère explicite de plus-value en matière de transition vers l'emploi. Ils doivent être accessibles à des chercheurs d'emploi bruxellois francophones en formation ou inscrits auprès d'un opérateur de formation en alternance francophone.

– Axe 3 : Innovation sur les métiers visés par la formation :

Cet axe concerne des projets-pilotes permettant le développement de formations novatrices pour des métiers encore non ou peu couverts par l'offre francophone à Bruxelles et dont l'attractivité en termes d'employabilité est démontrée.

Les projets proposés doivent être réalisés dans le cadre d'un partenariat entre un organisme de formation en alternance et/ou d'insertion socioprofessionnelle et une entreprise et/ou un groupe d'entreprises et/ou une

fédération professionnelle. Ils doivent s'adresser à un public de chercheurs d'emploi bruxellois francophones en formation ou inscrits auprès d'un opérateur de formation en alternance francophone.

L'appel à projets 2017 a été lancé le 8 décembre 2016 et les demandes de subvention devaient être introduites pour le 6 mars 2017. Huit projets ont été introduits dans les délais fixés.

Les projets ont été examinés par un Comité de sélection réunissant des représentants d'Actiris, de Bruxelles Économie Emploi, de Bruxelles Formation, de Impulse, du secrétariat de l'Instance Bassin EFE Bruxelles et du Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, en tenant compte des critères de sélection suivants :

- recevabilité du dossier;
- correspondance du dossier avec un des trois axes;
- qualité et pertinence du projet en lien avec les objectifs fixés dans le Plan Formation 2020 et le public cible;
- caractère innovant du projet sur la méthode proposée, les objectifs présentés, le réalisme budgétaire, le public visé;
- valeur ajoutée du projet qui doit démontrer une réelle plus-value dans sa contribution transversale enseignement/formation/emploi;
- qualité du partenariat;
- pertinence des indicateurs d'évaluation en lien avec les objectifs du projet;
- motivation et expérience des porteurs de projets;
- budget précis et réaliste.

Sur cette base, 5 projets ont été sélectionnés, pour un montant total de 265.393,00 euros :

1	Projet « Dispositif d'accrochage en alternance construction à Bruxelles » – Axe 1			
	Période du 01/04/2017 au 31/12/2017			
	Porteur 1	Centre de Formation en Alternance de la Construction (Centre FAC) asbl	Rue de la Poste 262 1030 Bruxelles BE79 0012 4122 5033	59.000,00 €
	Porteur 2	Confédération Nationale Construction – Département de la Confédération Construction Bruxelles-Capitale CCB-C asbl	Rue du Lombard 34-42 1000 Bruxelles	/
	Total projet			59.000 €
2	Projet : Plate-forme de mutualisation des formations en ESI – Axe 1			
	Période : du 01/05/2017 au 31/12/2017			
	Porteur 1	FOBAGRA asbl	Rue du Méridien 20 1210 Bruxelles BE39 0682 3366 2519	25.034 €
	Porteur 2	Centre de formation 2mille (CF2M) asbl	Avenue du Parc 87-89 1060 Bruxelles BE76 7795 9257 9195	21.734 €
	Total projet			46.768,00 €

3	Projet : Talent Lab – Axe 2 Période : du 01/06/2017 au 31/12/2017		
	Porteur 1	Mister Genius SA Avenue Louise 251/9 1050 Bruxelles BE07 3101 9755 7966	38.725 €
	Porteur 2	Centre de formation 2mille (CF2M) asbl Avenue du Parc 87-89 1060 Bruxelles BE76 7795 9257 9195	3.500 €
	Total projet		42.225,00 €
4	Projet : Test Your Business – Axe 1 Période : du 01/05/2017 au 31/12/2017		
	Porteur 1	Espace Formation PME asbl Rue de Stalle 292bis 1180 Bruxelles BE25 2100 5820 3082	26.000,00 €
	Porteur 2	JobYourself in Brussels asbl Rue d'Alost 7-11 1000 Bruxelles BE48 5230 8037 9127	18.000,00 €
	Total projet		44.000,00 €
5	Projet : Transition professionnelle vers les entreprises de construction à Bruxelles – Axe 2 Période : du 01/02/2017 au 31/12/2017		
	Porteur 1	Confédération Nationale Construction – Département de la Confédération Construction Bruxelles-Capitale CCB-C asbl Rue du Lombard 34-42 1000 Bruxelles BE75 3101 3229 4851	73.400,00 €
	Porteur 2	Espace Formation PME asbl Rue de Stalle 292bis 1180 Bruxelles	/
	Total projet		73.400,00 €

Annexe 3

**AB « New Deal » du Programme 3
(Bruxelles Formation)
de la Mission 26 du Budget
de la Commission communautaire française**

**Résultats 2016 dans le cadre de la Stratégie 2025
Note de synthèse à destination du Parlement**

En 2015, 1.612 stagiaires ont bénéficié d'actions de formation dans le cadre de l'accord de coopération ⁽¹⁾.

Les domaines prioritaires ont été revus, conformément à la demande du comité d'accompagnement afin d'intégrer ceux définis dans le Plan Formation 2020, la Stratégie 2025 et dans le Rapport analytique et prospectif 2016 de l'instance Bassins EFE ⁽²⁾, à savoir :

- le commerce;
- la construction (via l'axe environnement);
- l'Horeca et l'industrie agro-alimentaire;
- les industries technologiques;
- ICT / l'économie numérique;
- le social et la santé;
- le tourisme, la culture et l'événementiel/le patrimoine

Sur cette base, ce sont 2.243 stagiaires qui ont bénéficié d'actions de formation entrant dans le périmètre de l'accord de coopération. Les secteurs les plus demandés sont ceux du commerce et des services de proximité.

Les résultats détaillés réalisés par le service Étude & Statistiques de Bruxelles Formation ainsi que les formations reprises sous chaque secteur figurent en annexe.

De manière générale et malgré le retrait de l'axe jeunes en 2016, 49 % des chercheurs d'emploi ont moins de 30 ans.

Plus de 35 % du public formé présente une durée de chômage de 2 ans et plus. Plus de 30 % possèdent un diplôme non reconnu. L'accès aux formations est donc réel et touche les publics les plus défavorisés.

En outre, la parité femmes-hommes est respectée.

(1) Si l'on ne considère pas le nombre de jeune (919). Comme demandé lors de la réunion du comité d'accompagnement du 28 septembre 2016 relatif à l'accord de coopération RBC-COCOF, l'axe jeune a été supprimé car ce public fait l'objet d'un rapport particulier dans le cadre de la Garantie Jeunes (NCG AA170324.08) et d'un monitoring particulier présenté en comité de gestion de ce 19 mai 2017).

(2) Instance Bassin Enseignement qualifiant Formation Emploi de Bruxelles.

Profils des chercheurs d'emploi en 2016

		Hommes	Femmes	Total
		51,0 %	49,0 %	100,0 %
Âge	Moins de 25 ans	14,7 %	12,1 %	26,8 %
	25-29 ans	11,5 %	10,7 %	22,2 %
	30-34 ans	6,7 %	9,7 %	16,5 %
	35-44 ans	11,1 %	11,1 %	22,2 %
	45-54 ans	6,1 %	4,8 %	10,9 %
	55 ans et plus	0,9 %	0,5 %	1,4 %
Niveau d'études	Primaire ou moins	3,4 %	3,0 %	6,3 %
	Secondaire inférieur	8,0 %	8,5 %	16,5 %
	Secondaire supérieur	15,4 %	12,4 %	27,8 %
	Supérieur	10,9 %	7,7 %	18,5 %
	Autres études	13,3 %	17,5 %	30,8 %
Durée de chômage	Moins de 6 mois	13,7 %	10,6 %	24,3 %
	6 à 11 mois	9,4 %	7,5 %	16,9 %
	1 an à moins de 2 ans	10,6 %	10,2 %	20,8 %
	2 ans et plus	15,5 %	19,9 %	35,4 %
	Indéterminée	1,7 %	0,8 %	2,5 %
Nationalité	Belge	33,0 %	28,7 %	61,7 %
	Européen	6,2 %	6,9 %	13,1 %
	Autre ou inconnue	11,8 %	13,4 %	25,2 %

Annexe 4

Mission 11 : Jeunesse, Sports, Éducation permanente, Audio-visuel et Enseignement
Programme 002 : Sports et Jeunesse (*)
Activité 02c : Sports

			Nombre de dossiers en prévision	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers engagés	Nombre de demandes de paiement en prévision	Nombre de demandes de paiement traitées	Nombre de paiements
11.002.02c.00.1211	Dépenses de promotion, publication	11.22.12.02	2	0	0	2	0	0
11.002.02c.01.3300	Subventions aux associations	11.22.33.01	110	92	64	149	66	63
11.002.02c.02.3300	Subventions aux clubs sportifs	11.22.33.02	1	0	0	0	0	0
11.002.02c.03.3300	Association de gestion du Centre sportif de la Woluwe	11.22.33.03	1	1	0	1	1	1
11.002.02c.04.3300	Subventions aux associations actives dans le domaine du sport féminin	11.22.33.04	25	25	25	25	14	14
11.002.02c.05.0101	Mise en œuvre du plan Sport	11.22.01.01	0	0	0	0	0	0
		TOTAL	139	118	89	177	81	78

(*) Ces tableaux sont également consultables à l'adresse suivante :

<https://www.parlementfrancophone.brussels/documents/annexe-4-au-rapport-de-la-commission-de-l'enseignement-de-la-formation-de-la-culture-du-tourisme-du-sport-et-du-transport-scolaire>.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Swimming Club Calypso	Club de natation et water-polo	4.000,00	1381	25/09/2017	13/09/2017	4.000,00	8/09/2017	17/10/657	1	3.200,00	3.200,00	0,00	23/10/2017	3.200,00	26/10/2017	3.200,00	0,00	0,00
Vidrine	Bruises Yoga Day	1.500,00	951	20/06/2017	26/06/2017	1.500,00	23/06/2017	17/10/867	2	800,00	1.300,00	800,00	9/10/2017	1.300,00	12/10/17	1.300,00	0,00	800,00
Vision Solidaire	Fight For Diversity	5.500,00	140	4/04/2017	26/04/2017	5.500,00	11/04/2017	17/10/428	2	3.000,00	4.000,00	0,00	2/05/2017	4.000,00	2/05/2017	4.000,00	0,00	0,00
Vision Solidaire	Un Ring dans la Street	3.000,00	920	12/07/2017	19/07/2017	3.000,00	14/07/2017	17/10/538	2	1.100,00	1.100,00	0,00	27/06/2017	1.100,00	29/06/2017	1.100,00	0,00	0,00
Vision Solidaire	Thai Fight	2.500,00	1688						2	600,00	2.000,00	600,00	31/07/2017	2.400,00	4/08/2017	2.400,00	0,00	0,00
Vitalite	8ème édition triplée "1 an Belge"	10.000,00	149	21/02/2017	2/02/2017	10.000,00	23/02/2017	17/10/663	2	8.000,00	8.000,00	500,00	17/10/2017	8.000,00	20/12/2017	8.000,00	0,00	0,00
Walaou	Activités sportives pour les femmes	5.000,00	1384	25/8/17		5.000,00	30/08/2017	17/10/653	2	2.000,00	2.000,00	0,00	11/10/2017	2.000,00	12/10/2017	2.000,00	0,00	0,00
Winners Team	Promotion du sport : uk racket ball	2.500,00	1607						2	1.000,00	4.000,00	0,00					4.000,00	1.000,00
WIFT	Activité basketball	6.200,00	1711						2	500,00	2.000,00	0,00					2.000,00	0,00
WITCO	Graines d'élèves, graines de sportifs	2.500,00							2	1.340,00	4.000,00	0,00					4.000,00	1.340,00
Witico	Atletico Bruxelles	3.000,00	1727						2	500,00	2.000,00	0,00					2.000,00	0,00
Witico	Cours de boxe	7.000,00							2	600,00	2.400,00	0,00					2.400,00	500,00
Witico	Xavier Sineau en moto GP	10.000,00							2	5.000,00	5.000,00	0,00					5.000,00	600,00
Urban Step	Yoga pour femmes	5.400,00	1728						2	8.000,00	8.000,00	0,00					8.000,00	1.400,00
Urban Step	Mini foot	3.000,00							2	2.000,00	0,00	0,00					2.000,00	2.000,00
Urban Step	Stretching day	10.000,00	1731						2	4.320,00	4.320,00	0,00					4.320,00	0,00
Urban Step	Film promotionnel	4.200,00	1720						2	1.080,00	2.400,00	0,00					1.080,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	2.400,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	600,00	8.000,00	0,00					600,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.000,00	2.000,00	0,00					2.000,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	3.360,00	3.360,00	0,00					3.360,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	840,00	0,00	0,00					840,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.800,00	2.800,00	0,00					2.800,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	700,00	700,00	0,00					700,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	1.600,00	1.600,00	0,00					1.600,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	4.000,00	4.000,00	0,00					4.000,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	1.000,00	0,00	0,00					1.000,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.000,00	2.000,00	0,00					2.000,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	500,00	0,00	0,00					500,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	3.200,00	3.200,00	0,00					3.200,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	800,00	0,00	0,00					800,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	5.600,00	5.600,00	0,00					5.600,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	1.400,00	0,00	0,00					1.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	4.800,00	4.800,00	0,00					4.800,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	1.200,00	0,00	0,00					1.200,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	1.600,00	1.600,00	0,00					1.600,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	600,00	0,00	0,00					600,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	4.800,00	4.800,00	0,00					4.800,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	1.200,00	0,00	0,00					1.200,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	600,00	0,00	0,00					600,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	1.200,00	0,00	0,00					1.200,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	600,00	0,00	0,00					600,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	1.200,00	0,00	0,00					1.200,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	600,00	0,00	0,00					600,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	1.200,00	0,00	0,00					1.200,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	600,00	0,00	0,00					600,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	1.200,00	0,00	0,00					1.200,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	600,00	0,00	0,00					600,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	1.200,00	0,00	0,00					1.200,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	600,00	0,00	0,00					600,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	1.200,00	0,00	0,00					1.200,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	600,00	0,00	0,00					600,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	1.200,00	0,00	0,00					1.200,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	600,00	0,00	0,00					600,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	1.200,00	0,00	0,00					1.200,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	600,00	0,00	0,00					600,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	1.200,00	0,00	0,00					1.200,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	600,00	0,00	0,00					600,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	1.200,00	0,00	0,00					1.200,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2	2.400,00	2.400,00	0,00					2.400,00	0,00
Urban Step	Service succès du 3ème Age	2.000,00	1721						2									

11 002 02c 02 3300'!B20Sportifs (nouveaux montants 2017)11 002 02c 03 3300'!B20Sportif de la Woluwe

MISSION 11 : JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT
Programme 002 : Sports et Jeunesse
Ligne d'activité 02c : Sports
11.002.02c.04.3300 [11.23.33.04] : Subventions aux associations actives dans le domaine du sport féminin
début du tableau

11.002.002.04.33007.1820

Bénéficiaire	Objet	PHASE D'ENGAGEMENT				PHASE DE LIQUIDATION				ENCOURS EN DEMANDE DE Paiement				ENCOURS Réalisé			
		Prévisions	Montant	N°	Date de la décision	Date de la tutelle	Engagement	Modalités	EXERCICE 2017				EXERCICE 2018				
									T	Montant	Déclaration de créance Envoi	Reception	Demande de paiement Date	Ordonnement Date	Ordonnement Date	Montant	Montant

SAF	SAF	180.000,00	1.800,00,00	crédit d'engagement initial	180.000,00	crédit de liquidation initial	180.000,00	crédit de liquidation initial	180.000,00	180.000,00	180.000,00	180.000,00	180.000,00	180.000,00	180.000,00	180.000,00	180.000,00
		98.309,00	98.309,00	solde des décaissements 2017	98.309,00	solde des décaissements 2017	98.309,00	solde des décaissements 2017	98.309,00	98.309,00	98.309,00	98.309,00	98.309,00	98.309,00	98.309,00	98.309,00	98.309,00
		98.309,00	98.309,00	solde du crédit d'engagement initial	98.309,00	solde du crédit d'engagement initial	98.309,00	solde du crédit d'engagement initial	98.309,00	98.309,00	98.309,00	98.309,00	98.309,00	98.309,00	98.309,00	98.309,00	98.309,00
		98.309,00	98.309,00	solde du crédit d'engagement ajusté	98.309,00	solde du crédit d'engagement ajusté	98.309,00	solde du crédit d'engagement ajusté	98.309,00	98.309,00	98.309,00	98.309,00	98.309,00	98.309,00	98.309,00	98.309,00	98.309,00
		45,38%	45,38%	taux d'engagement	45,38%	taux d'engagement	45,38%	taux d'engagement	45,38%	45,38%	45,38%	45,38%	45,38%	45,38%	45,38%	45,38%	45,38%

SAF	SAF	4.410,00	4.410,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	4.410,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	4.410,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	4.410,00	1.080	12/07/2017
		2.835,00	2.835,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.835,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.835,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.835,00	1.080	12/07/2017
		1.764,00	1.764,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.764,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.764,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.764,00	1.080	12/07/2017
		1.344,00	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017
		1.344,00	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017
SAF	SAF	1.360,00	1.360,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.360,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.360,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.360,00	1.080	12/07/2017
		2.466,00	2.466,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.466,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.466,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.466,00	1.080	12/07/2017
		3.570,00	3.570,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.570,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.570,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.570,00	1.080	12/07/2017
		2.016,00	2.016,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.016,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.016,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.016,00	1.080	12/07/2017
		2.520,00	2.520,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.520,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.520,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.520,00	1.080	12/07/2017
SAF	SAF	3.780,00	3.780,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.780,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.780,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.780,00	1.080	12/07/2017
		2.835,00	2.835,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.835,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.835,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.835,00	1.080	12/07/2017
		1.764,00	1.764,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.764,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.764,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.764,00	1.080	12/07/2017
		1.344,00	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017
		1.344,00	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017
SAF	SAF	1.360,00	1.360,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.360,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.360,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.360,00	1.080	12/07/2017
		2.466,00	2.466,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.466,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.466,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.466,00	1.080	12/07/2017
		3.570,00	3.570,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.570,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.570,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.570,00	1.080	12/07/2017
		2.016,00	2.016,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.016,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.016,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.016,00	1.080	12/07/2017
		2.520,00	2.520,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.520,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.520,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.520,00	1.080	12/07/2017
SAF	SAF	3.780,00	3.780,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.780,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.780,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.780,00	1.080	12/07/2017
		2.835,00	2.835,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.835,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.835,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.835,00	1.080	12/07/2017
		1.764,00	1.764,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.764,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.764,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.764,00	1.080	12/07/2017
		1.344,00	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017
		1.344,00	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017
SAF	SAF	1.360,00	1.360,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.360,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.360,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.360,00	1.080	12/07/2017
		2.466,00	2.466,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.466,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.466,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.466,00	1.080	12/07/2017
		3.570,00	3.570,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.570,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.570,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.570,00	1.080	12/07/2017
		2.016,00	2.016,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.016,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.016,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.016,00	1.080	12/07/2017
		2.520,00	2.520,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.520,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.520,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.520,00	1.080	12/07/2017
SAF	SAF	3.780,00	3.780,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.780,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.780,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.780,00	1.080	12/07/2017
		2.835,00	2.835,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.835,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.835,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.835,00	1.080	12/07/2017
		1.764,00	1.764,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.764,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.764,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.764,00	1.080	12/07/2017
		1.344,00	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017
		1.344,00	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017
SAF	SAF	1.360,00	1.360,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.360,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.360,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.360,00	1.080	12/07/2017
		2.466,00	2.466,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.466,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.466,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.466,00	1.080	12/07/2017
		3.570,00	3.570,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.570,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.570,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.570,00	1.080	12/07/2017
		2.016,00	2.016,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.016,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.016,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.016,00	1.080	12/07/2017
		2.520,00	2.520,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.520,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.520,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.520,00	1.080	12/07/2017
SAF	SAF	3.780,00	3.780,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.780,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.780,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.780,00	1.080	12/07/2017
		2.835,00	2.835,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.835,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.835,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.835,00	1.080	12/07/2017
		1.764,00	1.764,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.764,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.764,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.764,00	1.080	12/07/2017
		1.344,00	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017
		1.344,00	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.344,00	1.080	12/07/2017
SAF	SAF	1.360,00	1.360,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.360,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.360,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	1.360,00	1.080	12/07/2017
		2.466,00	2.466,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.466,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.466,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.466,00	1.080	12/07/2017
		3.570,00	3.570,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.570,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.570,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	3.570,00	1.080	12/07/2017
		2.016,00	2.016,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.016,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.016,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.016,00	1.080	12/07/2017
		2.520,00	2.520,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.520,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.520,00	1.080	12/07/2017	19/07/2017	2.520,00	1.080	

[illegible]

Annexe 5

Culture

Bénéficiaire	Objet	Montant
Dossiers traités par Sammy et Nathalie, Nicolas		
Association pour la promotion des Arts et du Patrimoine – Prométhéa	projet COOP – PORT SUD	35.000,00
Musée de l'Europe	l'islam, c'est aussi notre histoire, 12 sièges de présence musulmane en Europe	50.000,00
Réseau des Arts à Bruxelles	Fonctionnement	10.000,00
Maison du Conte	« Écoute, la ville parle »	25.000,00
Maison de la Francité	WebTv	18.000,00
Dossiers traités par Valérie Dusart et Christine Heymans		
École de Cirque de Bruxelles	Appel à projets « Tous en piste pour Bruxelles! – 2017 ». Projet IRIS CIRCUS	19.715,00 –19.715,00
Clowns sans frontières	Projet Représ. Clownesques classiq. co-crédation spect. Caravane des Rêves	+ 20.000,00
Appel à projets « tous en piste pour Bruxelles »	solde appel à projets	
Dossiers traités par Valérie Dusart		
Dossiers « Arts et Thérapie » :		
Fables rondes	co-financement avec le secteur santé	3.600,00
lapsus Lazuli	co-financement avec le secteur santé	3.100,00
Hopi'Conte	co-financement avec le secteur santé	3.200,00
Le Pont des Arts	co-financement avec le secteur santé	2.200,00
Empathiclownd	co-financement avec le secteur santé	1.000,00
L'Atelier Coté Cour	co-financement avec le secteur santé	11.000,00
L'Heure Atelier	co-financement avec le secteur santé	9.500,00
L'Appétit des Indigestes	co-financement avec le secteur santé	1.000,00
L'Atelier des 3 ponts (le Grès)	co-financement avec le secteur santé	3.000,00
La Troupe du Possible	co-financement avec le secteur santé	13.000,00
Théâtre de l'Éclair	co-financement avec le secteur santé	4.500,00
Autres dossiers :		
Plateforme 50 ans	Fonctionnement	12.500,00
Educ'Actions	Fonctionnement	20.000,00
Impulsion culturelle	programme animations pour public Centre de découverte	45.000,00
espace cré-action – roseraie	engagement d'une personne 1/2 temps	10.000,00
Basta Così	Projet Connexions	
Agence Alter	Bruxitizen	10.000,00
Diogène	Hackathon Babel	11.660,00
LABA asbl	semaine culturelle belge-algérienne	10.000,00
Dossiers traités par Janine		
Dossiers traités par Émilie		
Théâtre de Poche	Label d'Utilité Publique On The Road A	30.000,00
Les Souffleuses de Chaos	Label d'Utilité Publique Le Verfügbar aux Enfers	30.000,00
Lato Sensu	Le Pont	14.000,00
CIFAS	Home Sweet Home	18.000,00
BAMB Ad Lib	LookIn'Out	17.000,00

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales

par Mme Simone SUSSKIND

SOMMAIRE

Désignation du rapporteur	71
Mission 22 « Aide aux personnes »	
I. Programme 2 – Cohabitation des communautés locales	
1. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale	71
2. Discussion et examen des tableaux	72
3. Vote de l'avis relatif aux compétences du ministre Rudi Vervoort au sein de la commission	74
II. Programme 1 – Action sociale Programme 4 – Famille Mission 31 – Infrastructures <i>partim</i>	
1. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la l'Action sociale et de la Famille	74
2. Discussion et examen des tableaux	77
3. Vote de l'avis relatif aux compétences de la ministre Céline Fremault au sein de la commission ..	82
III. Programme 3 – Personnes handicapées Activité 2a : Service à gestion séparée Centre Étoile polaire Activité 3a : Service à gestion séparée Phare Mission 31 – Infrastructures <i>partim</i>	
1. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handi- capées	82
2. Discussion et examen des tableaux	84
3. Vote de l'avis relatif aux compétences de la ministre Céline Fremault au sein de la commission ..	88

Ont participé aux travaux : Mme Michèle Carthé, M. Emmanuel De Bock (remplace Mme Fatoumata Sidibé, excusée), M. Boris Dillies, Mme Dominique Dufourny (présidente), M. Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Pierre Kompany, Mme Magali Plovie, Mme Simone Susskind, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Michaël Vossaert (remplace M. Fabian Maingain, excusé), M. Alain Maron (député), Mme Fadila Laanan (ministre-présidente), Mme Céline Fremault et M. Rudi Vervoort (ministres).

IV. Programme 6 – Soutien à la politique de l'accueil de la petite enfance (ajusté 2017 – initial 2018)
Mission 31 – Infrastructures *partim*

1. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Accueil de l'enfance	88
2. Discussion et examen des tableaux.....	89
3. Vote de l'avis relatif aux compétences de la ministre-présidente Fadila Laanan au sein de la commission	92
V. Avis de la commission.....	93
VI. Approbation du rapport.....	93
VII. Annexes	94

Mesdames,
Messieurs,

En sa réunion du 24 novembre 2017, la commission a décidé d'examiner conjointement le projet de décret ajustant le budget général des dépenses pour l'année 2017 et le projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2018 :

- Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017 – 87 (2017-2018) n° 2;
- Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018 – 88 (2017-2018) n° 2.

Désignation du rapporteur

Mme Simone Susskind est désignée en qualité de rapporteuse.

Mission 22 « Aide aux personnes » I. Programme 2 – Cohabitation des communautés locales Ajusté 2017 – initial 2018

1. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale

En ce qui concerne le débat général sur l'ajustement au budget général des dépenses pour l'année 2017, les allocations de base pour la cohésion sociale n'ont subi que peu de modifications.

Les variations sont dues à des transferts de crédits pour deux raisons majeures :

Premièrement, couvrir une indexation supérieure à celle prévue en fin d'année vu le dépassement anticipé de l'indice pivot. Cela concerne principalement les subventions des projets conventionnés dans le cadre des contrats de cohésion sociale, les opérateurs de pilotage comme le CRACS et le CREDAF ainsi que les BAPA. Les transferts ont été réalisés au départ des allocations budgétaires (AB) consacrées à des subsides facultatifs.

Deuxièmement, honorer les engagements et les liquidations de crédits suite à l'appel à projets FIPI. En effet, chaque année, il est procédé au même exercice car le FIPI couvre quatre types de frais qui doivent être payés par des AB aux codes budgétaires différents :

- des frais de fonctionnement pour des asbl (FIPI associatif);
- des frais de fonctionnement pour des communes (FIPI Communal);
- des frais d'investissement et d'infrastructure pour des asbl (FIPI associatif);
- des frais d'investissement et d'infrastructure pour des communes (FIPI Communal).

La balance entre ces types de frais n'étant pas connue au moment du lancement de l'appel à projets (partant au moment de l'élaboration du budget initial), le cabinet du ministre est obligé de fonctionner de la sorte. Les montants globaux octroyés restent similaires aux années précédentes vu que le ministre attend de pouvoir intégrer ce dispositif dans le cadre de la réforme du décret de cohésion sociale.

Le ministre souhaite également attirer l'attention de la Commission sur le fait que la Commission communautaire française avait développé une application informatique pour faire le suivi du parcours d'accueil des primo-arrivants. Cette application est de très grande qualité et appréciée par les opérateurs. Sa notoriété a dépassé les frontières bruxelloises : la Wallonie a souhaité pouvoir acquérir les droits de cet outil informatique pour réaliser le suivi de son parcours d'intégration. La Wallonie a donc acheté à la Commission communautaire française l'application, ce qui constitue une recette supplémentaire pour la Commission communautaire française qui montre par là sa compétence et son savoir-faire.

Concernant le budget initial des dépenses pour l'année 2018, le ministre précise que le budget consacré à la cohésion sociale dont la majeure partie couvre le financement d'opérateurs conventionnés pour la période 2016-2020 dans le cadre des contrats communaux et régionaux de cohésion sociale. Ce sont donc plus ou moins 300 asbl qui portent quotidiennement des actions :

- de soutien à la scolarité;
- d'alphabétisation et d'apprentissage du français langue étrangère;
- de permanences sociojuridiques pour des publics issus de la migration notamment sur des questions liées aux MENA, à l'acquisition de la nationalité, aux titres de séjour;
- de cours de citoyenneté;
- et des projets ou des outils favorisant le vivre et surtout le faire ensemble.

Il s'agit également de soutenir les opérateurs chargés de l'évaluation et de l'accompagnement du dispositif à savoir le CRACS (CBAI) et le CREDAF (lire et écrire), mais également des missions de base du CBAI en formation et promotion de l'interculturalité via la publication de l'agenda interculturel.

Le budget prend également en charge le financement de la politique d'accueil des primo-arrivants de la Commission communautaire française qui se met en œuvre via deux bureaux d'accueil (BAPA) pouvant accueillir 4.000 primo-arrivants annuellement et des opérateurs conventionnés pour donner des formations linguistiques.

Enfin, un financement est prévu également pour des projets sur base facultative via l'appel à projet FIPI et des allocations budgétaires d'initiative consacrée à la cohésion sociale ou l'accueil des primo-arrivants.

Le ministre annonce que le budget de cohésion sociale est en augmentation depuis quatre années. Cette augmentation permettra de couvrir l'indexation des projets conventionnés dans le cadre des contrats communaux et régionaux de cohésion sociale ainsi que les BAPA. Cette indexation permettra de couvrir l'augmentation des frais liée à l'augmentation du coût de la vie en maintenant un niveau d'activité constant.

Le ministre tient à préciser que des moyens supplémentaires seront dégagés en 2018 pour renforcer l'offre de cours de citoyenneté qui est actuellement saturée. En effet, dans la mesure où ces modules sont à présents reconnus comme étant une preuve d'intégration sociale dans le cadre des procédures d'acquisition de la nationalité, une demande plus importante se fait ressentir. Le ministre s'est engagé vis-à-vis des cinq opérateurs associatifs qui mènent ces projets à trouver des moyens budgétaires nouveaux (sur les crédits facultatifs) qui permettront de doubler l'offre actuelle.

L'offre de formation linguistique dans le cadre du parcours d'accueil pour primo-arrivants ainsi que les missions d'appui, de recherche et d'évaluation pour ce dispositif effectuées par le CRACS ont été pérennisées. Le ministre maintiendra également le soutien pour la mise en réseau des formateurs FLE dans le cadre du parcours d'accueil et l'animation du site www.bruxellesfle.be créé par Proforal avec le soutien de la Commission communautaire française.

Enfin, le ministre informe qu'au niveau global de la Commission communautaire française, des moyens nouveaux ont été dégagés pour la conclusion d'un accord non-marchand. Les discussions avec les partenaires sociaux ne sont évidemment pas du tout closes à ce stade mais un budget supplémentaire de

4 millions d'euros serait disponible et consacré au secteur du non-marchand de la Commission communautaire française (dont la cohésion sociale) en plus des marges supplémentaires qui seraient dégagées grâce au tax shift.

2. Discussion et examen des tableaux

Mme Nadia El Yousfi (PS) précise que la cohésion sociale est le ciment de notre société, 184 nationalités se côtoient aujourd'hui à Bruxelles. Bruxelles est une ville jeune, multilingue et multiculturelle. Une véritable ville monde. Bruxelles est diverse et se diversifie. C'est la deuxième ville du monde la plus cosmopolite après Dubai. Une « super diversité » comme l'évoque Eric Corijn.

Concernant le budget de ce programme, la députée le considère comme stable par rapport à l'année passée et elle constate peu de changement.

Bruxelles est aussi confrontée au défi planétaire de la crise migratoire. Certes, la question de l'immigration, de la diversité et du vivre ensemble est récurrente, mais elle a pris une dimension nouvelle ces dernières années, jusqu'à devenir un véritable sujet de débat, divisant nos populations et les responsables politiques. Il faut continuer à travailler afin que la citoyenneté soit accessible à tous, face à cette demande grandissante.

L'offre de cours d'alphabétisation a été augmentée dans les deux bureaux d'accueil des primo-arrivants (BAPA) pour une capacité de 4000 personnes l'année passée. Le public cible est croissant, raison pour laquelle, il est primordial de prévoir une évaluation de l'offre. Le groupe PS ne cesse de le rappeler, la Commission communautaire française a pris ses responsabilités en matière d'accueil des primo-arrivants et des réfugiés mais seule, elle ne pourra y arriver. C'est pourquoi, le Groupe PS appelle de ses vœux une poursuite de la concertation avec l'ensemble des pouvoirs concernés.

À ce jour, 2.700 parcours d'accueil ont été entamés depuis l'agrément provisoire, soit depuis deux ans. C'est beaucoup, même si le groupe PS aurait souhaité un parcours plus ambitieux. Si l'on compare ce résultat avec celui des bureaux flamands à Bruxelles, BON licencie 170 travailleurs ce mois-ci, dont une grande majorité à Bruxelles. Et, à Anvers, Atlas, qui remplit les mêmes missions, a licencié 30 travailleurs récemment aussi. Bon a ouvert moins de 1.000 trajets par an durant les trois premières années du dispositif. On se situe donc dans une moyenne plutôt meilleure, ce qui est logique, vu que le processus est mieux connu. Il faut cependant souligner le travail extraordinaire des associations de terrain. Il montre que beaucoup

de personnes qui ne sont pas des primo-arrivants, et qui ne répondent donc pas aux conditions proposées d'accès au dispositif, demandent à pouvoir accéder à cet accompagnement. Il faut y réfléchir. À cet égard, le Groupe PS plaide pour plus de collaboration entre les deux BAPA, afin de développer des outils communs.

La députée espère, à l'instar du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé, que « la réforme du décret de Cohésion sociale et du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés répondra à la fois à l'enjeu de pouvoir renforcer les acteurs de terrain dans leur mission d'accompagnement des plus fragiles, mais aussi des missions d'émancipation individuelle et collective et, surtout, de pouvoir offrir un service et un accompagnement dignes ».

En conclusion, la députée demande au ministre si un bilan peut être dressé un an après l'ouverture des deux BAPA. Une évaluation de l'offre des Bureaux d'accueil est-elle prévue ? Elle constate qu'aucun budget n'est prévu pour un BAPA supplémentaire. Dès lors, cela signifie-t-il qu'aucun autre BAPA ne sera ouvert ? La députée plaide en faveur de plus de publicité quant à l'existence des centres et de collaboration entre les deux BAPA existants en Région bruxelloise.

La députée constate une nette augmentation à l'ajusté 2017 concernant le financement du FIPI associatif (560.000 euros) et communal (600.000 euros) pour les crédits d'engagement et de liquidation, alors qu'à l'initial 2018, le budget reste inchangé par rapport à l'année 2017.

Enfin, bien que le Groupe PS soit conscient des difficultés financières de la Commission communautaire française, il déplore le manque de moyens budgétaires pour le renforcement de la politique d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants et celui concernant le FIPI dont le budget à l'initial 2018 reste inchangé.

Mme Magali Plovie (Ecolo) souhaite poser quelques questions au ministre en charge de la politique de Cohésion sociale, au nom et pour compte de son collègue M. Alain Maron qui est retenu en réunion de la commission du Budget.

Le Groupe Ecolo aimerait savoir où en est la réforme du FIPI et si cette réforme aboutira avant la fin de la législature ?

En ce qui concerne les bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA), bien que le ministre en ait déjà parlé lors de la présentation de son exposé, la députée mentionne un article de presse du jour dans Le

Soir qui fait écho de toute l'importance de leur travail d'insertion des primo-arrivants dans la société. Le groupe ECOLO pense qu'à un moment donné, ces BAPA vont arriver à saturation et ne pourront pas aller au-delà des 2.000 places. Par ailleurs, le budget tel qu'annoncé par le ministre, ne permet pas d'ouvrir dans le futur de nouveaux BAPA. Dès lors, le ministre a-t-il prévu la mise en place d'un BAPA supplémentaire qui serait éventuellement créé en 2018 ou dans les années à venir ? Une planification est-elle prévue quant à l'ouverture de ces bureaux d'accueil afin d'atteindre l'objectif du décret ?

Quant à la mise en place d'un parcours d'accueil obligatoire en Région bruxelloise, le groupe ECOLO souhaiterait savoir si une concertation a lieu entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Vlaamse Gemeenschapscommissie ?

Concernant les appels à projets pour la Cohésion sociale, un appel à projets a été lancé au début de l'année 2017 et un budget de 1.600.000 euros a été prévu à l'initial 2017. La députée constate qu'un montant de 600.000 euros aurait disparu à l'ajusté 2017. Quelle est la raison de cette diminution budgétaire ?

M. Michaël Vossaert (DéFI) rappelle que la mise en œuvre de la politique de Cohésion sociale repose sur deux dispositifs décrets importants. D'une part, il souhaite prendre connaissance de la liste des projets qui ont été retenus dans le cadre du décret relatif à la Cohésion sociale. D'autre part, le ministre a précisé qu'environ 300 associations auraient été subventionnées pour des projets qui visent, à la fois, la scolarité, le vivre ensemble, l'alphabétisation et l'apprentissage du français. A cet égard, le député souhaite que la liste des asbl subventionnées pour ce type de projets soit annexée au rapport.

Concernant les deux bureaux d'accueil pour primo-arrivants qui sont implantés à Molenbeek-St-Jean et à Schaerbeek, il rappelle toute l'importance de disposer d'un dispositif d'évaluation de ces BAPA. Il rejoint donc les différentes questions qui ont déjà été posées sur cette problématique notamment par sa collègue Fatoumata Sidibé au ministre en séance plénière.

M. Rudi Vervoort (ministre en charge de la politique de Cohésion sociale) relève deux volets dans les questions qui lui ont été posées par les commissaires.

Tout d'abord, sur le plan budgétaire, il n'y a pas d'argent qui se perd, mais comme déjà précisé dans l'exposé du ministre, l'ajustement 2017 rétablit dans sa vision réelle l'état des dépenses liées à l'exercice budgétaire que la prévision du budget initial ne permet pas de circonscrire totalement. On y retrouve

donc cet espèce de « faux gap » qui n'en est pas un, puisqu'au final toutes les obligations sont remplies et le budget correspond à la réalité des dépenses.

Concernant le décret de Cohésion sociale et la réforme du FIPI, comme déjà précisé par le ministre lors de son exposé, l'idée est bien de présenter un nouveau projet de décret de Cohésion sociale qui donnera une base légale au mécanisme du FIPI. Le ministre précise que ce texte devrait être déposé au Parlement dans le courant de l'année 2018.

Concernant les Bureaux d'accueil pour primo-arrivants, le ministre précise que l'épure budgétaire présentée ne prévoit pas l'ouverture d'un nouveau BAPA en 2018. Ce qui a été convenu, notamment au travers du CRACS, c'est d'avoir une évaluation complète du fonctionnement des deux BAPA courant de l'année 2018, afin de cerner les enjeux et les éventuels dysfonctionnements, de manière telle que, dans l'appel à projets futur, il faudra cibler les besoins et s'assurer que les futurs BAPA soient opérationnels le plus rapidement possible. Le ministre constate que le BAPA de Bruxelles a été plus lent à mettre en place que VIA pour Molenbeek et Schaerbeek. Ceci est une réalité. Le bilan est relativement positif et cela montre bien que les BAPA commencent à bien fonctionner et que l'objectif d'accueillir 4.000 personnes sera atteint. Le ministre reste néanmoins confronté à des contraintes budgétaires qui vont à un moment donné se poser.

En ce qui concerne l'accord de coopération, le ministre a entendu, effectivement, une série de considérations plus politiques. Le ministre est pour l'instant un petit peu au milieu du gué, dans la mesure où l'on sent bien que, du côté flamand, il devient plus difficile d'avoir du dialogue. Du côté de Bon, les choses sont aussi en train de bouger avec une forme de désinvestissement, des licenciements, des départs de personnel. Est-ce que c'est purement conjoncturel ou est-ce qu'il y a un vrai choix politique fait par la Flandre ? Le ministre l'ignore. Est-ce que cela préfigure quelque chose qui serait très dommageable, parce que c'est tout un know-how et toute une expérience chez Bon qui disparaîtrait ? Il ne faut surtout pas s'en réjouir parce que le Gouvernement ne sera pas en mesure de reprendre la relève d'un point de vue budgétaire. Toutes ces nouvelles sont plutôt inquiétantes pour la prochaine législature de 2019, le ministre n'exclut pas un risque de crispation communautaire qui va s'accroître dans les mois à venir.

Pour le reste, le ministre pense que cela fonctionne plutôt bien du côté de la Commission communautaire française, avec les limites budgétaires de l'institution communautaire bruxelloise. Le ministre remplit ses engagements et a quand même un sentiment positif par rapport à ce qui a été réalisé avec le secteur non-marchand en Région bruxelloise. Il y a des choix qui

doivent être opérés. Le carcan budgétaire ne permet pas de tout rencontrer au même moment. Il faut cibler les priorités. Pour le budget 2018, la première priorité était de répondre au secteur non-marchand. Ici, plus qu'ailleurs, choisir c'est aussi renoncer.

Dans le cadre de l'appel à projets FIPI lancé pour l'année 2018, le ministre précise qu'il communiquera la liste des projets pour être annexée au rapport.

3. Vote de l'avis relatif aux compétences du ministre Rudi Vervoort au sein de la commission

La commission des Affaires sociales émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget, en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres du ministre Rudi Vervoort au sein de la présente commission, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses pour l'année 2017, d'une part, et contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2018, d'autre part, et en propose l'adoption par 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

II. Programme 1 – Action sociale (ajusté 2017 – initial 2018) Programme 4 – Famille (ajusté 2017 – initial 2018) Mission 31 – Infrastructures (Affaires sociales et Terrains d'accueil pour les gens du voyage) (ajusté 2017 – initial 2018)

1. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille

La Compétence « Action sociale et famille » regroupe bon nombre de projets fondamentaux pour les Bruxellois: les maisons d'accueil pour les sans-abris, les services d'accueil de jour pour les personnes âgées, les centres d'action sociale globale, les centres de planning familial ou encore les services d'aide à domicile.

Ajustement 2017

Concernant l'ajustement proprement dit au budget général des dépenses pour l'année 2017, peu de choses à signaler au niveau des variations budgétaires, mis à part des actualisations de montants afin de mieux répondre aux besoins réels.

La ministre souligne que les budgets concernant les secteurs agréés ont été adaptés afin de tenir compte de l'indexation des salaires à partir du 1^{er} juillet 2017,

notamment pour les lignes budgétaires relatives aux centres de planning et aux services d'aide à domicile.

Concernant la ligne budgétaire consacrée aux maisons d'accueil, un transfert important a eu lieu vers l'allocation budgétaire consacrée aux initiatives.

La ministre rappelle qu'au budget 2016 de nouveaux moyens pour financer le post-hébergement pour toutes les maisons d'accueil avaient été débloqués. Il s'agissait d'une priorité de la législature, faire en sorte que les hébergés puissent continuer à être suivis à la sortie des maisons d'accueil. Il s'agit d'un budget permettant d'engager un mi-temps par maison d'accueil qui a été injecté depuis 2016 sur la ligne budgétaire 'maisons d'accueil'. Le décret a été modifié en ce sens et l'arrêté d'application est en cours d'adaptation en vue de financer de façon structurelle le post-hébergement. En attendant cette dernière modification, et afin de financer en 2017 le post-hébergement, des budgets ont été octroyés à toutes les maisons d'accueil via la ligne budgétaire consacrée aux initiatives.

Le budget à l'ajustement 2017 des services de médiation de dettes a été augmenté pour permettre à chaque service de médiation de dettes agréé en Commission communautaire française d'avoir dorénavant un assistant social à temps plein, ce qui était bien évidemment une priorité au vu des dossiers qui s'accumulaient de jour en jour. Cela représente une somme de 31.000 euros en engagement. Il va de soi que cela vaut bien évidemment aussi pour le budget initial 2018.

Enfin, le budget de la mission 31 « infrastructures » a été augmenté de 1 million d'euros à l'ajustement 2017 afin de soutenir l'achat d'une nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales. Il s'agit, comme la ministre l'a déjà rappelé à de nombreuses reprises au Parlement, d'une priorité absolue.

Concernant le budget des dépenses à l'initial 2018, les totaux budgétaires en Action sociale et en Famille sont supérieurs en 2018 par rapport à l'exercice budgétaire 2017. La raison principale de cette augmentation est la volonté de la ministre, avec le Gouvernement, de booster les moyens consacrés à l'Action sociale en Région bruxelloise.

Une série de mesures ont pu être prises en 2017 sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, comme par exemple l'augmentation du budget pour les centres de télévigilance, ou encore l'augmentation du financement du service de lutte contre la maltraitance des personnes âgées (SEPAM). La ministre continuera bien entendu dans cette voie pour l'année 2018.

Ainsi, la ministre a prévu un budget supplémentaire pour le financement d'un nouveau centre de jour. Les centres d'accueil de jour offrent une structure d'accueil, pendant la journée, à des personnes âgées vivant à domicile et qui bénéficient au sein du centre des aides et soins appropriés à leur perte d'autonomie. Ces lieux de vie sont vraiment importants pour permettre aux aînés de se rencontrer, d'échanger et surtout de continuer à participer à la vie de leur quartier. L'objectif était de doubler le nombre de centres de jour en Région bruxelloise d'ici la fin de la législature. Il y avait 5 centres en 2014, il y en a 8 aujourd'hui. Un budget de 70.000 euros est prévu pour un nouveau centre de jour agréé en 2018. La ministre aura le plaisir d'annoncer qu'un budget en Commission communautaire commune est également prévu pour l'agrément d'une dixième structure en Région bruxelloise.

Il sera également donné une attention particulière aux aidants proches cette année. La volonté est de continuer à renforcer le soutien à ce public.

Le Gouvernement poursuivra et augmentera le soutien à l'antenne bruxelloise consacrée aux aidants proches, avec un nouveau budget de 32.000 euros pour l'association en charge de cette problématique. L'objectif est innovant et devrait permettre de les agréer comme réseau en 2018. Il s'agira d'une reconnaissance pour cette structure avec à la clé un agrément de trois ans qui devrait permettre à cette ASBL d'être un véritable appui pour tous les aidants proches en Région bruxelloise. Les objectifs sont nombreux: officialisation de la reconnaissance de la fonction d'aidant proche, mise en place d'un soutien psychologique, formation des aidants et des professionnels dans divers secteurs, sensibilisation pour faire évoluer les mentalités. Les aidants proches sortent peu à peu du nid, et la Commission communautaire française se doit d'être en première ligne pour soutenir de façon pérenne ce type d'initiatives.

Comme chaque année depuis 2014, un focus particulier sera donné au soutien du secteur de l'aide à domicile. L'étude sera poursuivie afin d'harmoniser au mieux les tarifs pour les bénéficiaires entre les services de la Commission communautaire française et les services de la Commission communautaire commune. Un budget sera prévu sur l'allocation budgétaire consacré aux études.

De plus, une collaboration avec ce secteur sur différentes possibilités de rationalisation en vue d'augmenter davantage la présence des aides familiales dans les foyers bruxellois, en augmentant les contingents d'heures prestées.

Le Gouvernement poursuivra aussi son soutien aux services de médiation de dettes agréés par la Commission communautaire française. Chacun sait que

ces services jouent un rôle essentiel pour de nombreux Bruxellois et la volonté du Gouvernement est de confirmer l'aide déjà entreprise depuis quelques années, comme mentionné dans la déclaration de politique générale. Pour rappel, les budgets ont été augmentés en 2016 afin de renforcer les équipes de terrain des services de médiation de dettes et de pouvoir soulager les grandes listes d'attente actuellement présentes. La ministre maintient sa volonté de les soutenir par un financement pour la première année d'un assistant social à temps plein par service, ce qui représente une très belle avancée pour le secteur.

Mais la ministre ne se focalise pas uniquement sur le curatif, mais aussi sur le préventif. En effet, l'objectif est de financer sur le budget 2018 un nouveau réseau de prévention du surendettement. Le budget de 32.000 euros est prévu sur l'allocation budgétaire consacré aux réseaux.

La généralisation des animations EVRAS est inscrite noir sur blanc dans l'accord de majorité comme objectif prioritaire. Le but est de renforcer les animations EVRAS, via les centres de planning, dans les écoles bruxelloises. Le soutien aux animations EVRAS continuera son chemin. Le travail se poursuivra en 2018 tant sur l'aspect qualitatif que quantitatif.

Pour rappel, le budget a déjà été augmenté pour financer davantage d'heures d'animation en Région bruxelloise durant les années 2016 et 2017. Le budget est passé de 300.000 euros à 500.000 euros. Le budget passera à 600.000 euros en 2018. La généralisation doit se poursuivre avec l'ensemble des partenaires actifs dans ce secteur. En trois ans, la ministre souligne que le budget EVRAS a doublé, ce qui démontre sa persévérance sur ce point.

Par ailleurs, l'intention du Gouvernement est de créer un label EVRAS pour éviter que n'importe qui fasse de l'EVRAS sans aucune formation au préalable. Il faut assurer des animations de qualité pour les élèves. La ministre espère aboutir à un accord intra-francophone dans les prochaines semaines.

Le Gouvernement continuera également son travail en matière de lutte contre le sans-abrisme avec le renforcement des maisons d'accueil. Pour rappel, le renforcement des maisons d'accueil bruxelloises pour sans-abri s'inscrit dans un plan plus vaste visant la réduction du sans-abrisme via une politique d'accès au logement et d'inclusion sociale. Dans ce plan, les maisons d'accueil constituent un acteur fondamental et central. L'idée principale est donc de cesser de se contenter de fournir un simple logis de fortune et de viser une autonomisation des personnes grâce à des solutions de logement stable et un accompagnement social de qualité.

Le Gouvernement a financé pour la première fois la mission de post-hébergement en 2016 et en 2017. Le financement deviendra bien structurel via une modification de l'arrêté en 2018. Il s'agissait d'une revendication historique du secteur, il était essentiel de faire de ce dispositif une réalité en Région bruxelloise. Il faut pouvoir continuer à procurer un accompagnement social des personnes qui sortent des maisons d'accueil, et ainsi lutter contre l'isolement, et le repli sur soi. En 2018, le financement pour le post-hébergement est non seulement maintenu mais la possibilité est offerte aux différentes maisons d'accueil d'obtenir un nouvel agrément pour des missions spécifiques prioritaires avec un budget nouveau de 240.000 euros. Les missions spécifiques peuvent être le soutien à la parentalité, l'accompagnement de victimes de violences intra-familiales et enfin le logement accompagné. Chaque maison d'accueil peut engager un mi-temps supplémentaire pour remplir ces missions spécifiques.

Par ailleurs, comme le prévoit la déclaration de politique générale, il faut créer de nouvelles places en maison d'accueil. Une nouvelle maison d'accueil pour les victimes de violences familiales a été ouverte l'année dernière. Une maison d'accueil supplémentaire pour les familles monoparentales s'ouvrira fin 2018 afin d'élargir l'offre à Bruxelles et de raccourcir à tout prix les listes d'attente. Les frais de fonctionnement pour cette maison d'accueil sont déjà prévus au budget 2018, ce qui représente une formidable avancée.

De même, les plus démunis ne seront pas oubliés puisque la question de la poursuite du programme européen d'aide alimentaire continue d'être suivie, afin que tous les Bruxellois qui en bénéficient ne subissent pas de plein fouet une nouvelle fois les effets de la crise. Enfin, l'agrément du réseau de Concertation Aide Alimentaire qui rassemble et organise tous les organismes de distribution alimentaire est maintenu.

La lutte contre les mariages forcés sera toujours une priorité du Gouvernement, via le travail réalisé par le réseau « Mariage et Migration ».

De même, la lutte contre les mutilations génitales féminines continuera de bénéficier d'efforts soutenus, dans le cadre du plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes. Pour rappel, l'ASBL INTACT a été agréée comme réseau en 2017.

Un budget de 35.000 euros a également été inscrit au budget 2018 pour soutenir la ligne francophone d'écoute pour les victimes de violences conjugales. Il s'agit de l'appui de la Commission communautaire française à cette ligne déjà soutenue par les autres entités francophones. L'objectif sera bien évidemment de continuer à développer l'outil.

Enfin, un budget de 30.000 euros supplémentaires est prévu à l'allocation budgétaire lié à l'informatisation des services en vue de financer et d'implanter un nouvel outil de recueil de données commun social/santé au sein de l'administration de la Commission communautaire française.

2. Discussion et examen des tableaux

Mme Michèle Carthé (PS) se rend bien compte que la Commission communautaire française doit faire face à de nombreux défis dans un contexte d'urgence sociale et de paupérisation toujours important. La Commission communautaire française ne dispose pas de recette propre et, à elle seule, elle ne pourra bien évidemment pas arriver à bout de tous ces enjeux, mais les efforts doivent effectivement être poursuivis. Pour le groupe PS, c'est évidemment primordial de faire converger toutes les politiques qui aident les personnes en difficulté. A ce titre, la compétence de l'Aide aux personnes de la ministre est évidemment tout à fait fondamentale.

En ce qui concerne plus précisément la lutte contre la pauvreté, face à la paupérisation toujours de plus en plus importante, le groupe PS constate, sauf erreur, qu'il y a une augmentation de 7 % pour les crédits d'engagement en ce qui concerne l'Action sociale, ce qui n'est pas suffisant. La députée salue toutefois le financement d'une nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales qui est budgété à l'initial 2018. Il est de notoriété publique qu'une famille sur trois n'a qu'un seul chef de ménage et que, dans 9 cas sur 10, il s'agit d'une femme. Pour ces familles, il est particulièrement difficile de trouver un logement, de trouver une solution de garderie pour les enfants, de suivre des formations, etc. Cette maison d'accueil fournira très certainement un accompagnement et une aide appréciable pour ces personnes. La députée relève l'existence de 15 maisons d'accueil avec un budget global mais elle souhaite connaître le budget qui est octroyé pour la maison d'accueil pour les familles monoparentales. Quelle en sera sa capacité et son personnel ? Est-ce que son ouverture sera bien prévue pour 2018, comme cela a été annoncé ? Le calendrier sera-t-il respecté ?

La ministre avait, par ailleurs, également évoqué le lancement d'une plate-forme d'échanges de services entre les familles monoparentales en collaboration, notamment, avec la Commission communautaire commune. Quelle est l'implication de la Commission communautaire française ? Il est peut-être également important de souligner le travail et la manière dont il sera élaboré, ainsi que la collaboration non seulement entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, mais

aussi avec les communes et les CPAS, chacun bien évidemment dans ses compétences.

L'accord de majorité prévoit également la mise en œuvre progressive de tests d'impact sur la pauvreté pour les mesures qui seront prises. Le groupe PS n'a pas trouvé précisément de budgétisation de cette mesure dans l'initial 2018. Où en est-on avec ce type d'outil ? Comment cela fonctionne-t-il ?

La députée souhaite connaître le résultat du réseau pauvreté suite à sa création en 2016.

En ce qui concerne les services de médiation de dettes, qui jouent bien évidemment un rôle essentiel, un financement sera-t-il prévu pour un nouveau réseau dans le domaine du surendettement ? Est-ce qu'il s'agira d'un nouveau réseau ou sera-t-il inclus dans le réseau pauvreté ? Quant au service de médiation de dettes, la coordination avec la Commission communautaire commune est tout aussi importante mais aussi avec les services de médiations de dettes des CPAS. Comment cette coordination va-t-elle s'agencer ?

Quant aux subventions des organismes d'aides sociales, la députée salue le soutien à l'intergénérationnel, à la parentalité et aux aidants proches. Sauf erreur, le budget à l'initial 2018, en ce qui concerne les crédits d'engagement, n'a pas été modifié, ce qui surprend la députée. La ministre peut-elle donner plus de précisions en ce qui concerne la budgétisation de cette mesure ?

Enfin, en ce qui concerne la mise en place du réseau des aidants-proches, comment sera-t-il organisé ? Quel sera précisément l'objectif ? Il est évident que c'est un réseau particulièrement important qui est attendu par de nombreuses personnes, de nombreuses familles. La députée aimerait avoir quelques précisions à ce sujet.

M. Jamal Ikazban (PS) a entendu la ministre au sujet de l'ouverture du nouveau centre d'accueil de jour pour les personnes âgées. Le député souhaite connaître le budget prévu pour ce centre qui est visé dans l'allocation budgétaire « services d'accueil de jour pour personnes âgées ». Quelle est sa capacité et quels prix seront appliqués pour les personnes âgées pour ce centre qui relève du secteur privé ?

Le député observe que les subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale restent identiques. Quelle en est la raison ? La ministre a également évoqué une étude concernant la qualité de vie des personnes âgées de plus de 65 ans. À quel moment les résultats de cette étude seront-ils disponibles ?

En ce qui concerne la généralisation des animations EVRAS dans les établissements scolaires, le groupe PS espère évidemment que l'augmentation de 100.000 euros à l'initial 2018 continuera d'être soutenue. Évidemment, cette politique reste une priorité pour le groupe PS qui souhaite que la création du label soit totalement contraignant afin que ces animations ne soient pas données par du personnel qui ne rencontrerait pas les besoins du bien commun de tous.

Une cartographie est actuellement disponible avec des chiffres précis par commune, par école, par quartier, par thématique abordée. Dès lors, la ministre peut-elle préciser quels nouveaux projets verront le jour ou ceux en cours qui seront renforcés ? Le député pense, notamment, aux communes du nord-ouest de Bruxelles, ainsi que celles du sud qui sont les moins bien desservies. Une coordination est-elle prévue pour améliorer l'échange de données entre les différents acteurs ? Enfin, la ministre a-t-elle prévu un focus sur le « harcèlement à l'école » dans le cadre des animations EVRAS ?

Mme Simone Susskind (PS) interroge la ministre sur la problématique des victimes de violences sexuelles. En 2016, la Belgique a ratifié la convention d'Istanbul de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Une enquête a révélé que 45 % des femmes ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles au moins une fois dans leur vie. En Belgique, aujourd'hui, on dénombre 7 viols connus par jour. Ces chiffres sont bien entendu alarmants. Un refuge pour venir en aide aux femmes victimes de violences sexuelles d'une trentaine de places financé par la Commission communautaire française a ouvert ses portes l'année passée. Le sujet a déjà été abordé lors des discussions budgétaires en 2016.

Le 9 novembre dernier, avait lieu l'inauguration du centre dédié aux victimes de violences sexuelles, le « 320 rue Haute ». Les victimes d'agressions sexuelles à Bruxelles auront trois types de prise en charge dans le même endroit : une approche holistique toute nouvelle en Belgique. Concrètement, lorsqu'une victime se présentera aux urgences, elle sera prise en charge par une infirmière médico-légale également habilitée à faire les prélèvements nécessaires à l'enquête éventuelle. Au « 320 rue Haute », la victime pourra bénéficier de soins médicaux et d'un soutien psychologique. Si une victime de viol ou d'attentat à la pudeur désire porter plainte, deux inspecteurs de police, un francophone et un néerlandophone, spécialement formés en la matière, seront appelés pour prendre sa déposition. La députée souhaiterait connaître le budget consacré à ce refuge dans le budget total consacré aux maisons d'accueil. Quel est le nombre de fréquentations et la durée des

séjours dans ce refuge ? Bénéficie-t-il suffisamment de publicité auprès du public cible ? La députée souligne toute l'importance d'une collaboration avec les CPAS et les associations pour donner l'information à ces personnes. Une première évaluation un an après l'ouverture du refuge est-elle prévue ? Quelles collaborations sont prévues avec le nouveau centre qui est ouvert et qui prévoit une prise en charge complète des victimes ? De plus, les maisons d'accueil ne sont plus uniquement des dispositifs d'accueil d'urgence. Un nouveau décret de la Commission communautaire française institue un financement public pour la phase du post hébergement qui est indispensable pour ne pas rechuter. Quel est le budget consacré à cette thématique ?

Un arrêté a été adopté l'année passée afin de libérer 3 % des quotas de logement des sociétés immobilières de service public bruxelloises pour les victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Il a été indiqué que 15 conventions ont déjà été signées avec des sociétés en 2016 et 27 conventions seraient prévues pour l'année 2017. La ministre peut-elle dire si ces conventions ont bien été signées pour l'année 2017 et ce qui est prévu pour l'année 2018 ?

Finalement, depuis le 17 novembre 2016, le numéro gratuit qui garantit l'anonymat est opérationnel en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette nouvelle ligne est destinée à recevoir les appels des personnes qui souhaitent sortir du silence et trouver de l'aide et une écoute. La mise en place de ce numéro vert est-elle budgétée au sein de l'ajustement budgétaire concernant le renforcement de la ligne téléphonique dont le budget est resté identique à l'initial 2018 ? Etant donné les chiffres indiqués plus haut, et l'ampleur du phénomène, la députée s'étonne qu'il n'y ait pas une augmentation budgétaire prévue au programme 4 de la division 22 Aide aux personnes pour cette ligne d'écoute contre les violences conjugales.

Mme Magali Plovie (Ecolo) relève cinq éléments. Tout d'abord, concernant les maisons d'accueil, elle se réjouit de l'augmentation des subventions avec le renforcement des missions de suivi du post hébergement, du soutien à la parentalité, de l'accompagnement des victimes de violences conjugales et aussi du financement en 2017 de la nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales. La ministre peut-elle confirmer qu'il y aura bien, fin 2018, une nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales, le nombre de places qui seront disponibles ainsi que la localisation de ce nouveau centre ?

Concernant la politique en faveur des personnes âgées, la députée se réjouit du soutien au CEPAM car il est important de pouvoir poursuivre la lutte contre la maltraitance dont les personnes âgées font parfois l'objet. Quant à la question de l'isolement, dont ces

personnes peuvent également être victimes, elle se réjouit du soutien au réseau des aidants proches et salue l'augmentation budgétaire par rapport à l'accueil de jour et de l'aide à domicile. A ce sujet, la députée rejoint les questions de ses collègues quant à la mise en place d'un nouveau centre de jour. La ministre avait précisé l'année passée qu'il y avait un deuxième centre de jour qui devait ouvrir ses portes. S'agit-il de ce centre ? Une clarification serait bien utile à ce sujet ainsi que sur l'étude menée par la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française sur les prix de l'aide à domicile.

Concernant la prévention du surendettement, la députée souligne que le surendettement est une question très difficile. Elle pense que si certaines personnes n'ont pas les moyens financiers suffisants pour vivre, une politique de lutte contre le surendettement peut aider certains à reprendre pied mais il subsiste, malgré tout, des situations inextricables dont peine à sortir certaines personnes. Elle estime qu'il est nécessaire de soutenir le réseau de prévention de surendettement mais également le réseau de pauvreté. La députée aimerait entendre la ministre sur cette problématique. Concernant le réseau de prévention du surendettement, quelles actions dans le domaine de la prévention sont-elles prévues ? Quel public cible est concerné par ces mesures ?

Lorsque l'on voit ce qu'il se passe sur les médias sociaux ces dernières semaines, la députée se rend compte à quel point l'EVRAS est un moyen d'éducation très important à développer dans les écoles. Il y a beaucoup d'autres choses qui pourraient aussi être faites. Le groupe ECOLO se réjouit de l'augmentation budgétaire pour la généralisation des animations EVRAS. La ministre avait déjà annoncé l'année passée le dépôt du label EVRAS. La députée souhaiterait entendre la ministre sur les avancées de ce label qui devait être scellé dans un accord de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

La députée rejoint aussi les questions de sa collègue, Madame Susskind, au sujet du « centre 320 ». Ce centre est vraiment très important. Il s'agit d'une véritable avancée pour la prise en charge, l'accompagnement et l'accueil des victimes de violences sexuelles. Il est donc plus que jamais important que tous les services agréés en Commission communautaire française puissent travailler en collaboration avec le « centre 320 ». La députée a entendu que la ministre n'avait peut-être pas tout à fait été associée à l'ouverture de ce centre, mais elle estime qu'il faut malgré tout que ce centre puisse travailler en réseau avec les services qui existent sur le terrain et cela dans un souci de cohérence.

Madame Nadia El Yousfi (PS) interroge la ministre quant à la notion de commentaires genrés pour ce qui concerne la division 22 « Aides aux Personnes ». Pour l'année 2017, il y avait 77 % de commentaires dis « genrés ». Pour l'année 2018, on en dénombre environ 44 %. On constate donc là une diminution de plus ou moins 33 % alors que l'année passée, il avait été souligné la généralisation des commentaires « genrés » à l'ensemble des politiques de la Commission communautaire française. La ministre peut-elle donner une explication par rapport à cette diminution ?

Comme il s'agit d'une division importante, la députée souhaite également savoir comment cette politique va être concrétisée dans les compétences de la ministre où la plupart des ajustements budgétaires sont des « codes 3 ».

M. Michael Vossaert (DéFi) prend acte de la volonté de la ministre de soutenir les services de médiation de dettes. L'année dernière, la ministre avait déjà annoncé qu'elle avait concrètement renforcé les équipes de terrain dans les budgets 2016 et 2017. Le député s'interroge sur la continuité ou non de cette politique menée par la ministre. Concrètement, à l'initial 2018, l'augmentation budgétaire correspond-elle à la création d'une nouvelle initiative ? La liste d'attente s'est-elle agrandie ?

En effet, dans son exposé général, la ministre a exprimé le souhait d'ouvrir une nouvelle maison d'accueil en 2018 en précisant même « pour fin 2018 ». S'agit-il d'un autre refuge que celui destiné aux familles monoparentales ? Le député voudrait être certain de la faisabilité de ce projet.

Le député salue la concrétisation de l'ouverture de nouveaux centres de jour.

Concernant les animations EVRAS, certains ont rappelé la nécessité de la création d'un label, le député rappelle que ce point était inscrit dans la déclaration de politique générale. Pour le surplus, il rejoint les questions qui ont déjà été posées par ses collègues sur deux points, à savoir la concrétisation du label et le sort réservé à l'accord entre la Commission communautaire française, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région Wallonne sur ce point.

M. Pierre Kompany (cdH) constate que, pour la troisième année consécutive, la ministre a pu sanctuariser les budgets, voire les augmenter. Il pense, entre autres, aux subventions aux réseaux dans le domaine de l'Action sociale. Le groupe cdH félicite la manière dont se poursuit l'ouverture des places dans les centres de jour pour les personnes handicapées et l'augmentation budgétaire. L'implication de la ministre dans le développement des maisons d'accueil corres-

pond tout à fait à une vision humaniste que le groupe cdH salue. L'augmentation des crédits aux services de médiation de dette démontre la volonté de la ministre d'aider les personnes touchées par la pauvreté et le surendettement. L'actualité de ces dernières semaines a également permis de mettre en lumière une problématique qui retient toute l'attention du groupe cdH : celle des violences faites aux femmes : « #balancetonporc », « #metoo » sont deux hashtags qui font actuellement le tour du monde et le réveille parfois. Le député insiste sur l'importance des initiatives d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dont les objectifs permettront de rencontrer ceux poursuivis par les politiques en matière de jeunesse et qui aboutiront, in fine, à former des citoyens responsables. Le soutien et le renforcement de ce type d'initiatives s'avèrent plus que nécessaire. C'est aussi pour cette raison que le groupe cdH souhaite féliciter la ministre pour les moyens budgétaires supplémentaires octroyés à ces initiatives.

Concernant l'insuffisance des moyens budgétaires, **Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille)**, partage tout à fait le point de vue de Mme Michèle Carthé de dégager davantage de moyens financiers pour les compétences relatives à l'Aide aux personnes. La ministre invite la députée à plaider en ce sens auprès de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, pour l'an prochain. En-dehors de ce petit clin d'œil, chaque ministre a ses objectifs à atteindre dans ses champs de compétences qui peuvent aussi leur sembler très importantes. Le problème général du financement de la Commission communautaire française est un débat qui est récurrent et qu'il faut prendre en compte. Pour le reste, la ministre ne pense pas que le Gouvernement ait maltraité ses compétences au regard des nouvelles politiques qui sont menées par la Commission communautaire française.

La nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales est une maison d'accueil supplémentaire par rapport aux seize maisons d'accueil déjà existantes en Région bruxelloise. La ministre précise que cela ne s'est pas fait très facilement, d'autant plus que le dossier a été extrêmement complexe. Cette maison d'accueil s'ouvrira dans le courant du second semestre de l'année 2018 pour élargir l'offre (une trentaine de places seront créées à destination de familles monoparentales), ce qui permettra de raccourcir les listes d'attentes. Afin de couvrir les frais de fonctionnement de ce refuge, un budget de 500.000 euros a été inscrit à l'initial 2018, ce qui est, pour la ministre, une belle avancée. Pour rappel, il a aussi été dégagé un budget au crédit d'investissement de 1.000.000 d'euros à l'ajusté 2017 pour permettre à l'opérateur d'acquérir le bâtiment. La ministre informe que l'opérateur est l'asbl « Les Petits Riens » qui devrait bénéficier rapidement d'un agrément.

Concernant la collaboration avec la plateforme, la ministre précise qu'il s'agit d'une organisation financée par la Commission communautaire commune et que la Commission communautaire française est pleinement associée au travail qui y est opéré.

Concernant le statut des aidants proches, la ministre informe que le soutien à l'antenne bruxelloise sera poursuivi et augmenté avec un nouveau budget de 32.000 euros, ce qui va permettre une agrégation en tant que réseau. Ce budget va s'ajouter aux 27.000 euros déjà octroyés en initiative, soit un budget total de 59.000 euros. La ministre rappelle les débats qui ont eu lieu en séance plénière le 10 novembre 2017 où elle avait indiqué que ce serait formidable et fantastique que l'ensemble des ministres qui sont en charge de cette compétence de manière transversale puissent aussi dégager des budgets pour ce réseau, parce que les aidants proches, ce n'est pas qu'une question d'Action sociale, mais aussi une question de Santé, d'Education et d'Enseignement.

La ministre répond qu'il n'y a pas eu d'augmentation budgétaire en initiatives car la décision a été de pérenniser les budgets structurels. Elle rappelle que toute une série de projets de départ, qui étaient subventionnés en initiative, ont bénéficié d'un agrément et donc d'un financement pérenne. C'est un choix d'ordre politique de garder une enveloppe stable en initiative sans devoir l'utiliser et de passer à l'agrément pour certains autres sujets.

En ce qui concerne la médiation de dettes, la ministre confirme l'augmentation du budget à l'initial 2018, ce qui a permis à chaque service de médiation de dettes agréé par la Commission communautaire française d'engager un assistant social à temps plein en lieu et place d'un quatre cinquièmes temps. Il s'agissait d'une priorité. L'objectif est aussi de financer sur le budget 2018 un nouveau réseau de prévention de surendettement, avec un budget de 32.000 euros qui est dans l'article budgétaire consacré aux réseaux et de permettre aux services de médiation de dettes actuellement agréés de se concerter afin d'organiser des séances de prévention de surendettement. La ministre annonce l'agrément de ce nouveau réseau pour début 2018.

En 2016, le Gouvernement a lancé un appel à projets pour développer des projets innovants en matière de lutte contre le surendettement. La ministre fera le point sur ce sujet lors de l'examen du budget de la Commission communautaire commune. Afin de réaliser un recueil de données, des statistiques claires et objectives sur l'ensemble du territoire ont été obtenues grâce à l'aide d'un logiciel informatisé. La ministre précise qu'en 2017, c'est 850.000 euros qui seront investis dans les services de médiation de dettes

qui sont agréés par la Commission communautaire commune.

Concernant l'articulation avec les CPAS, la Fédération Wallonie-Bruxelles collabore de manière régulière avec le Centre d'appui de médiation de dettes, la Coupole asbl, qui travaille dans la même direction, bien au-delà, des aspects institutionnels de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune.

Le test pauvreté est une mesure de la Commission communautaire commune, qui s'est développée dans deux dossiers tests. Le premier a été effectué en « imburgering » et le second sur le dossier « assurance autonomie ». Cette mesure n'existe pas en Commission communautaire française, mais la ministre est ouverte à toute proposition sur le sujet.

Concernant l'augmentation budgétaire des centres de jour, la ministre répond qu'il s'agit effectivement d'une augmentation significative puisque l'on est passé à 426.000 euros. En 2015, chaque centre de jour avait déjà reçu 10.000 euros en plus par an, soit 60.000 euros. C'était une première étape et la ministre a décidé d'en faire une priorité et de passer de 5 à 10 centres de jour à la fin de la législature. Elle mise sur l'ouverture de deux nouvelles structures en 2018, une en Commission communautaire française, dont le budget est déjà prévu, et une autre en Commission communautaire commune, dont le budget est également prévu. Il y a des pistes très concrètes dans les différentes communes. En Commission communautaire française, il y a Ajidium, Atoll, Versailles, Atoll Sud qui a été ouvert cette année, Berchem avec une ouverture prévue en janvier et la Maison des familles à Saint-Josse. En Commission communautaire commune, on aurait une ouverture probable sur Uccle en 2018, CPAS d'Ixelles, CPAS de Jette et Bileba qui a très bien avancé. La ministre a veillé à ce qu'il y ait une cartographie des maisons d'accueil afin d'arriver à une répartition géographique correcte sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

La ministre répond à Monsieur Ikazban qu'elle n'a pas parlé d'une étude sur les personnes âgées de plus de 65 ans dans son exposé général et qu'elle ne voit pas à quoi il fait référence.

Les animations EVRAS ont un budget supplémentaire de 100.000 euros et le budget total est passé de 300.000 euros à 600.000 euros avec trois budgets successifs. Les objectifs à atteindre sont d'augmenter le nombre d'élèves et, de disposer d'une cartographie des animations afin de cibler les écoles des quartiers qui ne bénéficient pas encore du programme EVRAS. Comme chaque année, le Gouvernement passe par la Fédération laïque pour faire l'appel à projets. Le label reste une priorité. La ministre s'en est déjà expliquée

à plusieurs reprises. Il y a un projet qui est sur la table de négociation entre les ministres Greoli, Schyns, Simonis, Jodogne et elle-même et elle espère que ce dossier pourra être clôturé pour fin 2017. Le caractère obligatoire est une question qui doit être débattue en Fédération Wallonie-Bruxelles qui est responsable de la politique de l'Enseignement.

Quant aux initiatives en matière de violences conjugales, le Gouvernement a ouvert une nouvelle maison d'accueil. La ministre a eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. Lorsqu'elle a pris ses fonctions de ministre en charge de l'Action sociale en 2014, une des premières choses qu'elle a faite à l'automne de la même année, c'est de visiter l'adresse dite «abri secret» existant depuis 40 ans qui était débordée et dépassée depuis des années. Il a donc été décidé d'ouvrir une nouvelle maison d'accueil. Il y a 25 places et c'est un budget de 450.000 euros pour ce nouveau refuge. Chaque année, il y a également une subvention de 30.000 euros qui est accordée à l'asbl Praxis pour l'accompagnement des auteurs de violences conjugales avec des campagnes sensibilisation, il y a également l'initiative d'un module de réparation corporelle au centre de prévention et le Gouvernement a financé en 2017 la ligne d'écoute intra-francophone pour 35.000 euros.

Concernant la cartographie EVRAS, les 27 centres de plannings laïques et pluralistes ont dispensé 5.729 heures d'animations, tout financement confondu, et le nombre total d'heures d'animations est de 9.125,5 heures réparties comme suit : 4.689,5 heures financées pour l'appel à projets, 4.149,8 heures financées par le financement classique et 286 heures financées par des financements autres.

Sur les nouvelles thématiques, la question du harcèlement est une thématique que la ministre a jugée prioritaire. Le travail a déjà été enclenché par le cabinet, avec les différents opérateurs pour qu'il y ait une extension de la collaboration en 2018 avec les centres de planning et une collaboration avec «Touche pas à ma pote», association que les députés connaissent bien dorénavant.

La collaboration se fait activement avec les SISP sur les 3 %. Cela fonctionne très bien. La première évaluation de la mesure est positive, même si il y a des SISP qui sont plus réactives que d'autres sur les 3 %. Le quota de 3 % n'est pas encore atteint mais la coordination entre maisons d'accueil et les SISP va encore s'intensifier avec le soutien du Gouvernement et la ministre attend sous peu une évaluation chiffrée du nombre de personnes qui ont pu basculer de maisons d'accueils vers les logements sociaux. C'est une décision récente, la ministre a mis les acteurs des maisons d'accueil et les SISP en liaison depuis un an et demi.

Quant au réseau de médiation de dettes, l'idée est de financer, à l'initial du budget 2018, le nouveau réseau à concurrence de 32.000 euros, et de permettre aux services de médiation de dettes, actuellement agréés, de se concerter pour avoir des séances de prévention au surendettement.

Concernant la liste d'attente de la médiation de dettes, cette liste d'attente ne disparaît pas, mais pour avoir des délais précis, la ministre a besoin du recueil de données et du logiciel informatique. Ce logiciel a été financé en Commission communautaire commune pour tous les services y compris ceux de la Commission communautaire française. La ministre doit maintenant avoir l'implémentation du logiciel et c'est pour cette raison qu'il y a des budgets qui sont prévus et que les chiffres définitifs sont attendus pour 2018.

Enfin, la nouvelle maison d'accueil « Les Petits Riens » offre trente places. Il y a aujourd'hui une proposition qui est faite sur sa localisation et qui doit encore être finalisée par le conseil d'administration. Il s'agit d'une question de semaines. Le compromis de vente de l'immeuble n'a pas encore été signé car le propriétaire de l'immeuble doit encore accepter l'offre qui lui a été soumise par les Petits Riens. La ministre précise qu'il n'a pas été aisé de trouver un bâtiment. Les Petits Riens ont fait part à la ministre, il y a quelques jours, du choix du bâtiment

La discussion générale conjointe est close.

Il n'y a pas de question spécifique sur les allocations budgétaires des programmes 1 et 4.

3. Vote de l'avis relatif aux compétences de la ministre Céline Fremault au sein de la commission

La commission émet un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres de la ministre Céline Fremault au sein de la présente commission, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2017, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2018, d'autre part, et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

III. Programme 3 – Personnes handicapées

Activité 2a : Service à gestion séparée Centre Étoile polaire

Activité 3a : Service à gestion séparée Phare

Mission 31 – Infrastructures

**(Affaires sociales et Terrains d'accueil pour les gens du voyage, Personnes handicapées)
(ajusté 2017 – initial 2018)**

1. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

Le programme pour les personnes en situation de handicap se doit d'être ambitieux chaque année afin de poursuivre les mesures visant à garantir une aide, un accompagnement, un accueil, ou un hébergement de qualité aux personnes en situation de handicap. La politique d'inclusion englobe un éventail de projets essentiels qui visent à garantir le respect des droits fondamentaux de la personne handicapée en ligne avec les engagements internationaux. Cette politique doit aussi répondre à un objectif transversal, partagé par tous les ministres. Dans cette ligne, le nouveau décret « handistreaming » est entré en vigueur le 15 juin 2017 afin d'assurer la mise en place d'un changement de regard de la personne handicapée au sein des politiques menées jusqu'ici. L'arrêté d'exécution devrait lui être adopté en troisième lecture par le Gouvernement d'ici la fin de l'année 2017.

En 2018, le Gouvernement francophone bruxellois prévoit des moyens supplémentaires en crédit d'ordonnancement, à savoir 5.858.000 euros en plus par rapport à l'initial 2017. Par cet effort, il marque sa volonté d'investir dans cette politique, ce qui permettra de renforcer notamment le soutien aux services d'accompagnement pour la quatrième année consécutive, d'assurer davantage l'octroi d'aides individuelles et de primes à l'intégration et de poursuivre la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement afin de créer, cette année encore, de nouvelles places d'accueil en Région bruxelloise.

Concernant l'ajustement proprement dit du budget des dépenses pour l'année 2017, il est important de signaler que les recettes et les dépenses du service à gestion séparée PHARE sont équilibrées par la dotation fixée à 147.830.000 euros. Ce chiffre est en augmentation de 2.611.000 euros par rapport au montant initial.

Concernant les dépenses, la ministre souligne plusieurs variations importantes dans les différents secteurs :

- L'augmentation de 100.000 euros du montant relatif aux interventions de prise en charge de jeunes

adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé;

- L'augmentation nette de 407.000 euros du montant relatif aux subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement;
- L'augmentation nette de 368.000 euros pour couvrir les interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA;
- L'augmentation de 236.000 euros du montant relatif aux subventions à l'investissement aux ETA afin de répondre aux demandes constatées.

Elle précise également des variations budgétaires dues à un arrêté de transfert :

- l'augmentation de 500.000 euros du montant relatif aux aides individuelles à l'intégration afin de répondre aux demandes introduites auprès du Service PHARE;
- l'augmentation de 357.000 euros du montant relatif aux conventions prioritaires nominatives;
- l'augmentation de 940.000 euros du montant prévu pour les dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen « inclusion et maintien dans l'emploi ordinaire ».

Concernant les dépenses, il est à noter plusieurs variations budgétaires dans les différents secteurs pour mettre en œuvre les politiques nouvelles, à savoir :

- l'augmentation de 2.100.000 euros par rapport à l'initial 2017 des frais de fonctionnement des centres de jours et d'hébergement pour adultes et enfants. Ce montant prévoit 300.000 euros supplémentaires pour permettre l'ouverture de plusieurs places dans des centres existants. Il comprend aussi l'indexation au 1^{er} juillet 2018;
- l'augmentation de 1.000.000 euros du montant prévu pour les dépenses relatives au projet du Fonds Social Européen « inclusion et maintien dans l'emploi ordinaire » et donc destiné à financer les primes à l'emploi;
- l'augmentation de 800.000 euros pour couvrir les interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA;
- l'augmentation de 590.000 euros du montant relatif aux conventions prioritaires afin de répondre le mieux possible aux situations d'urgence;

- Un montant de 428.000 euros supplémentaires réservé aux services d'accompagnement qui permettra l'augmentation de capacité de plusieurs services en fonction des priorités et des besoins constatés. Le renforcement des services d'accompagnement correspond à la volonté d'apporter aux personnes une aide adaptée, plus personnalisée constituant ainsi une alternative à la vie en institutions;
- L'augmentation de 360.000 euros du crédit destiné aux possibilités de création de places et de solutions de répit. Ce montant prévoit principalement l'ouverture de la troisième maison du projet PILOTIS, créant ainsi 5 places nouvelles, ainsi que la pérennisation du projet SINPA qui s'adresse à des jeunes, présentant de l'autisme et des troubles graves du comportement, fréquentant une école d'enseignement spécialisé ou ayant une perspective d'intégration dans un milieu scolaire spécialisé et répondant aux critères des personnes en situation de grande dépendance. Les autres principaux projets soutenus par ce dispositif sont notamment la maison de répit Intermaide, la Cellule mobile MAYA et les logements inclusifs JANGADA;
- l'augmentation de 333.000 euros du montant relatif aux aides individuelles à l'intégration afin de répondre aux demandes introduites auprès du Service PHARE;
- l'augmentation de 190.000 euros du montant relatif aux initiatives afin de financer des projets dans le cadre du décret inclusion. Le Gouvernement poursuivra aussi la pérennisation de projets importants destinés à être agréés comme les projets FARILU, PUSH ou encore KALIGRAV. Le nouveau dispositif qui va être mis en place via l'adoption des nouveaux arrêtés d'exécution permettra un financement d'un an, trois ans ou cinq ans, offrant ainsi plus de vision et de stabilité aux projets innovants;
- l'augmentation de 280.000 euros sur l'allocation budgétaire relative à la Loterie Nationale afin de préfigurer la norme de grande dépendance inscrite dans le décret inclusion;
- l'augmentation de 66.000 euros du montant relatif au projet du Fonds social européen dans l'emploi ordinaire pour continuer la promotion de l'emploi ordinaire par le biais de contrats d'adaptation professionnelle, de prime d'insertion et de prime d'installation.

En ce qui concerne les moyens destinés aux infrastructures (2.804.000 euros), le Gouvernement continuera d'assurer la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement en fonction de l'état d'avancement de l'ensemble des projets. Le montant en crédit de

liquidation est en augmentation de 1.575.000 euros. Cette augmentation est liée aux travaux de construction du logement collectif pour adultes « l'Aubier » de l'IRSA qui seront entamés en 2018. Pour les crédits d'engagement, un des projets est le nouveau centre pour enfants porté par l'asbl le CREB à Anderlecht, qui devrait être engagé l'année prochaine 2018.

L'ensemble de ces mesures démontre la volonté de la ministre de mettre la personne handicapée comme un axe important de la politique dans une vue humaine et solidaire.

2. Discussion et examen des tableaux

M. Ahmed El Ktibi (PS) estime qu'il importe de continuer à œuvrer pour faire de la société une véritable société inclusive pour et avec les personnes handicapées. En pratique, leur participation à la société et l'exercice de leurs droits sont trop souvent entravés par un manque d'accessibilité à de nombreux services. L'inclusion reste, elle aussi, un défi à relever.

Malgré le manque criant de structures suffisantes, il y a une diminution de 63 % en ce qui concerne les crédits d'engagement pour les infrastructures sociales pour les personnes handicapées (secteur privé) – mission 31 à l'initial du budget 2018. La ministre peut-elle donner des explications relativement à cette importante diminution alors que le secteur et les personnes handicapées ainsi que leur famille tirent la sonnette d'alarme depuis plusieurs années et sont obligées d'aller en Flandre, faute de structures suffisantes et adaptées à Bruxelles ?

Pourtant, selon l'exposé général du budget, en 2018 il y aura la création de places supplémentaires dans différents centres existants. La ministre peut-elle préciser les centres qui sont visés par ce renforcement et via quelle allocation budgétaire ? Cela signifie-t-il qu'il n'y aura pas de création de nouvelles structures dans le secteur public pour les personnes souffrant d'un handicap mental surtout en ce qui concerne les adultes ?

Toujours selon l'exposé général du budget, page 28, il est indiqué que des travaux de constructions de logement collectif pour adultes sont prévus à l'IRSA et seront entamés en 2018. Quel est le budget prévu, dans quel AB et pour quelle capacité ?

Selon la note d'orientation de la ministre de 2017, en ce qui concerne la mise en œuvre du décret relatif à l'inclusion, le travail entamé en 2015 semble quasiment achevé au sein des différents groupes de travail. Quelles sont les dates d'entrée en vigueur des arrêtés d'exécution prévus pour début 2018 ? Le calendrier sera-t-il respecté ?

En ce qui concerne le service Phare, le député constate une faible augmentation de seulement 3 % en ce qui concerne les crédits de liquidation et d'engagement à l'initial 2018. Qu'en est-il des projets de répit pour les familles en attente de place ? Une augmentation de 23 % y est allouée à l'initial 2018 pour les crédits de liquidation et les crédits d'engagement, comment sera ventilé ce montant ? Qu'est-ce qui explique la diminution de 17 % des subsides en ce qui concerne le soutien aux entreprises de travail adapté à l'initial 2018, en ce qui concerne les crédits de liquidation et les crédits d'engagement ?

Le député ne voit aucune augmentation pour les frais de fonctionnement de l'interface des cas prioritaires de grande dépendance. Le même montant de 5.000 euros a été maintenu alors que les besoins en la matière sont très importants. La ministre avait indiqué en commission que le rôle de l'interface des situations prioritaires a été mieux défini. Il s'agit d'un élargissement de la mission de base qui s'inscrit davantage dans la demande et les besoins de la personne, plutôt que de se limiter à la stricte évaluation médicale d'une personne en situation de handicap mais cette volonté n'est pas traduite dans le budget. Dans l'ensemble de la Belgique, et plus particulièrement en Région bruxelloise, l'offre de services pour les personnes handicapées de grande dépendance est largement insuffisante et inadaptée aux besoins spécifiques de celle-ci. Dès lors, pourquoi avoir maintenu le même montant dans ce secteur alors que les besoins sont criants ?

En ce qui concerne les besoins qualitatifs des personnes en situation de grande dépendance et les possibilités de répit offertes aux personnes handicapées, le groupe PS attend le résultat de la mission d'étude de l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée. Pourtant, au niveau du budget, le député s'étonne de la suppression totale du budget de l'Observatoire pour les crédits de liquidation et les crédits d'engagement à l'initial 2018. Dès lors, l'Observatoire va-t-il disparaître ou sera-t-il financé via un autre AB ? Enfin, l'étude qui devait être effectuée par l'Observatoire est-elle terminée ?

M. Michaël Vossaert (DéFI) observe que la volonté de favoriser l'inclusion se traduit ici, et la ministre l'a mentionné, par une augmentation des moyens budgétaires, notamment, en termes de prime à l'emploi. Il est vrai qu'il subsiste la problématique de la subside des infrastructures. Le député se pose les mêmes questions que ses collègues au sujet de la création de places supplémentaires dans les centres existants. Il souligne également l'effort non négligeable qui a été entrepris quant au budget du service Phare dont la nette augmentation est accueillie favorablement.

Enfin, la ministre a précisé que, dans le cadre du décret inclusion, des projets innovants seraient financés. A cet égard, le député souhaite connaître les critères qui seront choisis. Un appel à projets sera-t-il lancé ? La ministre peut-elle en dire davantage au sujet de cette initiative ?

Mme Magalie Plovie (Ecolo) estime qu'il y a, en effet, des avancées positives, notamment quant à l'application du décret inclusion des personnes handicapées. Il ressort du budget 2018 que de nouvelles allocations budgétaires ont été créées et que les montants ne soient pas encore prévus puisqu'il n'y a pas encore d'arrêtés d'exécution. La députée a lu à la page 27 de l'exposé général de la ministre que certains arrêtés d'exécution seraient adoptés en 2017 et d'autres en 2018. Elle souligne, qu'à un moment donné, lorsque les arrêtés seront adoptés, il faudra prévoir les budgets *ad hoc*. Elle souhaiterait entendre la ministre sur ce point.

Elle se réjouit de l'augmentation à l'allocation budgétaire sur les initiatives, mais en même temps, elle estime que cela reste une allocation budgétaire où il y a beaucoup de subjectivité. La députée pense qu'il faut offrir davantage de sécurité au secteur et de pérenniser des projets. Elle se demande si ce qui est visé par l'allocation budgétaire « initiatives » va être renvoyé vers les allocations budgétaires qui ont été créées pour l'exécution des arrêtés d'exécution du décret.

Concernant les aides individuelles, elle salue les augmentations des primes pour l'emploi, mais, elle constate que, dans la partie ajustement du budget 2017, il y a eu des redistributions qui ont été faites pendant l'année, notamment sur les centres de jour. Elle estime que c'est tout de même une petite prise de risque puisqu'il n'était pas certain que cela allait fonctionner au moment de l'ajustement du budget 2017.

Concernant les investissements dans les entreprises de travail adapté (ETA), la députée constate une forte augmentation à l'ajusté 2017. Elle se demande quelles ETA sont concernées par cette augmentation budgétaire et quels en sont les montants ? S'agit-il d'un « one shot » dans la mesure où elle constate une plus petite augmentation en 2018 ? Cette plus faible augmentation prévue en 2018 concerne-t-elle l'arrêté que la ministre veut prendre relativement aux ETA ou est-ce une simple indexation pour les politiques nouvelles ?

En ce qui concerne les conventions prioritaires et nominatives, la députée souligne une augmentation très importante à l'initial 2018. Quelles sont les structures qui sont concernées ? Un cadre légal a-t-il été fixé pour cet accord de coopération ? Elle observe que des personnes sont parfois envoyées dans des

centres qui ne sont pas agréés par l'AVIQ. Cela fait un petit peu penser à ce que l'on peut avoir comme problème sur Bruxelles avec les SHNA, même si ce n'est pas la même politique. De quelle manière la ministre va-t-elle veiller à éviter que l'on envoie des personnes dans des centres qui ne seraient pas agréés par l'AVIC afin d'éviter ce genre de situation.

Concernant l'accord de coopération, la députée constate que celui-ci ne se retrouve pas à l'ajusté 2017 mais bien à l'initial 2018, mais pour lequel aucun budget n'est prévu. Elle insiste sur l'importance de disposer de ces accords de coopération en sachant que les normes en Région wallonne et en Région bruxelloise évoluent de manière différente et qu'il est donc important de pouvoir s'entendre sur les procédures qui ont une incidence sur la qualité des normes. La députée demande ce qui est prévu sur ce point.

Concernant l'Observatoire et la promotion de la documentation, la députée constate qu'il y a eu une diminution à l'ajusté 2017 par rapport à ces deux postes. Elle demande à la ministre ce qui a été fait en 2017. Pour 2018, elle s'étonne d'une réduction budgétaire dans l'information et la documentation et aucune information quant à l'Observatoire. Cela veut-il dire que l'Observatoire va disparaître ? La députée estime que l'Observatoire a un rôle d'analyse et de compréhension du phénomène à jouer et, par ailleurs, que l'information est vraiment importante. L'Observatoire lui-même avait émis une recommandation quant à l'information pour les familles et pour le public. La députée s'interroge sur cette diminution et pour quelles raisons on veut soudainement enlever l'Observatoire. Y a-t-il alors des collaborations prévues, que ce soit pour les publications ou par rapport à l'Observatoire ? La ministre va-t-elle travailler avec l'Observatoire de la Santé et du Social ?

Sur les 105.000.000 euros pour les subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement, la députée constate que c'est un poste qui est en augmentation depuis ces dernières années. En même temps, la députée pense que c'est une allocation budgétaire des plus importantes du budget de la Commission communautaire française. Il serait intéressant d'avoir davantage d'informations sur les centres concernés et notamment sur la manière dont ils sont subventionnés, etc. La députée propose à la ministre de venir présenter en commission cette allocation budgétaire et d'avoir une séance d'informations de questions/réponses rien que sur ce point.

Enfin, la ministre annonce de nouveaux protocoles d'accord sur les soins infirmiers. La députée pense qu'il est vraiment important de pouvoir avancer dans ce domaine. La ministre précise que la création, avec le pouvoir fédéral, d'une structure d'unité hospitalière adéquate de prise en charge des personnes à

double diagnostic, est toujours au cœur des préoccupations du Gouvernement. En effet lorsqu'il y a eu la rencontre avec le GAMP, c'était un élément qui avait été mis en avant. La députée souhaite entendre la ministre sur ce point et plus précisément sur sa déclaration et je cite : « au cœur des préoccupations du Gouvernement ».

Mme Plovie a encore quatre questions sur des allocations budgétaires bien précises, mais elle y reviendra par la suite.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) répond à Monsieur El Ktibi de la même manière qu'elle a répondu à Madame Carthé. Elle se réjouit que le groupe PS souhaite que ses compétences soient davantage financées sur le plan budgétaire. Comme elle s'entend bien avec lui, elle lui propose de faire un petit papier « je soussigné M. Mohammed El Ktibi, demande à Madame Fadila Laanan d'augmenter encore les budgets de Madame Fremault pour 2018 ». Elle est très heureuse d'entendre qu'elle peut toujours compter sur certains députés qui considèrent que le handicap reste une priorité. A une époque où certains demandent un moratoire sur la politique du handicap, la ministre n'a donc pas de problème à ce que l'on augmente les budgets. Elle veut bien disposer de budgets complémentaires pour la création de places car c'est une nécessité.

Concernant la création de places, la ministre précise qu'il existe 90 nouvelles places en Commission communautaire française.

Dans les nouveaux centres, il y avait 126 places en 2015 :

- Coupole pour l'autisme : 15 places en hébergement et 15 places en centre de jour;
- Hoppa – ouverture 2015 : 25 places en hébergement et 25 places en centre de jour;
- Augmentation des agréments : centre de jour Anaïs – 2 places, hébergement pour les enfants de la Clé – 3 places, hébergement pour les adultes Foyer de l'Arche – 4 places, ouverture renforcement des projets de répit Intermaide – 5 à 6 places, logement accompagné la Lune pour Rêver – 5 places, renforcement des maisons Les Pilotis – 10 places, Commission communautaire commune – 36 places via les Pilifs – 20 places en hébergement – 10 places en centre de jour et 6 nouvelles places.

Il y avait 58 places nouvelles en 2016 en Commission communautaire française :

- le Farra, Déménagement et centre de jour – 32 places,
- financement et travaux en 2015 rue du Méridien 16 + 3 nouvelles + 5 en court séjour,
- nouveaux centres de jour – 20 places nouvelles + 5,
- Irsa septembre 2016 : 25 places en centres de jour pour enfants polyhandicapés non scolarisés.

En Commission communautaire commune, il y a eu 33 places. Cela fait 91 places en 2016.

En Commission communautaire française, il y a eu 30 places complémentaires en 2017, 12 places nouvelles :

- Jangada : 8 nouvelles places en hébergement dont 3 en grande dépendance,
- Service pact : 10 nouvelles places,
- La Lune pour Rêver : 4 nouvelles places,
- Commission communautaire commune : 14 nouvelles places

En 2018, les Pilotis avec la Troisième Maison et l'agrément Farilu, Sinpa et un projet Intermaide en projet particulier innovant avec un agrément de 5 ans. En Commission communautaire commune, on est déjà sur une centaine de places identifiées.

L'allocation budgétaire infrastructure est en augmentation depuis 2015. Le décret était destiné à la construction (achat/aménagement) ou à l'équipement des centres de jour ou d'hébergement. Cela permet de rencontrer les obligations issues des engagements antérieurs et pour suivre la politique de soutien aux infrastructures + 660 en 2015 + 500 en 2016 + 6.286.000 en engagement et 650 en liquidation en 2017. En 2018, ce sont des crédits de liquidation : 1.775.000 euros pour l'Aubier de l'Irsa et crédit d'engagement pour le Creb2 plus des projets à l'étude : la Braise, Chapelle de Bourgogne, Famille Espoir et Joie, Arche et Creb.

La ministre précise que l'Observatoire ne disparaît pas mais il devient un GT du Conseil consultatif permanent au niveau du handicap.

- Court séjour et Répi : + 300.000 euros

- Pilotis : 2 maisons sont déjà ouvertes, l'ouverture d'une troisième est prévue en 2018
- Sinpa (projet intégration personnalisée pour adolescents) : le subside annuel est passé de 160 à 250 en 2017. On continue en 2018
- Intermaide a été créé en 2014 comme lieu de court séjour, maximum 90 jours par an.

Aujourd'hui, il y a une liste d'attente très importante et l'objectif est d'offrir un accueil 7j/7j, 24h/24h afin de permettre un accueil régulier en urgence : En 2018, 622.000 euros.

Il y a des centres existants comme Farra, Méridien, Villa Indigo aussi avec des augmentations budgétaires.

Concernant les arrêtés d'exécution du décret inclusion, la ministre répond à Monsieur El Ktibi qu'un arrêté de procédure, un arrêté abrogatoire et cinq autres arrêtés relatifs aux services ambulatoires vont être soumis à la seconde lecture prochainement.

Ces arrêtés viennent d'être présentés au Conseil consultatif pour avis. Pour l'arrêté PPI, l'une des avancées sera de permettre d'avoir des projets financés en initiative depuis plusieurs années qui vont bénéficier d'un subside pour 3 ou 5 ans. L'arrêté concernant les centres d'hébergement et les centres de jours, ainsi que l'arrêté ETA seront adoptés en 2018.

Concernant les dépenses de fonctionnement de l'interface cas prioritaire, la ministre précise que cela permet de couvrir les dépenses comprenant le travail de l'interface de cas prioritaires chargés d'analyser la demande et de coordonner les réponses adéquates au budget des familles, des personnes handicapées de grande dépendance et le suivi des réponses apportées. C'est un montant inchangé qui permet d'assurer le fonctionnement de l'interface.

Pour la grande dépendance, 280.000 euros sont donc prévus pour la norme et l'arrêté d'exécution des centres de jour – hébergement sera adopté en 2018. 300.000 euros est également prévu sur l'allocation budgétaire répit pour poursuivre les projets existants.

Quant au financement des infrastructures des ETA, un budget de 236.000 euros avait été prévu pour le projet de l'Épicerie sociale qui s'est ouverte aux Pilifs cette année et qui est donc clôturé.

Concernant l'allocation budgétaire nouvelle sans montant prévu, elle permettra, une fois les 5 nouveaux arrêtés adoptés, d'y faire basculer certains projets. Pour les projets en initiative la méthode, dans le cadre du nouvel arrêté, pour les projets innovants

particuliers, verra certains projets pérennisés en 5 ans : Jangada, Intermaide, Fratriha, Jeunes Aidants proches et Diversicom et d'autres en 3 ans : les projets Saphir et Pile en Face pour les enfants autistes.

Sur les conventions prioritaires et nominatives pour l'hébergement des personnes handicapées, la ministre précise qu'il ne s'agit pas des SHNA (Service d'hébergement non agréé) puisque les centres sont bel et bien agréés. Dans l'attente de la conclusion de l'accord de coopération, il est prévu de continuer de placer les personnes handicapées dans les centres wallons avec un financement direct dans les cas les plus urgents car c'est une question de survie pour toute une série de familles.

Concernant le double diagnostic, la cellule d'intervention Mobile Maya au sein de Titeca à Bruxelles est financée par l'INAMI. Un complément est accordé par la Commission communautaire française pour 150.000 euros. Les sites de formations sont organisés en particulier avec le Susa et Intermaide mais il manque évidemment une unité hospitalière pour la Région de Bruxelles-Capitale et la ministre n'a aucune réaction positive de la ministre fédérale de la Santé, Madame De Block sur le sujet.

Mme Magalie Plovie (Ecolo), par rapport aux conventions prioritaires et nominatives, ne disait pas que les centres étaient tous des SHNA mais que certains d'entre eux n'étaient pas agréés.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) répond que tous les centres sont agréés mais que certains ne sont pas financés.

Mme Magalie Plovie (Ecolo) ne comprend pas très bien la réponse de la ministre au sujet du financement de l'Observatoire, car si ce dernier devient un groupe de travail du Conseil consultatif, la nécessité budgétaire reste posée.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) répond que le subside était prévu pour la publication de l'étude et que ce montant reste comme tel dans l'article budgétaire « promotion et publication ». Il y a donc eu un transfert du montant de l'allocation budgétaire Observatoire vers celle consacrée aux études et publications.

Mme Magalie Plovie (Ecolo) relève que l'année dernière, un montant de 50.000 euros était inscrit à l'AB publications et est passé à 35.000 euros. Dans l'AB Observatoire, il y avait également 50.000 euros l'année passée et maintenant le budget est à zéro.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) précise que le budget « études » n'était pas utilisé et a donc été transféré pour l'Observatoire.

Concernant la première allocation budgétaire 8.02.03, « subvention aux services d'accompagnement », **Mme Magalie Plovie (Ecolo)** constate une augmentation budgétaire et souhaite savoir quels services seront concernés et de quelle manière ils sont sélectionnés.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) répond qu'il s'agit d'une masse budgétaire globale et que la décision au niveau des services n'est pas encore prise. Le budget proposé couvre 12 avances mensuelles de base, y compris l'index, les soldes, les coûts en pleine année liés à la reconnaissance des services d'accompagnement. Les subsides seront composés comme suit : 65 % des salaires et 35 % en frais de fonctionnement et divers. Les moyens budgétaires supplémentaires vont permettre l'adoption des nouveaux arrêtés sur les services et les choix des nouvelles extensions pour l'année 2018 se feront via une réunion entre l'administration, le cabinet et la Fédération des services d'accompagnement. Mais le choix n'est pas définitivement arrêté sur les services en tant que tels.

M. Michaël Vossaert (DéFI) revient sur sa question relative aux projets innovants dans le cadre du décret inclusion. Un appel à projets est-il prévu ? Et dans l'affirmative, quels sont les critères innovants pour les projets intéressants qui auraient pu être soutenus ?

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) informe le député qu'il n'y a, pour le moment, pas de nouveaux projets en la matière. Le Gouvernement est en train de pérenniser les projets qui ont démarrés et qui étaient composés de toute une série de programmes comme Sinpa, Intermaide et d'autres. C'est la même procédure que pour les centres d'hébergement lorsque les projets sont prêts à être déposés. Mais cela prend du temps de préparer un dossier : les associations doivent boucler les projets (trouver un terrain, obtenir les permis d'urbanisme etc). Par exemple, pour Handisport, on a fonctionné avec une procédure d'appel à projets.

Mme Magalie Plovie (Ecolo) constate, concernant l'allocation budgétaire 8.01.06, « intervention pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé », que la ministre augmente le budget à l'ajusté 2017 de 100.000 euros. Or, au budget 2016, la ministre revient avec le même montant que celui prévu à l'initial 2017. Chaque an-

née, elle constate que c'est la même procédure. Pour quelles raisons, alors, à un moment donné, on ne prévoit pas une augmentation dès le départ ?

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) répond que pour l'enseignement, les sous-utilisations sont utilisées dans l'ajustement. C'est tout simplement la méthode budgétaire.

3. Vote de l'avis relatif aux compétences de la ministre Céline Fremault au sein de la commission

La commission émet un avis favorable en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres de la ministre Céline Fremault au sein de la présente commission, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2017, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2018, d'autre part, et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

IV. Programme 6 – Soutien à la politique de l'accueil de la petite enfance (ajusté 2017 – initial 2018) Mission 31 *partim* – Infrastructures (ajusté 2017 – initial 2018)

1. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Accueil de l'enfance

Afin de répondre aux besoins de la population bruxelloise en matière d'accueil de la petite enfance, la Commission communautaire française finance à la fois la rénovation de places d'accueil existantes et la création de nouvelles places d'accueil, et cela tant dans le secteur public que dans le secteur privé associatif.

Comme les années précédentes, un effort important est maintenu tant à l'ajustement 2017 qu'à l'initial 2018 en vue de permettre à un nombre toujours plus important d'enfants de trouver une place d'accueil de qualité. Cet effort s'inscrit, toutefois, dans la réalité des limites budgétaires qui sont celles de la Commission communautaire française.

Dans ce cadre, les budgets ajusté 2017 et initial 2018 ont donc été établis, tant pour les crédits d'engagement que pour les crédits de liquidation, à partir de l'analyse des dossiers de demande de financement introduits par les porteurs de projets, publics et privés, et qui ont été jugés recevables par l'Administration du Patrimoine.

Dans le but d'améliorer le taux de couverture des milieux d'accueil là où les besoins sont les plus importants, une priorité sera accordée aux projets se situant dans les quartiers où le taux de couverture est inférieur à 25 %.

Un taux de subventionnement plus important pourra également être octroyé aux projets qui accueilleront des familles fragilisées.

À la fin décembre 2017, depuis le début de la législature, 698 nouvelles places d'accueil auront été financées, dont 237 en 2017, 564 nouvelles places sont prévues pour 2018. Selon les projections, en 2019, ce sont 560 nouvelles places qui sont prévues. Et près de 100 en 2020. En fin de législature, c'est donc la construction d'environ 2.000 nouvelles places d'accueil qui auront été financées.

La ministre précise qu'il s'agit là de projections et d'estimations, puisqu'aucun porteur de projet n'est à l'abri d'un retard d'exécution des travaux, d'un surcoût lié par exemple à un imprévu de chantier, ou tout simplement d'un abandon de projet.

Enfin, en ce qui concerne la politique d'accueil de l'enfance, les moyens budgétaires qui y sont consacrés sont renforcés.

Ils permettront notamment de mieux soutenir l'Observatoire de l'Enfant, ses experts, ses publications, ses recherches, le festival 0-18, la revue « Grandir à Bruxelles ». Ils permettront aussi la poursuite du subventionnement d'acteurs associatifs de terrain de qualité, particulièrement actifs sur la question de l'accessibilité des enfants issus de milieux défavorisés aux structures d'accueil de l'enfance, ou encore des projets visant à l'inclusion des enfants porteurs de handicaps dans les milieux d'accueil.

En conclusion, en ce qui concerne la politique menée en matière d'accueil de la petite enfance à Bruxelles, la ministre souhaite donc mettre l'accent aussi bien sur la quantité de places d'accueil que sur la qualité de cet accueil, et cela tant au bénéfice des enfants que de leurs parents.

2. Discussion et examen des tableaux

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) rappelle les déclarations de la ministre-présidente suivant lesquelles « l'objectif des 2.000 places créées d'ici 2020 sera bel et bien atteint ». Cependant, beaucoup semblent plus prudents quant à la réalisation concrète de cet objectif dans un laps de temps qui se fait effectivement de plus en plus court. En effet, selon les chiffres disponibles et les réalisations déjà opérées en la matière depuis le début de la législature,

il faudra encore créer 1.000 places supplémentaires en deux ans, là où, sauf erreur de sa part, de 2014 à 2016, la ministre-présidente a créé 461 places. Dès lors, combien d'appels à projets en infrastructure ont-ils été lancés ? Quel est le calendrier décidé par le Gouvernement pour finaliser ceux-ci ? Quel est le budget alloué à ces nouvelles initiatives ? À combien est estimé le coût de la création de l'outil commun que la ministre-présidente appelle de ses vœux ? Enfin, quelle proportion du budget alloué à la présente mission sera débloquée pour la création des 1.000 places que la ministre souhaite créer d'ici 2020 ? Le député remercie la ministre-présidente pour les précisions qu'elle pourra apporter à ce sujet.

M. Alain Maron (Ecolo) se demande pourquoi, sachant que la petite enfance est un dossier qui tient à cœur à la ministre-présidente, aucune ligne sur le sujet ne se trouve dans l'exposé général. Toutes les politiques sont détaillées dans l'exposé général, mais rien n'est dit au sujet de l'Accueil de la petite enfance, ni dans la partie spécifique « famille », ni dans la partie « infrastructures ».

Comme l'a précisé la ministre-présidente, pour la première fois cette année, en tout cas budgétairement, il y a lieu d'espérer une diminution de l'encours. Le député s'en réjouit. La Commission communautaire française a-t-elle la capacité financière à dépenser en infrastructures les moyens qui sont réservés à cette politique, sachant que l'encours reste encore supérieur à 22.000.000 euros, y compris en 2018 où il y aura une très légère résorption de l'encours. Donc, malgré ce début de résorption de l'encours, une masse considérable d'argent d'encours reste non utilisée, c'est une bonne nouvelle pour le député si cela signifie que cet argent, in fine, sera dépensé.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de l'Accueil de l'enfance) pense qu'effectivement cela va être le cas, Monsieur Van Goidsenhoven lui a posé un certain nombre de questions sur la faisabilité quant à ce que l'argent soit réellement dépensé. On jugera sur pièce sur base de l'ajustement de l'année prochaine, voire du compte.

M. Alain Maron (Ecolo) aurait aimé savoir si la ministre-présidente dispose d'informations sur le type de pouvoir organisateur et les zones où les projets vont se mettre en œuvre de manière concrète. En effet, il suppose que le fait d'arriver à augmenter les dépenses en infrastructures constitue les effets des décrets, y compris du décret modificatif qui permet de sortir des appels à projets. Il aimerait connaître quels sont les pouvoirs organisateurs qui répondent dans le cadre des appels à projets et en-dehors de l'appel à projets et si le fait de pouvoir sortir de l'appel à projets, conséquence de la dernière modification du décret, a généré des dynamiques particulières.

L'année passée, les députés ont demandé si la Commission communautaire française pouvait être elle-même pouvoir organisateur. Par la suite, la ministre-présidente a lancé une étude juridique interne. Il souhaiterait en disposer et demande à la ministre-présidente de transmettre cette étude juridique aux députés. Du reste, si le député se souvient bien, la ministre-présidente avait dit, à l'occasion d'un débat ultérieur, que l'étude juridique concluait plutôt au fait que la Commission communautaire française pouvait être pouvoir organisateur, mais que la décision de la ministre était que cela ne soit pas le cas et qu'elle misait sur les effets du décret modificatif. La ministre peut-elle confirmer cette décision ?

Concernant l'accord de majorité, il y avait le soutien spécifique à des milieux d'accueil flexibles ou atypiques qui était annoncé pour couvrir des haltes garderie. Le député aurait aimé savoir ce qu'il en était de la mise en œuvre de cette priorité qui se trouvait dans l'accord de majorité. L'année dernière, la ministre-présidente avait évoqué des projets communs avec la ministre Fremault sur l'accueil d'enfants porteurs de handicap au sein des crèches. Il se demandait si c'était toujours d'actualité et si d'autres types de projets étaient soutenus.

Le député a plusieurs questions plus spécifiques concernant les questions en initiatives. Il y a une allocation budgétaire qui était prévue pour le soutien de l'initiative d'accueil de la petite enfance. Cette AB a été mise à zéro pour 2018 alors que celle-ci était créditée de 70.000 euros.

Par ailleurs, la ministre-présidente crédite de 400.000 euros en 2018 une AB de subventions aux associations dans le domaine de l'enfance. Le député aimerait savoir ce que cela recouvre. Il pense que la ministre-présidente souhaite mieux financer le centre d'expertise dont il a oublié le nom, mais est-ce que c'est exclusivement pour cela ? Si non, la ministre va-t-elle lancer un appel à projets ? Quels sont les critères ou les objectifs qui sont liés à cette augmentation budgétaire de 400.000 euros pour des subventions aux associations dans le secteur de l'enfance ? La ministre-présidente peut-elle donner des précisions à cet égard ?

M. Pierre Kompany (cdH) a entendu la ministre-présidente et croit que ce qu'elle fait de l'accueil de la petite enfance montre bien sa détermination. On le voit par l'augmentation annuelle du nombre de crèches qui indique une progression encourageante. Son intervention sera très courte, il désire simplement encourager la ministre à continuer dans la même voie.

M. Michaël Vossaert (DéFI) estime que le soutien à la politique de l'accueil de la petite enfance est déterminant pour le Groupe DéFI. Il est clair que

l'important est que l'on puisse engager l'ensemble des crédits, que ce soit à l'initial ou à l'ajusté. Ce qui est important c'est de pouvoir être efficace dans la gestion des moyens qui sont attribués à l'Accueil de l'Enfance. Certes, ces moyens ne sont pas encore assez importants, mais ils doivent être utilisés au mieux. Le député souligne l'effort de diminuer l'encours, engagement qui avait été pris pour 2018. Ce n'est pas encore résorbé mais il y a déjà un effort qui a été entrepris. Il était important pour le groupe DéFI de le souligner alors qu'il avait rappelé la nécessité de ce monitoring.

Le député se joint également à la question relative au montant de 400.000 euros pour une subvention facultative dans le domaine de l'enfance. Est-ce que c'est lié aux travaux de l'Observatoire de l'enfant ? La ministre-présidente a spécifié dans son exposé qu'elle allait intégrer des moyens spécifiques par rapport à cet Observatoire. Le député voudrait donc savoir ce qui était plus concrètement prévu dans ce chapitre.

Mme Nadia El Yousfi (PS), comme l'a rappelé la ministre-présidente, souligne que la réalité des parents face au manque de places est souvent relevée dans cette commission. La déclaration de politique générale était ambitieuse avec la création de 7.500 places d'ici 2020. Depuis le début de la législature, la députée a entendu M. Van Goidsenhoven donner des chiffres, elle demande que ceux-ci soient plus précis. On parle quand même ici de plus de 700 places qui ont déjà été ouvertes auxquelles devaient se rajouter plus de 300 places en 2017.

Un appel à projet a été lancé en 2013-2014 où il y a quand même eu 63 projets publics et associatifs qui avaient été sélectionnés dans le but de construire de nouvelles places. Ce projet couvrait un total de 18 millions d'euros.

Le soutien aux initiatives d'accueil de la petite enfance à tous les publics, et en particulier, les plus fragilisés, comme la ministre-présidente l'a rappelé, se poursuit en 2018 via un mécanisme de majoration du taux d'intervention de la Commission communautaire française pour les crèches respectant certains critères liés à ce public cible.

En 2018, la ministre-présidente a rappelé qu'il y aurait 64 nouvelles places.

Enfin, au niveau des moyens spécifiques qui vont être consacrés à la publication de travaux réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Observatoire de l'enfant, la députée souhaite disposer davantage d'informations sur cet observatoire.

Elle constate une légère augmentation des moyens qui s'explique par des crédits octroyés pour couvrir

des initiatives en matière de petite enfance. Il s'agit, au total, d'une augmentation d'environ 350.000 euros. La députée souhaite en connaître davantage sur ces initiatives en matière de petite enfance et si des attentions particulières sur certains points ont été prises.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) demande à joindre au rapport un état des lieux des communes dans lesquelles les places ont été créées ainsi que les prévisions puisqu'il y a déjà des engagements qui ont été pris. Par rapport au taux de couverture et à l'urgence sociale, le député trouverait également intéressant de disposer du pourcentage de Bruxellois et de non-Bruxellois qui ont une place dans ces crèches. Certaines communes ont, par ailleurs, aussi pris des règlements de priorité en faveur de leurs habitants, ce qui engendre des reports dans certaines communes où d'autres personnes habitent et qui n'ont pas de place dans leur propre commune. Le député pense surtout à des gens qui travaillent dans les administrations communales en particulier. Il serait donc intéressant d'avoir le taux réel de bruxellois dans ces crèches. Il ne parle pas de chiffres commune par commune, mais de Bruxellois habitant les 19 communes.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de l'Accueil de l'enfance) confirme à tous les commissaires qu'un tableau précis des places, des projets et des communes visées par les soutiens du Gouvernement sera joint.

Concernant l'encours, pour ce qui relève de la politique des crèches, c'est presque 28.000.000 euros, qui sont prévus, en sachant que cet encours va diminuer puisqu'il va y avoir des montants qui pourront être liquidés.

La ministre précise à M. Maron que la Politique de la petite enfance est bien décrite dans l'exposé général, à la page 28, où se trouve un petit paragraphe « Soutien à la Politique d'accueil de la petite enfance » qui est assez bien fourni et qui fait pratiquement une demi-page.

Pour ce qui relève de la mise en œuvre des missions de l'Observatoire de l'enfance, il faut savoir que l'Observatoire est un programme de recherche sur la politique de l'enfance qui s'adresse aux professionnels, aux pouvoirs publics, aux parents et qui met à disposition un certain nombre de connaissances et d'expertises dans le domaine de la petite enfance. Il y a également une publication « Grandir à Bruxelles » qui sert à diffuser tous les résultats des recherches opérées par le secteur. L'Observatoire a d'ailleurs été créé en 1991 et participe à des comités de rédaction pour la revue, des sommets scientifiques, des réunions de comité de projets, des réunions avec l'administration de la Commission communautaire française, etc. C'est vraiment un bras armé de la politique

de la petite enfance et la ministre-présidente pense qu'il y a dans le public des représentants de cet Observatoire.

En ce qui concerne l'AB 03.12.11. « Prestations de tiers », « Frais de mission », la ministre précise qu'une nouvelle allocation budgétaire a été créée et est alimentée par des moyens auparavant prévus dans la mission 11 et qui étaient utilisés, entre autres, pour rémunérer les experts externes de l'Observatoire de l'enfant pour leur participation aux rédactions de la Revue de l'Observatoire.

Concernant l'allocation budgétaire 05.00.00 « Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance », cette AB est une nouvelle allocation budgétaire qui a été créée et qui est utilisée pour subventionner des associations actives dans le domaine de la petite enfance, née du transfert de l'allocation budgétaire à la mission 31 « Soutien aux associations » et de l'allocation budgétaire mission 22 « Soutien aux initiatives de l'accueil de la petite enfance ». Tous les projets subsidiés en 2017 s'y retrouvent tels que l'Association Badje (accueil et développement pour la jeunesse et l'enfance), l'asbl Frage (Formation permanente et accueil des jeunes enfants), le Riep asbl (réseau des initiatives enfants/parents/professionnels), le Chacof (coordination des haltes d'accueil de la Communauté française), Famisol, etc.

Concernant l'étude juridique sur la question de savoir si le Gouvernement francophone bruxellois peut être pouvoir organisateur de places en crèches, à l'occasion de son allocution de rentrée, le Gouvernement avait eu l'occasion d'aborder cette question. La ministre-présidente précise que cette démarche n'est pas la priorité actuelle du Gouvernement. Peut-être que la Commission communautaire française pourra le faire un jour, mais pour l'instant l'administration n'est pas suffisamment armée pour réaliser ce type de projets, sachant aussi que, vu le nombre de partenaires et d'opérateurs, dont dispose le Gouvernement, qui n'arrivent pas toujours à aller jusqu'au bout de leurs projets, la ministre-présidente ne pense pas que ce soit la priorité aujourd'hui. Le Gouvernement soutient la création de nouvelles places et les communes ou les associations qui en font la demande et met à disposition les moyens nécessaires pour le faire, mais elle reconnaît que ce n'est pas vraiment la priorité, même si peut-être, un jour, la Commission communautaire française pourra le faire puisque cela est juridiquement envisageable.

Concernant l'accueil des enfants porteurs d'un handicap dans des structures classiques, il s'agit là encore d'un travail de réflexion et de collaboration avec la ministre. Elles travaillent d'ailleurs avec des organismes comme Okapi pour réaliser ce type de projets. La ministre-présidente ne peut pas donner de

chiffres précis, mais il s'agit vraiment d'un projet qui reste d'actualité.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) pointe la différence de traitement politique dans la question du manque de places et de la réponse au boom démographique entre l'Enseignement et la Petite enfance. Ce sont des dossiers qui ne sont pas tout à fait comparables, mais il y a quand même des points de comparaison à faire, sachant aussi que dans l'enseignement il y a d'autres pouvoirs organisateurs, qui par ailleurs ouvrent des écoles, et là, la Commission communautaire française a décidé d'ouvrir une nouvelle école et de récupérer une ancienne école communale. Sur la petite enfance, ce n'est pas le cas, alors que les moyens sont bien là. Il y a déjà beaucoup de producteurs potentiels publics de structure d'accueil de la petite enfance comme les programmes Feder, les contrats de quartier qui sont des gros producteurs de structures d'accueil de la petite enfance. Des pouvoirs organisateurs privés, publics, des communes, etc. qui s'y mettent, y compris via le propre appel à projets de la ministre-présidente. Il est vrai qu'il y a déjà une grande diversité et que c'est ajouter encore un petit peu de confusion à la confusion de rajouter un opérateur producteur, un pouvoir organisateur. Néanmoins, force est de constater qu'il y a un vrai manque de places. Cela reste le parcours du combattant et, si la Commission communautaire française devait disposer de lieux adéquats dans l'un ou l'autre endroit, il serait difficilement compréhensible qu'elle ne les active pas pour faire une ou plusieurs crèches. Si il y a des lieux, des locaux, il faudrait pouvoir y réfléchir ou à l'articulation de projets enseignement/crèche. Il existe des crèches qui sont « adossées » (pas dans le sens du décret inscription), qui collent à des écoles. Le député trouve que cela vaut quand même la peine de se poser la question de savoir s'il n'y a pas des opportunités qui existent, en dehors même du fait que la Commission communautaire française pourrait elle-même chercher des bâtiments et les acheter, mais dans des lieux déjà existants.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de l'Accueil de l'enfance), partage la revendication de M. Maron et ne veut pas que l'on puisse penser qu'il y a une discrimination qui est opérée dans le champ de ses compétences entre l'Enseignement, où il est vrai que son cabinet s'est lancé dans deux gros projets (le projet Herlin pour le spécialisé et le projet Enseignement ordinaire sur le Ceria avec pédagogie active) qui sont très importants et très coûteux, mais ce sont des projets uniques subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. On peut réfléchir, par exemple par rapport au CERIA, créer des crèches dans des bâtiments qui appartiennent à la Commission communautaire française, pourquoi pas ? Cela peut aussi faire l'objet, dans le cadre de l'analyse qu'elle fait de tout le site du CERIA, de, pourquoi pas,

un projet qui pourrait naître de cela. En même temps, quand la ministre-présidente regarde le patrimoine de la Commission communautaire française, elle ne peut pas dire qu'il y a énormément d'espaces qui permettraient d'installer une crèche selon les critères ONE.

Monsieur Maron l'a également dit, beaucoup de partenaires participent, heureusement, à l'effort pour répondre au boom démographique. Il y a deux jours encore, la ministre était à Molenbeek pour inaugurer le nouveau complexe sportif qui est réalisé, le fameux Trus, sur le quai du Charbonnage, juste à côté de la place Saintelette. Là, il y a à la fois un hall omnisport au rez-de-chaussée, deux salles de sport, une pour les arts martiaux, une pour la boxe à l'étage et, encore plus haut, il y aura deux crèches sur les budgets Feder. Donc, à la fois le sport et Feder participent à l'élaboration d'un projet. La ministre-présidente sait que, heureusement, ce n'est pas la seule Commission communautaire française qui est partenaire financier de ce type de projet. Heureusement qu'ils ont à la fois des pouvoirs communaux, des associations et des projets du type Feder ou dans les contrats de quartier, qui permettent de réaliser cela et ils sont évidemment partie prenante pour les réaliser. Sérieusement, si Monsieur Maron a des idées intéressantes, la ministre-présidente veut bien les partager, mais elle pense que, par rapport à cette législature, elle ne veut pas s'engager sur une obligation de résultat qu'elle ne pourra pas tenir au niveau de son administration. Elle sait que la Direction du patrimoine est déjà noyée par le nombre de chantiers qu'elle doit réaliser et, en plus l'entretien de tous ces bâtiments et de tous les établissements dont son administration est le pouvoir organisateur. La ministre-présidente ne veut pas non plus charger la barque, sachant aussi qu'ils ne vont pas engager 300.000 personnes à la Commission communautaire française pour pouvoir réaliser ce type de travail. Elle est un petit peu partagée. Cela pourrait faire l'objet d'une déclaration de politique pour la prochaine majorité qui pourrait peut-être s'inscrire dans ce dispositif. La ministre partage l'envie de Monsieur Maron d'aller encore plus loin dans la gestion de cette politique.

3. Vote de l'avis relatif aux compétences de la ministre-présidente Fadila Laanan au sein de la commission

La commission des Affaires sociales émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget, en ce qui concerne les missions relatives aux compétences propres de la ministre-présidente Fadila Laanan au sein de la présente commission, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses pour l'année 2017, d'une part, et contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2018, d'autre part.

taire 2018, d'autre part, et en propose l'adoption par 8 voix pour et 3 voix contre et 1 abstention.

V. Avis de la commission

Voir à ce sujet les avis rendus par la commission en ce qui concerne les compétences propres de chaque ministre.

VI. Approbation du rapport

Il est fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

Simone SUSSKIND

La Présidente,

Dominique DUFOURNY

VII. Annexes

Annexe 1

Programme 2 : Cohésion sociale

Liste FIPI 2017 – Associatif FONCTIONNEMENT

	ASBL	Nom du projet et N°	Adresse & n° de compte	Montant
1	2Bouts	Contre le repli j'agis	Av Van Volxem 306/38 1190 FOREST BE26 3630 0128 9029	5.000,00
2	ABEF	Accompagnement scolaire pour les jeunes du secondaire et du supérieur universitaire ou non universitaire	Rue de Geneffe 20 1080 MOLENBEEK BE31 3101 0213 7955	6.212,56
3	Abracadabus	Papys et Mamys racontent à la maternelle	Rue St Christophe 38 1000 BRUXELLES BE35 2100 0092 0037	1.500,00
4	Action Josaphat	expression libre	Rue Philomène 41 1030 SCHAEERBEEK BE84 0682 1990 2259	5.500,00
5	Agence Alter	Hors-Série Alter Echos sur les questions de « radicalisation »	Rue Guillaume Tell 57 1060 ST GILLES BE973101 2163 4349	2.000,00
6	Ages et transmissions	Coup de pouce en lecture et langage	Rue Konkel 155 1150 WOLUWE ST PIERRE BE20 3101 2443 8356	1.500,00
7	Ages et transmissions	Rencontres interculturelles entre publics adultes	Rue Konkel 155 1150 WOLUWE ST PIERRE BE20 3101 2443 8356	1.500,00
8	Agissons ensemble	agissons ensemble pour une meilleure cohésion sociale	Chée d'Helmet 321 1030 SCHAEERBEEK BE71 0682 3714 0169	4.000,00
9	Al Malak	Autonomisation des parents et relais pour ados	Chée de Neerstalle 48 1190 FOREST BE79 3630 8283 7333	7.500,00
10	Alhambra Suite	Cyclo Mouv' Culture	Rue G. Moreau 110 1070 ANDERLECHT BE58 0013 1512 4279	2.000,00
11	Amis d'Aladdin	Accueil des enfants de 0 à 6 ans de parents en insertion sociale et/ou professionnelle	Rue Destouvelles 18 1030 SCHAEERBEEK BE45 8792 3125 0189	46.200,00
12	Amis de l'Étincelle	EDD en Inter'activités	avenue Clémenceau 76/1 1070 ANDERLECHT BE31 2100 0582 0355	1.000,00
13	Amorce	paroles de mères	Rue Champ de l'Eglise 2 1020 LAEKEN BE71 0014 8174 9869	3.000,00
14	Arthis	Bruxelles vue par les roms	Rue de Flandre 33 1000 BRUXELLES BE30 0012 9047 9411	10.000,00
15	Arts et publics	Rives d'Europe	Rue de l'Ermitage 84 1050 IXELLES BE88 0016 7033 4441	20.000,00
16	Atelier Graphoui	Radio Syria	Bld E. Bockstael 88 1020 LAEKEN BE77 0680 7503 1042	2.500,00
17	Bel Afrika media	Comment démystifier les replis identitaires et la discrimination des personnes issues de l'immigration	Rue A. Detienne 2 1030 SCHAEERBEEK BE43 0016 2117 0801	3.000,00
18	Bouillon de Cultures	Café Quartier	Rue Philomène, 41 1030 SCHAEERBEEK BE24 0682 0099 4838	2.000,00

	ASBL	Nom du projet et N°	Adresse & n° de compte	Montant
19	Brocoli	Atelier théâtre avec des primo-arrivants de l'asbl SIMA	Rue de la Charité 37/33 1210 ST JOSSE TEN NOODE BE27 0680 8140 7073	14.000,00
20	Bruit et fureur	Être, venir, aller : une école du français et de la radio	Rue Th. Verhaegen 80 1060 ST GILLES BE25 0689 0105 7982	9.464,44
21	Bxl laïque	Les ateliers d'aide à la réussite	Av Stalingrad 18-20 1000 BRUXELLES BE22 0682 2587 6247	12.000,00
22	Calame	calame comme outil pour les jeunes et leurs parents	Rue de la Pacification 13 1210 ST JOSSE TEN NOODE BE23 5230 8038 5591	10.000,00
23	Cargo X	Identité(s) femme: cuisine de vies	Rue des Alliés 319 1190 Forest BE27 5230 8053 8973	2.000,00
24	CC Bruxelles nord	CLAP ! (Cinéma Lien d'Action Participative)	Bld E. Bockstael 246a 1020 LAEKEN BE55 0014 3158 8644	9.000,00
25	Chom'hier	Dîner Show	Rue Fransman 131 1020 LAEKEN BE82 7755 9388 7268	4.000,00
26	CIPROC	Guidance, Accompagnement et Aide à la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi et primo-arrivants	Av du Suffrage Universel 39/1 1030 SCHAERBEEK BE83 3630 9071 1915	18.500,00
27	CNADP	Rencontre sur les planches pour questionner la guerre	Chée de Haecht 51 1210 ST JOSSE TEN NOODE BE49 0010 6244 8171	4.275,00
28	Collectif Alpha	Alphabétisation des mères dans les écoles	Rue de Rome 12 1060 ST GILLES BE05 0682 2474 4175	8.000,00
29	Colombier	Création d'un spectacle et de témoignages audio-visuels visant à participer à la lutte contre les discriminations et le repli identitaire	Rue des Artistes 11 1020 LAEKEN BE09 0012 0116 6457	2.500,00
30	Comète AMO	S'amuser à apprendre le français	Rue de Soignies 9 1000 BRUXELLES BE48 3100 6362 6127	6.000,00
31	CSAB	Alphabétisation et vie sociale	Chée de Mons 439 1070 ANDERLECHT BRE69 0014 1961 2578	5.000,00
32	CSB	Alphabétisation et accompagnement social, un apprentissage conjugué vers plus d'autonomie.	Rue du Béguinage 3 1000 BRUXELLES BE04 0000 3622 2931	18.000,00
33	Ctl Barricade	«Moi primo-arrivante à Bruxelles»	Chée de Haecht 66 1210 ST JOSSE TEN NOODE BE80 0000 8300 0977	3.000,00
34	Dhameer of Jeuns	Mistigris du DOJ	ru de la Célidée 9 1080 MOLENBEEK BE83 3631 6149 2815	5.900,00
35	Double sens	Citoyenneté en actions	Quai du Commerce 44 1000 BRUXELLES BE67 3101 5846 9087	4.500,00
36	Duo for a job	Projet 120	Rue de Stassart 48 1050 IXELLES BE04 0016 8571 7631	12.500,00
37	École de Cirque	Atelier maman / bambin : intégration intergénérationnelle par les arts du cirque	Rue Picard 3 1000 BRUXELLES BE73 0682 1977 6260	1.600,00
38	Entr'aide	Educ'Action	Rue du Grand Serment 18/31 1000 BRUXELLES BE32 4222 1934 0102	5.000,00

	ASBL	Nom du projet et N°	Adresse & n° de compte	Montant
39	Espace Cultures et développement	Lutter contre l'illettrisme informatique à travers un Espace Public Numérique Mobile à Bruxelles	Rue de la Tribune 10 b12 1000 BRUXELLES BE34 0017 5682 4590	20.000,00
40	Euclides	Université Populaire d'Anderlecht- cellule d'accompagnement psycho-social	Rue du Chimiste 34-36 1070 ANDERLECHT BE31 8792 5571 0155	10.000
41	Fédération des Centres de Jeunes en Milieu populaire	Cartes d'identitésssss	26 rue Saint Ghislain 1000 BRUXELLES BE73363010536260	5.000,00
42	Femmes épanouies et actives	Voyager à travers le livre de recettes réalisé par le groupe FLE de Feza	38, rue Vogler 1030 SCHAEERBEEK BE82 0015 5737 0968	7.000,00
43	Figuier	L'alphabétisation comme outil d'intégration et d'émancipation	Rue N. de Tière 56 1030 SCHAEERBEEK BE69 0003 0880 7378	7.200,00
44	Foyer des Jeunes des Marolles	Des Affiches contre ...	Rue de la Prévoyance 46 1000 BRUXELLES BE57 6355 4476 0135	2.000,00
45	GAFFI	Expression culturelle et création collective	Rue de la Fraternité 7 1030 BRUXELLES BE58 0001 3707 8679	2.000,00
46	Garance	Femmes migrantes, actrices de leur sécurité	BLd du Jubilé 155 1080 MOLENBEEK BE44 5230 8020 6345	5.000,00
47	Gerbe Amo	Sport et Art pour tous	Rue F. Séverin 46 1030 SCHAEERBEEK BE53 7755 9210 0953	2.000,00
48	Ges Laeken	Jeunes, j'ai la parole!	Rue du Champ de l'Eglise 2 1000 BRUXELLES BE72 0012 8122 6116	3.000,00
49	Heart'istes	LA MAISON DES FEMMES HEART'istes	Rue de Livourne 79B 1050 IXELLES BE97 7360 1531 4849	2.500,00
50	Infor Jeunes	Les ateliers numériques: outil d'émancipation sociale	Chée de Louvain 339 1030 SCHAEERBEEK BE85 0011 1137 8106	5.000,00
51	Infor Jeunes Laeken	Sur les pavés, l'égalité !	Bld E. Bockstael 360d/11 1020 LAEKEN BE90 0010 6327 8432	8.000,00
52	IS	De A à Z	Bld Barthélémy 11 1000 BRUXELLES BE31 2100 2096 2055	5.000,00
53	Librex	Vivre et faire vivre la citoyenneté	rue Coenraets 66 1060 BRUXELLES BE05 0680 6844 8075	8.000,00
54	Ludiris	Brussels Games Festival	Av de Stalingrad 24 1000 BRUXELLES BE11 7310 3677 0348	2.000,00
55	Lutte contre l'exclusion sociale	Je, Tu, Nous	Rue Comte de Flandre 15 1080 MOLENBEEK BE11 0012 7347 9048	6.000,00
56	Mondial sport et culture	Mondial Sport & Culture	Chée d'Helmet 71-75 1030 SCHAEERBEEK BE49 0682 1977 7371	8.000,00
57	MQ Helmet	citoyens en devenir – journalistes en herbe	Square Riga 39 1030 SCHAEERBEEK BE93 8792 8291 0167	3.000,00
58	MQ Helmet	Le jeu des émotions	Square Riga 39 1030 SCHAEERBEEK BE93 8792 8291 0167	3.000,00

	ASBL	Nom du projet et N°	Adresse & n° de compte	Montant
59	MQSA	Clefs pour appréhender la parentalité et la réussite scolaire d'ados dans un contexte particulier	Rue de Fierlant 2 1190 FOREST BE83 6352 5240 0115	18.000,00
60	MRAX	Front d'Actions des Migrants	Rue de la Poste 37 1210 ST JOSSE TEN NOODE BE67 0012 3298 5487	10.000,00
61	Nouveaux disparus	La Maison des Cultures Nomade(s)	Rue de Liedekerke 9 1210 ST JOSSE TEN NOODE BE44 0682 2155 9545	10.000,00
62	Objectif	Je vote aux communales, je m'inscris !	Rue du Canal 2 1000 BRUXELLES BE72 0013 7123 2416	10.000,00
63	OIRD	Université des Familles, dispositif « Académie des parents »	Av de la Liberté 93 1080 Molenbeek BE 41 3630 8437 7310	20.000,00
64	Omnya	Bruxelles, terre d'accueil!	Marché au Charbon 42 1000 BRUXELLES BE30 5230 8072 6711	5.000,00
65	Partenariat Marconi	Renouvellement matériels et animation au Partenariat Marconi	Rue Vanden Corput 47 1190 FOREST BE70 6353 6851 0125	4.000,00
66	PICOL	Fête de la Soupe	Rue champ de l'église 2 1020 LAEKEN BE51 0012 7575 0262	3.000,00
67	REMU	El Sistema Centre rencontre l'Orchestre National de Belgique	Rue St Denis 136 1190 FOREST BE08 0682 3146 0013	10.000,00
68	Ribambelle	La Ribambelle	Rue t'Kint 40 1000 BRUXELLES BE43 5230 8029 8901	37.837,00
69	Rue	Molem créac'Jeunes!	Rue Ransfort 61 1080 MOLENBEEK BE50 0682 0819 9918	4.000,00
70	Schola ULB	Le Programme Tutorat: la réussite cet été !	Av F. Roosevelt 50 cp105 1050 IXELLES BE56 3751 0141 4488	8.000,00
71	Scientothèque	De l'Orient à l'Occident	Rue des Epicéas 41 1170 WATERMAEL BOITSFORT BE54 0682 4510 6697	8.000,00
72	Solidarité Étudiants tiers monde	Ateliers créatifs et soutien psychosocial pour adolescents fragilisés par l'expérience de l'exil et la précarité de séjour	Rue de Parme 26 1060 ST GILLES BE33877458590246	31.250 ,00
73	Service Social Juif	École Jean Bloch	Av Ducpétiaux 68 1060 ST GILLES BE98 1916 0398 3293	3.000,00
74	SIMA	Tremplin vers l'emploi	Rue Brialmont 21 1210 ST JOSSE TEN NOODE BE05 6354 2817 0175	16.000,00
75	SSM ULYSSE	Ateliers créatifs et soutien psychosocial pour adolescents fragilisés par l'expérience de l'exil et la précarité de séjour	Rue de l'Ermitage 52 1050 IXELLES BE94 0682 3374 9314	10.000,00
76	Talend youth network	TYN Academy	Rue Ransfort 19 1080 MOLENBEEK BE71 3631 2953 6769	7.500,00
77	TOVAP	« La Parenthèse: pratiquer son français et comprendre le l'école »	Rue des Palais 27 1030 SCHAERBEEK BE51 3631 5808 3162	2.000,00
78	Transe en Danse	Migrants et citoyens, sur scène ensemble!	Rue Jourdan 154 1060 ST GILLES BE36 5230 8026 8181	10.000,00

	ASBL	Nom du projet et N°	Adresse & n° de compte	Montant
79	Troisième Oeil	Alphabraille	18 Rue du Moniteur 1000 BRUXELLES BE14 0682 4943 1483	20.000,00
80	Union	Relever des talents	Rue A. Gautier 110 1040 ETTERBEEK BE51 0004 3884 3962	10.000,00
81	Vibrare	MELTING PAPOT: Création d'espace d'écoute, de parole et de liens dans le quartier de la Senne	Rue du Grand Hospice 38 1000 BRUXELLES BE73 0689 0492 6060	3.500,00
82	Vie Feminine	Renforcement des femmes migrantes	Rue de la Poste 111 1030 SCHAERBEEK BE97 7995 5025 6649	8.000,00
TOTAL				662.439,00

Annexe 2

Programme 2 : Cohésion sociale

Liste FIPI – Associatif INFRASTRUCTURE

	ASBL	Nom du projet et N°	Adresse & n° de compte	Montant
1	BROCOLI	Investissements pour nos publics primo-arrivants et multiculturels	Rue de la Charité 37/33 1210 ST JOSSE TEN NOODE BE27 0680 8140 7073	5.000,00
2	CIPROC	Guidance, Accompagnement et Aide à la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi & Primo-arrivants	Av du Suffrage Universel 39/1 1030 SCHAERBEEK BE83 3630 9071 1915	6.000,00
3	EYAD La Maison de Turquie	Aménagement et Ameublement d'un espace d'activités pour le public	Chaussée de Haecht 75 1210 ST JOSSE TEN NOODE BE29 0682 4286 2664	8.740,00
4	FIJ formation – insertion – jeunes	toit FIJ-Molenbeek	Rue Franz Gailliard 2 1060 ST GILLES BE34 0682 1201 9290	10.000,00
5	FQS	Renouvellement matériels pour des activités communautaires	Bld 2ème Armée britannique 39 1190 FOREST BE84 1325 0367 4359	2.000,00
6	HISPANO BELGA	Matériel durable pour projets citoyens d'expression et de créativité	Chée de Forest 244-246 1060 SAINT GILLES BE66 3100 4810 7743	2.000,00
7	Joseph Swinnen ASBL	Travaux de rénovation énergétique	Rue du Pont de l'Avenue 35, 1000 BRUXELLES BE79 0011 6127 7633	10.000,00
8	Solidarité Etudiants Tiers Monde	Le resto des compétences	Rue de Parme 26 1060 ST GILLES BE33 8774 5859 0246	25.000,00
9	ZIN TV	Journal citoyen	Rue Floris 35 1030 SCHAERBEEK BE67 9794 3467 4987	8.000,00
TOTAL				76.740,00

Bruxelles

	ASBL	Nom du projet	Montant Fonctionnement
1	Espace Culture et Développement	Les activités socioculturelles et les activités sportives accueil extra scolaire	5.000,00
2	Sports et Culture	Insertion ocio sportive	10.000,00
3	Centre Culturel Bruegel	Activités socioculturelles et artistiques	8.700,00
4	Entraide Bruxelles	Promotion de la réussite scolaire, enseignement du français, promotion sociale	12.000,00
5	Progrès	Enseignement du Français	10.000,00
6	Interpôle	Enseignement du Français, promotion sociale, activité socioculturelles	19.000,00
7	Caria	Activité socioculturelles et les activités sportives, promotion de la réussite scolaire	3.500,00
8	Prévention Jeunesse Bruxelles	La promotion de la réussite scolaire, enseignement du français, activités socioculturelles et sportives	4.500,00
9	Bruxelles Laïque	Enseignement des langues nationales par la mise en place des ateliers d'alphabétisation et de français	18.800,00
10	Entr'Aide Marolles	La promotion de la réussite scolaire, activités socioculturelles et sportives, assistance psychologique adaptée aux public issus de l'immigration, diffusion d'outils luttant contre les replis identitaires	7.800,00
11	Double Sens	La promotion de la réussite scolaire, activités socioculturelles et sportives	12.500,00
12	Le 6 Sens	Dans le domaine du sport, de la culture et du handicap	5.000,00
13	Centre TEFO	La promotion de la réussite scolaire + soutien à la parentalité, les activités socioculturelles et sportives (accueil extrascolaire)	15.000,00
14	Laeken découverte	Activité socioculturelles et artistiques	5.000,00
15	Formosa asbl	Amélioration des opportunités de formation des personnes d'origine étrangère et leur position sur le marché du travail, enseignement du français, promotion sociale, activités socioculturelles, formation des professionnels avec un public multiculturel	4.500,00
16	Centre Culturel Bruxelles Nord	Amélioration des opportunités de formation, activités socioculturelles	4.000,00
17	BAPA Bruxelles	Les activités socioculturelles	3.436,00
	TOTAL		148.736,00

Schaerbeek

	Associations	Montant Infrastructure
1	AMOS	0,00
2	Bouillon de Culture	9.165,38
3	CEDAS	0,00
4	CréActions	9.500,00
5	GAFFI	11.016,60
6	HSS	0,00
7	Infor Jeunes	3.775,05
8	M°Locale Schrbk	10.099,97
9	MQ Helmet	11.029,86
10	Schaerbon	0,00
	Total:	54.586,86

Etterbeek

Projets Introduits	Budget commune»	«Budget cocof»	
		Fonctionnement	Infra
Animations et Loisirs pour Tous		10.060,00	
Atoll		16.070,00	
ETE (Institut Ernest Richard)		21.277,00	
Maison des Jeunes		14.795,00	
Samarcande		32.500,00	
Welcome Babbelkot		3.250,00	
Tour de Babel	1.200,00		
Totaux	1.200,00	97.952,00	

Ixelles

ASBL	Nom du projet	Montant Fonctionnement	Montant Infrastructure	Total
FORMAT@XL	Passerelle vers une formation	41.113,00	4.500,00	45.613,00

Saint-Gilles

	Association	Montant Fonctionnement
1	AECD	6.000,00
2	APSG	6.000,00
3	BAZAR	5.000,00
4	CENTRE HELLENIQUE	5.000,00
5	CEMOME	25.000,00
6	DOUZEROME	5.000,00
7	ERUSG	13.000,00
8	FAM	13.000,00
9	HISPANO-BELGA	16.000,00
10	LA CITE DES JEUNES	55.500,00
11	INNOVASPORT	20.000,00
12	MATISSA	6.000,00
13	MLSG- Ensemble p@ur 1060	10.000,00
14	PROXIMITE	6.000,00
15	SAINT GILLES SPORT	5.000,00
16	SETM	5.000,00
17	TRAPEZE	14.000,00
18	COORDINATION LOCALE	26.196,00
	TOTAL	241.696,00

Anderlecht

	Association	projet	Fonctionnement	Infrastructure	Total
1	CASI-UO	C'est notre histoire		7.600,00 €	7.600,00 €
2	Centre de jeunes	S.O.S transition	11.650,00 €		11.650,00 €
3	Euclides	atelier français théâtre	13.500,00 €		13.500,00 €
4	ADIF – Infor-femmes	informatique		3.654,63 €	3.654,63 €
5	Institut de la Vie	Fresque Ed. Miesse	5.000,00 €		5.000,00 €
6	Le Cactus	cuisine	3.500,00 €	1.500,00 €	5.000,00 €
7	La Maison des Enfants	Journalistes en herbe	4.000,00 €		4.000,00 €
8	Manguier en fleurs	Numérique adapté		8.500,00 €	8.500,00 €
9	Partenariat Cureghem	Boutique culturelle	3.604,63 €	1.895,37 €	5.500,00 €
10	Ulaç – Union de Locataires d'Anderlecht Cureghem	Cantine associative	8.000,00 €		8.000,00 €
11	Vie associative francophone	Maison CS & MDE la Roue et COMPAS	36.500,00 €		36.500,00 €
12	Walalou	J'apprend car...	20.000,00 €		20.000,00 €
Total			105.754,63 €	23.150,00 €	128.904,63 €

Molenbeek-Saint-Jean

ASBL	Nom du projet	Montant FONCTIONNEMENT
L.E.S. – Lutte Contre l'Exclusion sociale à Molenbeek	Maison de quartier communale	238.533,00

FIPI 2017 : Proposition de répartition – Commune de Forest

N°	ASBL	Nom du projet 2017	Proposition de répartition	Frais de Fonctionnement	Frais de personnel	Frais d'invest.
1	Al Malak	Réussite scolaire	20.000,00	9.020,00	10.980,00	0,00
2	APOMSA	Soutien scolaire et accompagnement à la scolarité dans le quartier Saint-Antoine	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
3	Bras dessus Bras dessous	Bras dessus bras dessous	8.000,00	1.500,00	6.500,00	0,00
4	Entraide et Culture	Participation à la dynamique locale favorisant l'intégration des jeunes et de leur famille	10.000,00	800,00	9.200,00	0,00
5	FQS	Démarches communautaires pour donner des outils d'autonomisation aux primo-arrivant	18.600,00	1.450,42	17.149,58	0,00
6	Le Cairn	Familles issues de l'immigration: accueil et accompagnement global autour de la scolarité	10.500,00	0,00	10.500,00	0,00
7	MQSA	La dynamique associative renforce la participation citoyenne, un réseau de ressource au profit de l'intérêt général	14.000,00	0,00	14.000,00	0,00
8	MJF	Soutien scolaires et parentalité, formation Jeunes	10.000,00	1.000,00	9.000,00	0,00
9	Medina	Le soutien scolaire et le sport comme vecteur d'éducation à la citoyenneté	10.000,00	2.000,00	8.000,00	0,00
10	Partenariat Marconi	Les vacances à Marconi	10.000,00	10.000,00	0,00	0,00
11	Une Maison en Plus	Soutien scolaire et activités artistiques pour les jeunes de 6 à 14 ans issus d'un quartier populaire de Forest	12.500,00	0,00	12.500,00	0,00
	Total:		143.600,00	25.770,42	117.829,58	0,00

Saint-Josse-ten-Noode

ASBL	Nom du projet	Montant Fonctionnement
LA RUEELLE	« Dispositif mobile d'accompagnement d'écoute et d'aide »	25.000 €
EYAD	« Permanence d'accueil et d'orientation du public et contribution au travail en réseau associatif pour favoriser un accueil bienveillant aux personnes arrivant à Bruxelles »	6.500 €
LA VOIX DES FEMMES	« Guide méthodologique et pédagogique à destination d'un public primo-arrivant »	7.000 €
AISSJ	« Continuum du parascolaire d'intégration notamment des primoarrivants de 6-12 ans »	2.000 €
CALAME :	« L'apprentissage du français comme moyen pour la réussite (adulte et jeune) »	6.500 €
	TOTAL	47.000 €

Annexe 3

Programme 6 : Politique d'Accueil de la petite enfance

Tableau prévisionnel d'ouverture des places créées en milieux d'accueil

Commune	Places en milieu d'accueil ouvertes et opérationnelles (chiffres officiels de l'ONE)				Places en construction - Année d'opérationnalité prévisionnelle						TOTAL
	2015	2016	2017	TOTAL	2017	2018	2019	2020	Après 2020	TOTAL	
Anderlecht					25	38				63	63
Auderghem					24	12				36	36
Berchem-Sainte-Agathe						48			18	66	66
Bruxelles-Ville		82	24	106		122	132			254	360
Etterbeek						25	80			105	105
Evere										0	0
Forest		24		24		56				56	80
Ganshoren										0	0
Ixelles			24	24						0	24
Jette	21	34		55	18	40				58	113
Koekelberg					56					56	56
Molenbeek-Saint-Jean	78	84		162		48				48	210
Saint-Gilles	32	72		104			149			149	253
Saint-Josse-Ten-Nodde		34	18	52		36				36	88
Schaerbeek			48	48		36	140	48		224	272
Uccle							12			12	12
Watermael-Boitsfort							46			46	46
Woluwe-Saint-Lambert						60			18	78	78
Woluwe-Saint-Pierre						43				43	43
TOTAL	131	330	114	575	123	564	559	48	36	1330	1905

Chiffres mis à jour le 17 octobre 2017

RAPPORT

fait au nom de la commission de la Santé

par M. Zahoor Ellahi MANZOOR

SOMMAIRE

1. Examen conjoint des projets de décret	112
2. Désignation du rapporteur / de la rapporteuse	112
3. Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé	112
4. Discussion et examen des tableaux <i>partim</i>	114
5. Avis	122
6. Approbation du rapport	122
7. Annexe	123

Ont participé aux travaux : M. Jacques Brotchi, M. André du Bus de Warnaffe, M. Abdallah Kanfaoui, M. Hasan Koyuncu, M. Zahoor Ellahi Manzoor, M. Emin Ozkara (supplée M. Amet Gjanaj), Mme Martine Payfa (présidente), Mme Magali Plovie, M. Julien Uyttendaele (remplace M. Bea Diallo, excusé), M. Michaël Vossaert et Mme Kenza Yacoubi.

Membre absent : M. Alain Destexhe (excusé).

Etait également présente à la réunion : Mme Cécile Jodogne (ministre).

Mesdames,
Messieurs,

La commission de la Santé a examiné, en sa réunion du 21 novembre 2017, les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018, d'autre part.

1. Examen conjoint des projets de décret

La commission a décidé d'examiner conjointement l'ajustement du budget 2017 et le budget initial 2018.

2. Désignation du rapporteur / de la rapporteuse

À l'unanimité des 11 membres présents, M. Zahoor Ellahi Manzoor a été désigné en qualité de rapporteur.

3. Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé

Une fois n'est pas coutume, les travaux budgétaires pour l'élaboration du budget ajusté 2017 ont été relativement aisés. En effet, les recettes réglementaires et décrétales 2017 étant supérieures aux prévisions initiales, peu d'arbitrages ont été nécessaires pour arriver au budget général des dépenses ajusté pour l'année budgétaire 2017 qui est présenté à la commission.

Les commissaires auront constaté que, pour l'ensemble des articles budgétaires concernant la politique de la Santé, les ajustements sont minimes, le total général pour les trois programmes passant de 42.803.000 euros à 42.906.000 euros (soit une augmentation de 103.000 euros en termes de crédits d'engagements).

Les augmentations et diminutions proposées ne concernent chaque fois que quelques milliers d'euros afin de correspondre aux besoins financiers estimés d'ici à la fin de l'année 2017.

À l'instar de ce qui a été fait en 2016, un transfert de crédit de 300.000 euros a été opéré de l'allocation de base (AB) dédiée aux soins palliatifs vers les « initiatives », ceci afin de reconduire la subvention en faveur de l'asbl Cité Sérène. Il s'agit d'une redistribution de crédit et non d'un ajustement en tant que tel.

Toutefois, s'agissant du plus gros mouvement cette année, la ministre tenait à apporter cette précision.

En ce qui concerne l'année 2018, la philosophie générale de la politique qu'elle entend mettre en œuvre en matière de santé est reprise dans l'exposé général et la ministre entend donc aborder avec les commissaires les aspects budgétaires qui y sont liés.

Par rapport à 2017, le budget de la mission 23 tel qu'il figure à l'initial peut apparaître sans doute comme étant peu lisible. Cependant, l'explication est simple.

La ministre déclare que, dans un souci de transparence et de cohérence, elle a décidé de réorganiser la structure du budget de la Santé.

Après avoir accueilli de nouvelles compétences suite à la sixième réforme de l'État, et après une période de transition, il lui a semblé utile de regrouper des dépenses similaires dans des allocations de base uniques.

Le cas des accords de coopération est sans doute l'exemple le plus clair. Il y avait deux AB distinctes en 2017, les montants – en termes de crédits d'engagements – sont regroupés dans une seule AB, l'autre ne conservant que le montant nécessaire à la liquidation des soldes 2017.

Pour les différents articles budgétaires permettant l'octroi de subventions en « initiatives », le même raisonnement a été tenu. Certaines asbl bénéficiaient à la fois de subventions en Initiatives et en Promotion de la santé, et ce pour des projets similaires.

À l'avenir, le regroupement de différents crédits au sein du programme 3 du budget initial 2018 permettra d'octroyer une seule subvention. Cette rationalisation permet non seulement de simplifier le travail de l'administration et les démarches administratives des asbl, mais également d'avoir une vision plus claire du soutien de la Commission communautaire française aux priorités en matière de Santé.

Au sein du programme 1 « Support de la politique générale », outre la réorganisation susmentionnée, il n'y a rien de particulier à souligner

Au sein du programme 2 « Services ambulatoires », la ministre déclare avoir dégagé des moyens pour renforcer les équipes infanto-juvéniles dans les services de santé mentale. La demande reste forte, de la part des professionnels qui travaillent avec les enfants, de disposer des moyens de procéder au dépistage précoce des troubles chez les enfants et adolescents.

Il n'y a plus de centre de soins de jour agréé par la Commission communautaire française. En conséquence, il n'y a plus de crédit inscrit pour l'année 2018.

Outre l'indexation classique, le crédit destiné aux associations de soins intégrés (autrement dit les maisons médicales) a été augmenté.

À l'heure où le fédéral démantèle un des dispositifs les plus efficaces en matière d'accès aux soins, la ministre a pris la décision de reconnaître deux nouvelles maisons. Elle se concertera avec la Fédération des maisons médicales pour formuler au Gouvernement la proposition la plus pertinente possible quant au choix de ces deux nouvelles maisons. Il faut savoir qu'il y a d'ores et déjà une dizaine de candidatures dont certaines sont en demande d'agrément depuis parfois plus de 10 ans.

Le secteur de la toxicomanie n'a pas été oublié.

La ministre a prévu de répondre favorablement aux demandes émanant des asbl DUNE, MODUS, PELICAN et BABEL de renforcer leurs équipes et/ou, selon les cas, de reconnaître des missions complémentaires, dont la nouvelle mission de réduction des risques.

De même, les demandes d'ENADEN et du LAMA sont en cours d'examen.

Par ailleurs, le SAMPAS (actuellement Réseau Hépatite C) pourra bénéficier d'un agrément en tant que service actif en matière de toxicomanie qui viendra remplacer à la fois son agrément triennal, en tant que réseau ambulatoire, et des subventions dont l'asbl bénéficiait dans le cadre de la Promotion de la santé (transfert du Fonds assuétudes du fédéral suite à la 6^{ème} réforme de l'État).

Enfin, toujours pour cet article budgétaire, un montant de l'ordre de 100.000 euros est prévu en 2018 afin de mettre en place un dispositif pilote de « Santé en prison » dont l'objectif sera de mieux orienter les détenus présentant des problèmes de toxicomanie vers les services ambulatoires adéquats externes à l'établissement pénitentiaire.

Chacun sait que les réseaux ambulatoires seront agréés pour une nouvelle période de trois ans à partir de 2018. Un appel à projets a été lancé, les candidatures ont été analysées.

Les nouveaux agréments seront présentés prochainement au Gouvernement.

Selon les cas, il s'agira de renouvellement d'agrément ou de nouvel agrément. Les montants inscrits

au budget 2018 ont simplement été indexés. Les députés seront, bien entendu, informés en temps utile de l'évolution de ce dossier « Réseaux ».

Dernier élément pour ce programme 2, le nouvel article budgétaire pour l'informatisation en matière de Santé est crédité d'un montant de 75.000 euros. Il bénéficiera aux services agréés en santé mentale et s'inscrit dans le cadre de la digitalisation des soins de santé. Les prescriptions et attestations de soins deviennent électroniques. La Ministre espère ainsi aider le secteur à combler son besoin de disposer d'ordinateurs en suffisance et équipés du logiciel *ad hoc*.

Enfin, pour le programme 3 « Promotion de la santé », la ministre se permet de rappeler à ceux qui auraient été distraits qu'elle a fait adopter un « Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022 » qui représente désormais la colonne vertébrale du dispositif décréteil initié en 2016.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce plan, un montant global de 5.466.000 euros est inscrit dans une nouvelle allocation de base générique. Elle est le réceptacle des moyens que la ministre consacre à la Promotion de la santé en 2018 et alimentera les trois autres nouvelles AB – vides jusqu'à présent – une fois que les services d'accompagnement et de support, les acteurs et les réseaux seront connus, c'est-à-dire dans les prochaines semaines.

Le solde de l'AB générique est disponible pour financer des « Initiatives » en Promotion de la santé sur base annuelle comme auparavant.

Il n'était évidemment pas possible à la ministre, au moment de la confection du budget, d'identifier les montants nécessaires dans chacune des catégories, dès lors que les réponses aux appels à projets et à candidatures n'étaient pas finalisées.

Les anciennes AB du programme 3 ne contiennent plus que des crédits de liquidation devant permettre le paiement des soldes qui seront dus pour l'année 2017, après contrôle des pièces justificatives.

La croissance des crédits disponibles en programme 3 permettra également d'augmenter substantiellement les crédits destinés au dépistage du cancer colorectal. Un projet de collaboration entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune, Brumammo et le Centre communautaire de référence est à l'examen.

Le montant total des moyens d'actions de la mission 23 « Santé », pour l'ensemble des trois programmes, est passé de 42.961.000 euros en 2017 à 45.467.000 euros en 2018, soit une croissance honorable d'environ 5,5 %.

En infrastructures de santé, les crédits 2018 de la mission 31 sont inférieurs à ceux de 2017. Ils permettent cependant de couvrir les demandes connues dans ce secteur dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements.

4. Discussion et examen des tableaux *partim*

M. Michaël Vossaert (DéFI) remercie la ministre par la clarté de son exposé. Un temps de clarification était nécessaire compte tenu de l'implémentation de la politique de la Promotion de la santé suite à la 6^{ème} réforme de l'État. Il se réjouit de constater une augmentation globale des dépenses en matière de Santé, en lien avec la stratégie développée par la ministre dans le cadre de son Plan de Promotion de la santé 2018-2022 auquel est affecté un montant de 5 millions d'euros.

Quant à la mise en œuvre du Plan, la ministre a fait référence, dans l'exposé général, à certains critères d'évaluation. La ministre peut-elle préciser davantage les critères et fournir éventuellement un calendrier des opérations ?

Le groupe DéFI se réjouit également de la création de deux nouvelles maisons médicales, considérant le signal inverse que donne le niveau fédéral à cet égard. Ce faisant, la ministre renonce-t-elle aux aides au démarrage appliquées précédemment ?

La ministre a réorganisé l'ensemble du budget de la Santé, comme elle vient de l'expliquer dans son exposé, notamment pour ce qui concerne les Initiatives. La ministre peut-elle donner des exemples d'associations qui bénéficient de subventions relevant de plusieurs programmes et qui désormais n'en auront plus qu'une globale prélevée dans une allocation de base du programme 3 ?

Quels services de santé mentale sont demandeurs de disposer d'une équipe pédopsychiatrique. La ministre a-t-elle déjà reçu des demandes concrètes ?

À propos du dépistage du cancer colorectal, le député salue l'activité de Brumammo.

Évoquant le projet-pilote « Santé en prison », le député estime qu'il s'agit d'un signal extrêmement positif. Est-il en lien avec les travaux récents de la CIM qui visaient la coordination des politiques d'interventions en milieu carcéral ?

Mme Magali Plovie (Ecolo) évoque les services ambulatoires. Qu'en est-il de leur programmation ? Le modèle des services ambulatoires de demain est-

il celui des centres globaux, c'est-à-dire des services qui compactent différents acteurs agréés ?

Dans l'exposé général, la ministre a évoqué sa volonté de développer les liens avec le secteur de la Promotion de la santé. Comment faut-il comprendre cette articulation entre le secteur ambulatoire et les mécanismes de la Promotion de la santé ? Il semble que ces derniers vont s'étendre à l'ambulatoire. Que faut-il comprendre ? Y aura-t-il des appels à projets dans l'ambulatoire, comme cela a été le cas en matière de Promotion de la santé ?

La ministre a également abordé la nécessité de favoriser les synergies en ces matières. Faut-il comprendre que des moyens attribués aux réseaux ambulatoires vont être transférés au secteur de la Promotion de la santé ?

À propos des maisons médicales, la députée se réjouit de la création de deux nouvelles unités qui seront agréées en 2018, alors qu'il n'y en avait qu'une en 2017 et aucune en 2016. Il y avait donc un retard à rattraper et la ministre a même évoqué l'existence d'une « file d'attente ». La députée évoque l'existence d'une dizaine de maisons médicales en attente d'agrément.

Sur quels critères ces maisons médicales seront-elles choisies, en accord avec la Fédération ? Il semble que les critères évoluent chaque année. Il serait donc intéressant d'afficher une transparence réelle quant à ces critères d'agrément.

La ministre va-t-elle privilégier les maisons médicales « à l'acte » ou l'agrément sera-t-il accordé à des maisons médicales « au forfait » ?

L'ensemble du secteur semble être caractérisé par des maisons médicales à plusieurs vitesses : celles qui sont agréées sur base de critères connus, celles qui sont en demande d'agrément et qui ne sont pas financées pour leur qualité et, enfin, celles qui ne demandent pas d'agrément et sur lesquelles aucun contrôle ne peut être exercé.

Il faut donc constater des statuts fort différents dont la gestion ne doit guère être aisée. La ministre peut-elle s'en expliquer ?

Au début de l'année, la ministre a annoncé la création d'aides au démarrage pour les maisons médicales. Qu'en est-il aujourd'hui ?

En matière de Promotion de la santé, la députée rappelle que des interpellations ont été développées la semaine dernière. Elles ont permis de recevoir déjà une série de réponses aux questions posées.

En ce qui concerne les Initiatives, la ministre a annoncé que le solde, après l'appel à projets, sera dédié à des initiatives. Certaines de celles-ci pourraient se révéler très utiles pour le secteur, alors qu'elles ne sont pas couvertes par l'appel à projets. Comment la ministre va-t-elle agir pour couvrir des initiatives qui ne sont pas prises en compte dans l'appel à projets ? Et de citer l'asbl Ex Aequo déjà mentionnée dans le cadre d'une interpellation.

À propos des soins palliatifs, la députée déclare qu'elle souhaitait avoir davantage d'informations concernant la diminution de 300.000 euros à l'ajusté. La ministre a répondu à sa question dans son exposé. Par contre, la ministre a annoncé lors du symposium consacrée aux soins palliatifs qu'une réflexion serait menée en 2018. Comment sera lancée cette réflexion et quels sont les points qu'elle abordera ?

La députée déclare ensuite qu'elle accueille très positivement le projet que la ministre entend développer dans les prisons en matière de Promotion de la santé et toxicomanies pour un montant de 100.000 euros. Il s'agit d'un élément très important pour les autres politiques qui sont menées en milieu carcéral. Les dix dernières années ont montré que nombre de ministres avaient du mal à développer leurs politiques en prison. Un avis du Conseil d'État énonçait que « les politiques ne s'arrêtent pas aux portes des prisons ».

Les détenus sont donc concernés, mais il est vrai qu'il y a parfois un effort de modulation à accomplir dans ce milieu-là. La ministre Cécile Jodogne en fait la démonstration et il faut s'en réjouir. Quel est l'opérateur qui s'occupera de ce projet ?

La députée souhaite savoir dans quelle AB figure le budget accordé à l'asbl I.Care et souligne l'importance de développer la santé dans les prisons, notamment bruxelloises.

M. Abdallah Kanfaoui (MR) remarque une augmentation substantielle du budget alloué à la mission 23 pour financer le nouveau Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022. Le reste de l'augmentation budgétaire se répartit entre les services ambulatoires et l'enveloppe destinée aux accords de coopération.

En ce qui concerne les services ambulatoires (+ 1,3 million d'euros pour les liquidations), l'augmentation résulte, d'une part, de l'indexation des subventions organiques allouées aux services et à divers renforcements des équipes (pour les équipes de santé mentale, notamment) et, d'autre part, au nouveau projet-pilote « Santé en prison » consacré à la toxicomanie pour lequel la ministre peut être félicitée.

Le Gouvernement déclare aussi vouloir mener une réflexion quant aux missions dévolues aux services agréés en matière de soins palliatifs et continués en adaptant le cadre réglementaire pour permettre un élargissement ou, à tout le moins, une redéfinition des missions de ces services.

Enfin, le Gouvernement rappelle qu'au niveau du transport médico-sanitaire il attend désormais que les projets de décret et d'ordonnance suivent leurs parcours législatifs respectifs. Or, en date du 15 septembre 2017, le projet de décret devait passer en dernière lecture au Gouvernement après être revenu du Conseil d'État. Qu'en est-il ?

Abordant le programme 002 consacré aux services ambulatoires, le député rappelle que le Gouvernement déclare vouloir mener, durant l'année 2018, une réflexion approfondie à propos de la possibilité d'étendre le mécanisme du décret de Promotion de la santé à l'ambulatoire santé. Quel est le calendrier envisagé pour ce faire ? Cette réflexion sera-t-elle concertée et, si une concertation est bel et bien envisagée, comment s'opérationnalisera-t-elle entre les services concernés ?

Le député constate une augmentation non négligeable des moyens destinés à ce programme (+ 1,3 million d'euros). Il est cependant pertinent de se demander si les moyens débloqués seront une fois de plus suffisants pour assurer la mise en œuvre des divers chantiers entamés ou envisagés par le Gouvernement.

Par exemple, en ce qui concerne l'AB 23.002.00.07.3300 « Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies », un nouveau service et un nouveau projet sont prévus par le Gouvernement avec une enveloppe qui n'augmente que de 12 %. De même, l'augmentation des effectifs des services de santé mentale dédiés aux enfants est annoncée par le Gouvernement mais n'est accompagnée que d'une augmentation de 2,7 %.

Il est donc légitime de se demander si le Gouvernement se donne véritablement les moyens de ses ambitions ...

Concernant la Promotion de la santé, le député rappelle que le nouveau Plan stratégique 2018-2022, adopté en exécution du décret du 18 février 2016, a mis très longtemps à voir le jour. Même si il ne faut pas imputer ce retard à la ministre Cécile Jodogne, voilà plus de dix ans que la volonté de réformer le secteur de Promotion de la santé peine à se concrétiser. C'est chose faite puisque le Plan stratégique a été présenté par le Gouvernement. Il reste que de nombreux éléments sont encore peu visibles, que ce soit le calendrier destiné à définir les appels à projets,

les indicateurs, les modalités d'évaluation du plan stratégique ou encore la détermination définitive des acteurs et des réseaux.

Au niveau de la collaboration entre les niveaux de pouvoir, il est difficile de savoir quel sera le mode de fonctionnement des concertations interministérielles. Vont-elles se réunir régulièrement ? Quel en sera le mode opératoire ? Le rôle des services de support, en particulier l'étendue concrète de leur mission, reste encore assez vague.

Comment s'opérationnalisera la concertation avec la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Celle-ci sera-t-elle organisée de manière ponctuelle ou périodique ? Quels sont les points sur lesquels des protocoles d'accords devront d'être conclus ? Le Gouvernement ayant évoqué une nouvelle procédure visant l'octroi d'espaces gratuits pour les campagnes de Promotion de la santé, celui-ci a-t-il déjà été discuté avec les autres partenaires francophones ? Quel calendrier est envisagé pour aborder ce point avec eux, le cas échéant, et quand peut-on envisager une mise en place de cette procédure ?

Le député constate une augmentation de 1,2 % de l'enveloppe budgétaire destinée à financer ce programme, cette augmentation devant servir à lancer « de nouveaux projets ». Quels sont les projets envisagés, combien seront financés et quelle part de l'enveloppe budgétaire leur sera attribuée ? Quel est le calendrier imaginé pour lancer les appels à projets ? Quand ceux-ci pourront-ils être choisis ?

L'enveloppe budgétaire permettra de pourvoir aux activités des services, des acteurs et des réseaux qui seront désignés en 2018. C'est en effet l'année prochaine que ce décret sera intégralement mis en œuvre et où les indicateurs et les modalités d'évaluation seront définis par l'administration en concertation avec les services et les acteurs. De nouveau, le flou règne quant au calendrier prévu pour ce faire et à l'enveloppe qui sera dégagée pour assurer la formation de ces acteurs. La ministre peut-elle éclairer les membres de la commission à ce sujet ?

Enfin, la ministre avait fait mention, à l'époque de la présentation du Plan stratégique en commission de la Santé, de la possibilité de « vases communicants » entre le budget de la Promotion de la santé et le budget Initiatives. Dans quelle mesure et selon quelles priorités ce glissement entre les deux enveloppes aura-t-il lieu ?

Un courrier invitait les associations à rentrer les candidatures pour le 15 septembre. Combien de dossiers ont été reçus par l'administration ? Quels sont

les montants sollicités par les candidats ? Combien de dossiers ont été validés par l'administration ?

Qu'en est-il du budget Initiatives et de sa fusion avec les allocations de base dédiées à la politique de Promotion de la santé comme indiqué ci-dessus ? Pourquoi le Plan ne fait-il toujours pas l'objet d'une budgétisation complète et ventilée ?

Enfin, le député souhaite obtenir des précisions de la ministre par rapport à la définition finale des indicateurs qui seront utilisés.

Au nom du groupe PS, **M. Zahoor Ellahi Manzoor (PS)** souhaite souligner les augmentations que le Gouvernement prévoit dans ce secteur, surtout pour les programmes 2 et 3.

Pour le programme 2 « Services ambulatoires », il salue l'augmentation qui devrait permettre, outre l'indexation attendue divers renforcements des équipes (pour les services de santé mentale, notamment), d'une part, et au nouveau projet « Santé en prison » consacré à la toxicomanie, d'autre part.

Pour le programme 3 « Promotion de la santé », la lecture du budget de la mission 23 est particulièrement ardue, considérant les changements en cours et vu l'appel à projets dans le cadre du décret de Promotion de la santé.

Ensuite, le député souhaite de la part de la ministre davantage de précisions pour lui permettre de retrouver les subventions des opérateurs en Initiatives ou en budget décentralisé. Des listes sont d'ores et déjà demandées pour retrouver ses « petits chats », comme le veut l'expression.

Si d'aventure, des budgets Initiatives sont regroupés avec les budgets décentralisés parce qu'ils suivent l'opérateur, il semble pertinent pour en rationaliser l'octroi d'identifier les montants en Initiatives qui se retrouvent ainsi regroupés dans la nouvelle enveloppe globale.

En effet, le groupe PS voudrait pouvoir exercer un contrôle sur les associations qui concrètement vont voir leurs subventions maintenues et celles qui la perdent parce qu'elles ne rencontreront plus les priorités que la ministre a fixées.

La lecture du budget se doit d'être transparente en la matière. Si ce n'est pas, c'est en quelque sorte un blanc-seing que la ministre demande à sa majorité.

De la même manière, chaque article permettait auparavant de préciser les axes et les enveloppes qui leur étaient consacrés. Or, dans le présent projet de budget, il s'agit davantage d'un article fourre-tout, une

sorte de loi-programme de fin d'année, adaptée à la sauce Commission communautaire française. C'est accepter un « chat dans un sac », pour rester dans la même sémantique.

Certes, la procédure est encore en cours mais tout de même... La question du déroulement de la procédure est importante, et c'est la raison pour laquelle le groupe PS attend de la présentation de la ministre une large clarté. Un budget permet d'identifier *in concreto* les priorités effectivement mises en œuvre par rapport à l'énonciation de grands principes. Et il appartient par définition au Parlement d'en assurer le contrôle au moment du vote précisément.

Cela étant, et pour continuer sur les aspects politiques, il faut constater et saluer une notable progression des moyens consacrés. En effet, le budget le budget de la ministre passe en engagement de 4.231.000 euros à 5.446.000 euros et en liquidation de 4.231.000 euros à 5.399.000 euros, soit une augmentation respective de 1.235.000 euros en engagement et 1.168.000 euros en liquidation. Il conviendra d'isoler les montants qui sont transférés des budgets d'Initiatives mais, globalement, il y a une notable augmentation.

Il faut aussi souligner que le secteur de la promotion n'avait plus été indexé depuis dix ans. Voilà un beau retour des choses, en quelque sorte un rattrapage louable.

Le groupe PS entend mettre en exergue la volonté politique du Gouvernement d'agir en matière de Promotion de la santé en renforçant les moyens y consacrés !

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) remercie la ministre pour la politique qu'elle entend défendre à travers son budget tel qu'il a été accepté par l'ensemble du Gouvernement.

L'exposé général souligne que « la politique de la Santé suppose également que la concertation ne se limite pas à une concertation sectorielle. Son efficacité dépend fortement de la capacité à mobiliser une action intersectorielle qui pourra appréhender les fondements des problématiques de santé, les déterminants sociaux, les déterminants économiques, culturels et environnementaux. ».

Quelle est finalement la politique qui permettra à la ministre de relever ce défi considérable et sur lequel la commission a déjà eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises ? Comment réussir l'intersectorialité au départ des moyens dont dispose la ministre et des leviers qui sont les siens ?

Le discours relatif aux déterminants de la Santé est un discours parfaitement intégré par l'ensemble du monde politique. Le problème réside dans sa déclinaison opérationnelle. En restant sur ce plan opérationnel, avec les différentes AB consacrées à la Santé, avec le nouveau Plan stratégique, comment la ministre parviendra-t-elle à décroiser cette action de Promotion de la santé ?

Au terme de la législature, on pourra s'accorder pour affirmer que la ministre aura fait faire un pas en avant significatif et déterminant à la condition que le secteur de la Promotion de la santé soit sorti de ses balises traditionnelles qui étaient celles que l'on a connues auparavant.

Il est question pour les services ambulatoires de pouvoir s'ouvrir à la politique de Promotion de la santé. Il faut s'en réjouir. Une démarche prospective et qui répond aux besoins du milieu carcéral sera menée dans les prisons. Il faut s'en féliciter. Mais, au-delà de tous ces points positifs, qu'en est-il des politiques environnementales, économiques, du logement ? Ces aspects doivent animer aussi la réflexion. Le député souhaite entendre la ministre à ce sujet.

Mme Cécile Jodogne (ministre) remercie les différents intervenants pour l'intérêt dont ils témoignent à l'égard de la mission 23 relative à la Santé en Commission communautaire française.

Programme 002 « Secteurs ambulatoires »

La ministre déclare qu'elle a effectivement annoncé son souhait de deux nouvelles maisons médicales en 2018. Il s'agit d'une décision qui remplace celle d'apporter une aide ponctuelle au démarrage pour une année. Il y a deux raisons à cette décision. D'abord, force est de constater que l'essentiel des demandes d'aides au démarrage émanent d'associations qui ne débutent pas leurs activités, qui exercent déjà parfois depuis longtemps. Dans ce cas, il s'agit d'apporter un agrément Commission communautaire française complémentaire à un agrément reçu au niveau fédéral.

Ensuite, qu'on veuille l'accepter ou non, il y a un moratoire de la ministre fédérale Maggie De Block. Il serait donc incohérent d'attribuer une aide au démarrage à une association dont on sait qu'elle ne pourra pas bénéficier de l'agrément fédéral, considérant l'existence de ce moratoire.

Ce sont donc deux nouveaux agréments de la Commission communautaire française pour deux maisons médicales existantes qui sont prévus en 2017.

Ces maisons médicales n'ont pas encore été choisies. La procédure sera menée en collaboration avec la Fédération des maisons médicales. Sous réserve de l'analyse des candidatures, la ministre pencherait davantage pour des maisons médicales « au forfait ».

Il est vrai que le paysage des maisons médicales est multiple, comme l'a souligné Mme Plovie.

Il y a 38 maisons médicales qui sont agréées par la Commission communautaire française, complémentaiement à l'agrément fédéral.

Il y a deux maisons médicales qui sont agréées par la Commission communautaire commune.

D'autres n'ont pas d'agrément de l'une des commissions communautaires.

Par rapport aux deux autres Régions, Bruxelles se caractérise par une forte concentration de maisons médicales.

En ce qui concerne les soins palliatifs, la ministre confirme qu'elle a annoncé au secteur la volonté de lancer rapidement, en collaboration avec celui-ci et la Fédération, une réflexion sur l'évolution des missions telles qu'elles sont définies dans le décret.

Les soins palliatifs sont en train d'évoluer, on les appelle d'ailleurs « soins palliatifs et continués » puisque la prééminence des maladies chroniques, de mieux en mieux soignées, a pour conséquence que l'espérance de vie est plus longue et que l'issue fatale est de plus en plus tardive. Il y a parfois des phases où les patients vont mieux, puis ils ont à nouveau besoin de certains soins, avant de pouvoir retourner chez eux, ... Il y a une évolution certaine. Le Fédéral l'a également appréhendé en entamant une réflexion sur la définition des soins palliatifs.

C'est pour cette raison que la ministre souhaite ne plus devoir opérer ce glissement de 300.000 euros susmentionnés simplement parce qu'il y a une situation qui ne respecte plus le cadre strictement réglementaire du décret. Il est donc important de ne pas traîner à modifier et actualiser la définition des objectifs pour les faire coller aux réalités et aux besoins d'aujourd'hui.

À propos du programme « Santé en prison », il convient d'attirer l'attention de chacun qu'il est difficile d'agir, s'agissant de respecter le cadre strict des compétences de la Commission communautaire française. Il faut donc éviter de prendre à charge des responsabilités qui relèvent notamment du Fédéral.

Dans les dix priorités du décret de Promotion de la santé figure celle de la santé en prison. L'asbl I.Care

a effectivement entré sa candidature dans le cadre de l'appel à projets mais il est prématuré de dire ce qu'il en adviendra.

À propos du projet-pilote évoqué par M. Vossaert, les travaux de la CIM visant à la coordination des politiques d'interventions en lien avec le milieu carcéral ont pour objectif la réinsertion dans la société des personnes incarcérées. Pour atteindre cet objectif, différents ministres qui ont des compétences variées tentent d'agir ensemble pour prendre en charge les problèmes psychosociaux, comportementaux, familiaux, mais aussi d'emploi ou de formation, dans le but de favoriser la réinsertion et d'éviter la récidive.

En ce qui concerne les équipes infanto-pédo-psychiatriques, la ministre souligne que des demandes ont été introduites, notamment celles du Service de santé mentale du Chien vert et de l'asbl Ulysse qui travaillent essentiellement pour un public composé de personnes migrantes dont une bonne part d'enfants.

Il est vrai que l'augmentation du budget est moins importante que la proportion globale. Il n'en demeure pas moins que ce surplus de 2,7 % permet de rencontrer les demandes introduites.

À propos de tout ce qui touche au rapprochement entre l'ambulatoire et la Promotion de la santé, il faut savoir que, dans le cadre du décret ambulatoire, la ministre et son administration finalisent la redéfinition des missions des fonctions, des indicateurs communs aux secteurs de l'ambulatoire, notamment en vue de permettre la mise en place de critères d'évaluation par rapport aux objectifs à atteindre. La volonté finale est d'aboutir à une concordance, voire une identité, dans ces évaluations par rapport aux projets qui sont menés en Promotion de la santé, et ce dans le but d'établir une complémentarité exclusive de toute concurrence, entre les services ambulatoires et ceux de la Promotion de la santé.

Il en a été de même en matière de Promotion de la santé lorsque la définition des dix priorités a été réalisée. Elle concernait l'ensemble des problématiques de santé de la population bruxelloise. Il est donc assez logique qu'elles se retrouvent dans le décret ambulatoire. Cette réflexion est menée de manière assez globale dans un large processus de concertations pour aboutir à une politique bruxelloise d'approche cohérente de la santé qui ne cloisonne plus l'ambulatoire et la Promotion de la santé.

Une réflexion est également menée à propos des centres intégrés en matière de santé et du social. Il est envisagé de pouvoir mettre en place des centres susceptibles d'accueillir différents services agréés ou des centres revêtus de différents agréments afin

d'offrir à une patientèle fragile l'ensemble des services dont elle a besoin.

Programme 003 « Promotion de la santé »

La ministre souligne qu'aucune lenteur ne peut être reprochée aux avancées menées à bien depuis le début de la législature en cette matière, en commençant par le vote du décret du 18 février 2016, suivi par la rédaction du Plan stratégique pour une durée de cinq ans et du lancement de l'appel à projets.

La ministre rappelle ensuite que le sujet a été largement abordé lors de la séance plénière du 10 novembre 2017.

L'appel à projets a été lancé en juin 2017 et s'est clôturé en septembre 2017. Il s'adressait aussi bien aux acteurs qu'aux réseaux et services de support. Ces appels à projets contiennent la définition des missions des services de support et d'accompagnement.

L'administration et le Conseil consultatif sont en train d'analyser les demandes et leurs rapports sont attendus pour la fin de l'année afin de permettre au Gouvernement de choisir les projets en fonction de leur capacité à rencontrer les dix priorités formulées dans le Plan stratégique.

Ce ne sont pas moins de 87 dossiers qui ont été déposés, dont certains émanaient d'organismes qui reçoivent déjà des subsides en Initiatives.

Par contre, tous ceux qui recevaient des subsides en Initiatives n'ont pas rentré de demande. Les associations qui étaient subsidiées en Promotion de la santé (en Initiatives) et qui n'ont pas rentré de demande sont au nombre de 49. Par ailleurs, 30 associations qui bénéficiaient de subsides en Initiatives en 2017 ont entré une demande en Promotion de la santé. Pour les services d'accompagnement, il y a deux candidatures pour un seul poste prévu dans le décret et dans le Plan. Pour les services de support, il y a dix candidatures pour sept places prévues au décret. Pour les réseaux, il y a cinq demandes dont une irrecevable pour quatre postes prévus dans le Plan stratégique. La ministre précise que ces chiffres sont bruts et donc livrés avant analyse.

En ce qui concerne les acteurs, il y a 70 dossiers dont cinq présentent un problème de recevabilité.

L'ensemble de ces demandes représentent un budget total de 8.571.000 euros. Il ressort de l'analyse en cours que tous les dossiers n'ont pas la même qualité, ne répondent pas à toutes les priorités, etc.

En ce qui concerne le processus, la ministre estime qu'il eut été difficile de faire plus vite. Le décret a été voté en 2016, le Plan stratégique a ensuite été rédigé. Il a fallu rédiger un arrêté d'application. Les acteurs se sont grandement investis. Les associations disposaient de trois mois pour constituer les dossiers et l'administration dispose du même délai pour les dépouiller.

L'objectif final est de pouvoir donner avant la fin de l'année les informations à l'ensemble des secteurs concernant les projets sélectionnés pour un agrément de trois ans.

La ministre déclare comprendre la frustration du député Manzoor de ne pas pouvoir « retrouver ses chats », mais il est évident que, tant qu'il n'a pas été décidé qui sera étiqueté « Promotion de la santé » et qui le sera en « Initiatives », il n'est pas possible de donner de chiffres plus précis. Il n'en demeure pas que le projet de budget est transparent à cet égard.

Il y a donc une AB générique qui rassemble l'ensemble des moyens. Par la suite, elle nourrit, en fonction des résultats et choix posés, l'ensemble des budgets en gardant une enveloppe pour les Initiatives.

Mme Magali Plovie (Ecolo) demande si cette AB sera à l'avenir rescindée.

Mme Cécile Jodogne (ministre) précise qu'il ne sera pas question de rediviser cette AB par type de projets. En ce qui concerne les appels à projets, il y a trois AB dans le budget, créditées chacune pour l'instant de 0 euro. C'est vers ces AB que l'AB générique sera éclatée.

Le solde permettra de poursuivre des initiatives qui n'ont pas introduit de dossier dans le cadre de l'appel à projets ou, le cas échéant, des priorités qui ne seraient pas couvertes dans le décret de Promotion de la santé.

Il y a donc une certaine souplesse dans cette solution d'une AB générique.

En ce qui concerne l'évaluation au sein du secteur Promotion de la santé, la ministre rappelle qu'elle est prévue par le décret. Ce dernier prévoit aussi qu'elle sera établie avec le secteur et l'administration dans la première année de mise en œuvre du Plan de Promotion de la santé. C'est donc en 2018 que le secteur et l'administration fixeront les critères d'évaluation.

La première évaluation pourrait avoir lieu après deux ans et demi de vie du Plan stratégique (établi pour cinq ans). Une seconde évaluation pourrait intervenir six mois avant la fin des cinq ans en vue

de relancer l'appel à projets et un nouveau Plan de Promotion de la santé.

À propos du cancer colorectal évoqué par M. Vossaert, la ministre précise que des concertations sont toujours en cours avec les partenaires envisagés, à savoir le Centre communautaire de référence et la Commission communautaire commune. L'objectif est bien d'adopter un système cohérent plus efficient. Une évaluation sera nécessaire.

En ce qui concerne le transport médico-sanitaire, le Gouvernement a, à son prochain ordre du jour, la troisième lecture du projet de décret envisagé, et ce en parallèle avec la Commission communautaire commune.

Concernant les campagnes de publicité en Promotion de la santé évoquées par M. Kanfaoui, elles sont menées en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. La ministre a fait une nouvelle proposition quant à la procédure à respecter. La balle est à présent dans le camp des deux entités fédérées susmentionnées (la Région wallonne pour la santé et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'audiovisuel).

Pour répondre à M. du Bus de Warnaffe, la ministre estime qu'elle ne détient pas la capacité de rassembler autour d'objectifs de santé des compétences fort différentes et dont les finalités premières ne sont pas orientées vers la Santé mais qui peuvent cependant l'influencer.

La ministre évoque les centres intégrés. Il s'agit d'une première démarche qui permet de concrétiser une façon de travailler intersectorielle, par le biais de la présence de plusieurs équipes rassemblées en un même lieu où le demandeur peut être accompagné globalement sur l'ensemble de ses besoins.

Le rapprochement de la Santé et de la Promotion de la santé, toutes deux de la compétence de la ministre, auquel il faut joindre l'ambulatoire et le social, est également un signe en ce sens.

Il y a aussi ce qui est inscrit dans le décret de la Promotion de la santé, à savoir cette volonté de coordination institutionnalisée, au travers des conférences intersectorielles. Il est évident que chacun devra faire jouer une certaine bonne volonté à cet égard.

La ministre dit avoir des contacts réguliers, déjà à présent, avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec la Commission communautaire commune en lien avec le Plan santé mené par celle-ci. Enfin, des discussions ont lieu soit de façon formelle, soit dans un cadre informel, en lien avec les matières de logement, d'environnement, ...

La tâche est ardue et il n'est pas certain qu'elle puisse un jour être totalement structurée. Comme déjà dit, c'est avant tout une question de bonne volonté. Cependant, la ministre entend déjà mettre en place certaines bonnes habitudes de transversalité entre les administrations et niveaux de pouvoir différents. À titre d'exemple, les CIM Santé mettent en place de plus en plus souvent des groupes de travail avec des ministres (ou leurs représentants) compétents dans d'autres matières.

Mme Martine Payfa (présidente) propose d'aborder les tableaux de façon plus détaillée.

Programme 001 « Support de la politique générale »

M. Abdallah Kanfaoui (MR) aborde l'AB A.B. 23.001.00.00.1211 « Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration » et demande quels ont été les frais supplémentaires justifiant l'augmentation de la présente enveloppe budgétaire, sachant que les jetons de présence du Conseil consultatif ne peuvent l'expliquer, notamment eu égard au taux d'absentéisme.

Combien d'études pour la Santé ont-elles été financées en 2017 ? Quels sont les résultats de l'étude visant à déterminer un outil de programmation pour les services ambulatoires ? Cette dernière est-elle terminée ou devra-t-elle encore faire l'objet d'un financement en 2018 ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) précise qu'effectivement une nouvelle étude va être lancée pour déterminer la pertinence de l'existence des structures psycho-socio-thérapeutiques mixtes, à savoir « L'Équipe », et la pratique de la psychiatrie en milieu urbain. L'AB reprend également quelques jetons de présence en lien avec le travail mené dans le cadre du décret de Promotion de la santé.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) demande si les structures psycho-socio-thérapeutiques mixtes sont celles qui sont évoquées à la page 29 de l'exposé général.

Mme Cécile Jodogne (ministre) indique que, dans le cadre de la modification du décret ambulatoire, « L'Équipe » qui a refusé de basculer en bi-communautaire s'est vue attribuer une place dans le décret ambulatoire. Voilà ce qui explique ce à quoi fait référence M. du Bus de Warnaffe, tandis que la remarque de M. Kanfaoui concerne une augmentation du budget des études, également en lien avec « L'Équipe ».

M. Abdallah Kanfaoui (MR) aborde l'AB 23.001.00.03.3300 « Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé ». Il constate une forte diminution de l'enveloppe budgétaire allouée à cette allocation. Qu'est-ce qui a motivé ce choix ? Quels sont les centres universitaires et associations qui vont être affectés par cette réduction budgétaire drastique ? Comment sera éventuellement ventilée cette diminution entre ces centres et administrations ?

Combien de recherches et d'études ont été financées en 2017 ? Est-il pertinent de s'attendre à ce que le nombre de celles-ci diminue de moitié pour l'année 2018 ? Quelles seront les solutions alternatives mises en place par le Gouvernement pour continuer à assurer la recherche pertinente pour la santé en Région bruxelloise ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) rappelle qu'il y a eu des mouvements entre les AB « Initiatives » et cette nouvelle AB générique. Le nombre des asbl subventionnées de part et d'autre, ou dans les deux secteurs, a été communiqué *supra*. Il y a donc eu une ponction du budget « Initiatives » pour le transférer au programme 003 dans cette AB générique.

Mme Magali Plovie (Ecolo) ajoute qu'elle souhaitait poser la même question.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) évoque l'AB 23.001.00.04.3300 « Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale » et demande s'il y a des projets innovants qui émergent.

Mme Cécile Jodogne (ministre) indique qu'il s'agit simplement de la continuation des projets en cours.

M. Abdallah Kanfaoui (MR) demande s'il est possible de pouvoir disposer de la liste détaillée des subsides versés aux différentes entités fédérées dans le cadre des accords de coopération de l'AB 23.001.00.08.4140. Comment ceux-ci seront ventilés entre institutions et comment sera ventilée l'augmentation budgétaire constatée ? Combien la cellule « Drogue » de la Fédération Wallonie-Bruxelles, financée par la Commission communautaire française dans le cadre de la présente allocation, a-t-elle réalisé de projets durant l'année écoulée ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) confirme que cette liste pourra être jointe au rapport. ⁽¹⁾

Programme 002 « Services ambulatoires »

M. Abdallah Kanfaoui (MR) aborde l'AB relative aux subventions aux services de santé mentale (23.002.00.00.3300) et souhaite connaître la ventilation effectuée entre les 22 services de santé mentale. Quelle est également la part de ces subventions allouées à la Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) souligne que le décret ambulatoire ne confère aucune liberté dans la ventilation des subsides puisqu'ils sont déterminés en fonction des postes liés à l'agrément. Les 22 centres de santé mentale ont un agrément extrêmement détaillé et, en fonction du personnel présent, de leurs titres et qualités, les montants sont alloués. La réponse à cette question se retrouve quasi textuellement dans le décret ambulatoire.

Les modifications d'agrément, quant à elles, passent au Collège.

M. Abdallah Kanfaoui (MR) s'interroge quant à l'AB 23.002.00.05.3300 « Subventions aux centres de coordination de soins et services à domicile » et y constate que de nouveaux moyens sont débloqués. À quels types de besoins sont-ils affectés ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) précise qu'il ne s'agit que d'une indexation des salaires du personnel. Il n'y a pas de nouvel agrément. À nouveau, il s'agit du cadre rigoureux du décret ambulatoire.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) évoque l'AB 23.002.08.3300 « Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire ». Il y est question d'activités en matière de Santé menées sur un territoire, quartier, commune ou région à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies. Quels sont les projets menés en partenariat avec les communes bruxelloises ? Et de citer l'exemple de partenariat mis en place avec la commune d'Etterbeek au niveau local.

Mme Cécile Jodogne (ministre) ajoute qu'il s'agit de subsides d'Initiatives. Il n'y a pas d'accent particulier vers les communes bruxelloises. Il y a certainement l'une ou l'autre association qui a développé une collaboration avec une commune mais il n'y a pas de politique spécifiquement orientée par son département vers les entités bruxelloises. Cependant, le CBPS est subsidié par la Commission communautaire française et a des contacts avec certaines communes, notamment dans une mission d'accompagnement à l'égard de celles qui entendent mener un travail local en matière de Santé.

(1) voir Annexe.

M. Abdallah Kanfaoui (MR) aborde l'AB 23.002.00.07.3300 « Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies ». Le Gouvernement a déclaré que l'agrément d'un nouveau réseau appelé « Réseau Hépatite C » pouvait être envisagé. L'augmentation de cette AB est-elle uniquement destinée à la création de ce nouveau réseau ? Comment sont ventilées les subventions entre les 14 services agréés déjà existants en matière de toxicomanie ?

Mme Cécile Jodogne (ministre) souligne une fois de plus que, s'agissant de l'ambulatoire, c'est le cadre du décret du même nom qui trouve à s'appliquer. Les 14 services agréés bénéficient d'une subvention calculée de façon très stricte par rapport à leur profil.

Il pourra y avoir effectivement pour le « Réseau Hépatite C » un nouvel agrément et les moyens y afférents ont été intégrés dans cette AB. Il y a par ailleurs un renforcement des équipes – donc une modification de l'agrément – pour les associations DUNE, MODUS, PELICAN et BABEL.

L'administration étudie les demandes des associations ENADEN et LAMA.

Programme 003 « Promotion de la santé »

Il ne suscite aucun commentaire.

Mme Cécile Jodogne (ministre) indique que la mission « Infrastructures » comprend une AB consacrée aux infrastructures de santé (page 112 du document 88 (2017-2018) n° 2) qui a été abordée dans le cadre de l'exposé introductif.

5. Avis

La commission de la Santé émet un avis favorable en ce qui concerne les allocations de base relatives aux compétences propres de la ministre Cécile Jodogne au sein de la commission, dans les projets de décret ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2017, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2018, d'autre part, et en propose, dès lors, l'adoption par 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

6. Approbation du rapport

La commission a fait confiance à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

Zahoor Ellahi MANZOOR

La Présidente,

Martine PAYFA

7. Annexe

Subventions 2017

AB 23.001.00.08.4140 « Accords de coopération »	12.214,40
Cellule « Politique de santé intégrée en matière de drogues »	12.054,00
SPF – Santé publique – NEHAP – Cellule « Environnement – Santé »	160,40
AB 23.003.00.08.4140 « Dépenses relatives aux accords de coopération »	79.801,00
Comité consultatif de Bioéthique	10.743,00
Fondation registre du cancer	46.667,00
Institut scientifique de Santé publique	22.391,00

